

Ni passif ni attentiste, Québec fondera sa position sur l'idée des deux peuples

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Tout indiqué que le Québec abordera la réforme constitutionnelle de manière positive et qu'il indiquera concrètement les changements majeurs qu'il attend d'un renouvellement des structures politiques du pays. Le gouvernement fondera sa position sur la thèse de l'égalité des deux peuples fondateurs, énoncée dans le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton.

Ce week-end, au cours d'une réunion spéciale qui se tient au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, le conseil des ministres définira en termes plus précis sa position de négociation et la manière avec laquelle il compte s'engager dans le processus de la révision. Mais il se confirme dans les milieux informés que le premier ministre ne sera ni passif, ni attentiste au cours de la rencontre du 9 juin et des réunions subséquentes.

M. René Lévesque a annoncé, la se-

maine dernière, que son gouvernement mettrait en veilleuse l'option de la souveraineté-association et qu'il allait participer «activement et de bonne foi» à la réforme constitutionnelle promise par son homologue fédéral, M. Pierre Elliott Trudeau, au cours de la campagne référendaire.

Prise à la suite d'une réunion du cabinet et du caucus des députés péquistes, cette décision ne faisait cependant qu'annoncer le sens du virage amorcé par le gouvernement et ne donnait au-

cune indication sur la problématique qui guidera le Québec au cours de ces négociations ni sur le contenu concret des propositions qu'il soumettra à la discussion.

Voilà pourquoi le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, s'affaire depuis une semaine à mettre au point, en compagnie de plusieurs conseillers, la liste des exigences du Québec dans le cadre d'un renouvellement en profondeur de la fé-

Voir page 18: Québec

Trudeau désire obtenir des résultats dans 10 mois

par Claude Turcotte

OTTAWA — Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, convaincu que le temps joue contre le Canada même avec une victoire du NON au référendum, croit que les gouvernements doivent agir très vite «pour donner au cours des prochains mois une preuve tangible de progrès».

«Je pense en terme de six à dix mois plutôt que de six à dix ans», a mentionné M. Trudeau lors d'une conférence de presse hier au cours de laquelle il a lancé un message de grande urgence, tout comme il l'a fait dans une lettre envoyée à chaque premier ministre des provinces en guise d'invitation à la «session de travail» des onze premiers ministres au 24 Sussex le 9 juin.

Le premier ministre canadien a aussi lancé une invitation à ses deux opposants en politique fédérale, MM. Joe Clark et Ed Broadbent, qu'il aimerait bien voir en privé la semaine prochaine pour considérer les possibilités d'élaborer une position fédérale homogène, ce qui serait une façon pour les chefs de s'entraider, en plus de donner un coup de pouce à la cause fédéraliste.

La réunion à huis clos du 9 juin, à laquelle ne participera aucun fonctionnaire, aura fondamentalement pour but d'établir si oui ou non il y a urgence d'agir; secondo il s'agira de définir cette urgence, en termes de mois ou d'années.

M. Trudeau espère que les premiers ministres pourront alors s'entendre sur des principes fondamentaux et un processus d'action, ce qui englobe un certain échéancier (timing).

Le chef du gouvernement canadien voit deux raisons importantes pour une action rapide. Primo, s'il n'y a pas de déblocage, le gouvernement du Parti québécois, ira en campagne électorale en demandant un mandat sur le compte d'un nouvel échec.

C'est un risque que M. Trudeau ne veut pas prendre, à moins que M. René Lévesque prenne l'engagement public et solennel qu'il y a urgence mais qu'il faut tout de même se donner un délai de trois ans et qu'il ne fera pas de ballon électoral avec les négociations constitutionnelles.

Une deuxième raison de procéder rapidement, selon M. Trudeau, découle de son expérience du Canada anglais qui «n'a jamais montré du point de vue constitutionnel une continuité dans la ferveur qui soit bien époustouflante». Le Canada anglais est passionné maintenant, qui sait, peut-être dans quelques mois reprendra-t-il un refrain bien connu: «Attaquez-vous donc aux vrais problèmes, c'est-à-dire au chômage et à l'inflation».

Dans sa lettre aux premiers ministres anglophones, M. Trudeau a fait la déclaration suivante:

Voir page 18: Trudeau



Le jardin du Mexique aux Floriales de l'île Notre-Dame, offrira aux visiteurs l'une des plus belles collections de cactées au monde, dont certaines espèces rares et aussi quelques nouveautés. On s'affaira hier à compléter la présentation en vue de l'ouverture au public, demain matin. (Photo Jacques Grenier)

Le parc floral accueille ses premiers visiteurs

par André Tardif

C'est à compter de 8h demain matin que les Floriales internationales de Montréal, deuxième phase, accueilleront leurs premiers visiteurs sur une île Notre-Dame qui n'est, depuis plusieurs semaines et hier encore, qu'un vaste chantier bourdonnant d'une activité incessante.

L'île, graduellement devenue un village quasi abandonné à la suite d'Expo 67, a refait peau neuve. Plusieurs pavillons ont été démolis, mais il en reste encore et parmi les plus impressionnants, pour ne mentionner que ceux de la France (devenu le pavillon des Floriales), de la Grande-Bretagne (un entrepôt) et du Québec (la maison du Québec).

Mais surtout, l'humble floraison de 1967 a littéralement fait explosion en cette année florale, prête à recueillir les regards admirateurs des centaines de milliers de visiteurs prévus d'ici au 1er septembre, dont plusieurs de l'étranger.

«Nous n'avons aucune indication sur le nombre d'étrangers qui viendront visiter les Floriales cet été, mais sauf erreur, les hôtels montréalais semblent presque tous réservés à l'avance», affirme M. Jean Garon, surnommé le «ministre des Floriales» pour l'effort déployé par son ministère, celui de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation, en faveur de la grande exposition horticole, la première à avoir lieu en sol nord-américain.

Souhaitant que l'affluence de près de 300.000 visiteurs au Vélodrome olympique, où étaient présentées les Floriales intérieures jusqu'à hier soir, avait dépassé d'embellie les prévisions les plus optimistes, M. Garon soutient que le chiffre de 2.000.000 de visiteurs prévus pour l'île Notre-Dame est très conservateur.

«Nous avons commencé notre publicité régionale quelques jours seulement avant le début des Floriales intérieures, mais leur popularité nous fait croire que ceci était peut-être de l'argent jeté à l'eau», a-t-il dit à la blague hier au cours d'une

avant-première des Floriales extérieures. Il précise cependant que la publicité à l'échelle internationale est commencée depuis plus d'un an, tant en Europe qu'aux États-Unis, et qu'elle se concentrerait maintenant dans un rayon de 500 milles de la métropole, en Nouvelle-Angleterre particulièrement, là où l'on retrouve un bassin de population de quelque 35 millions.

«Non seulement l'investissement de quelque \$7 millions de mon ministère aux Floriales sera remboursé, mais grâce à une entente pour le partage des recettes avec la Ville de Montréal, les deux feront

des bénéfices, et de plus, le parc floral permanent de l'île Notre-Dame sera entièrement payé dès cette année.»

Vérification faite auprès de l'Association des hôteliers du grand Montréal, il a été impossible de connaître l'influence que pourrait avoir les Floriales sur la location de chambres cet été.

«Il est encore beaucoup trop tôt pour le savoir, mais nous devrions avoir de meilleures indications le 19 juin, lors d'une réunion au cours de laquelle un inventaire sera fait», déclare M. Jean Rameau, vice-président exécutif de l'organisme.

«Il faut également tenir compte de la

présentation d'un important combat de boxe dans la métropole en juin. Mais nous espérons définitivement que la fréquentation des Floriales engendrera une utilisation presque certaine des hôtels de Montréal.»

Le ministre de l'Agriculture parlait, il y a quelques jours, de retombées économiques de l'ordre de plus de \$40 millions pour la région métropolitaine. Et il ajoutait hier qu'il s'agissait là d'une estimation conservatrice, tout comme les deux millions de visiteurs attendus.

Quant à l'exposition elle-même, elle couvrira une superficie de quelque 360

L'attentat contre un leader noir accroît la tension

FORT WAYNE (Reuter) — M. Vernon Jordan, l'un des défenseurs des droits civiques les plus influents des États-Unis, se trouvait hier dans un état critique après l'attentat dont il a été victime devant un hôtel de Fort Wayne.

Le responsable de la National Urban League a été blessé d'une ou deux balles dans le dos par un inconnu et souffre de plusieurs lésions internes. La police ignore encore si cette agression, qui n'est pas sans rappeler l'assassinat du révérend Martin Luther King voici douze ans, relève de mobiles raciaux.

M. Jordan a subi d'urgence une intervention chirurgicale qui s'est prolongée pendant quatre heures. Selon un porte-parole de l'hôpital de Park View, son état est jugé sérieux bien que stabilisé, le patient ayant perdu beaucoup de sang.

L'attentat s'est produit à deux heures du matin hier, alors que M. Jordan descendait de voiture devant le Marriott Inn, hôtel des faubourgs de la ville où il avait pris la parole mercredi soir, à l'occasion de la convention annuelle de la section locale de l'Urban League. Le militant des droits civiques y avait exprimé son inquiétude devant la réduction des dépenses affectées aux services sociaux, mesure affectant la population noire défavorisée.

À Washington, M. Benjamin Civiletti, procureur général, a toutefois cru pouvoir écarter l'idée d'un attentat à caractère racial sur la base d'informations encore incomplètes.

D'après la police, M. Jordan avait quitté l'hôtel mercredi soir en compagnie d'une femme appartenant à la section locale de l'Urban League et répondant au nom de Martha Coleman. Celle-ci l'a ramené à l'hôtel hier et a entendu des coups de feu après l'avoir déposé. Le voyant étendu dans une flaque de sang derrière la voiture, elle a averti la police et les services ambulanciers.

Martha Coleman n'a pu voir l'agresseur et l'on ne sait pas encore si ce dernier a tiré à bout portant ou à distance. M. Jordan, qui est avocat de formation et dirige l'Urban League depuis 1972, est connu pour avoir préconisé un esprit de négociation et de conciliation plutôt que de confrontation.

Un officier de police a jugé possible que les coups de feu aient été tirés depuis la grande autoroute 69 qui passe à proximité de l'hôtel. Les médecins, pour leur part, ne pouvaient encore préciser si M. Jordan avait reçu une ou deux balles. Mme Shirley Jordan, épouse de la victime, devait arriver incessamment de New York.

Les responsables de la défense des droits civiques ont lancé des appels au calme et invité la population à prier pour le rétablissement de M. Jordan. «À ce stade, la seule chose que nous ayons à faire est de rester calme», a déclaré M. Sam Jones, président de la section d'Indianapolis de l'Urban League.

Le président Carter a fait part à Washington de l'émotion que lui causait la nouvelle de l'attentat. «Vernon est un dirigeant respecté et un ami personnel», a-t-il dit. «Nous prions tous pour son prompt rétablissement.»

M. William Webster, directeur du F.B.I., a annoncé qu'on allait examiner avec le plus grand soin les circonstances dans lesquelles s'était produit l'attentat pour déterminer s'il y avait eu violation de la législation fédérale. Les tentatives d'assassinat sont assimilées à des crimes

Voir page 18: Attentat

tourisme



Athènes le jour

Athènes ne vit plus la nuit depuis un an pour des fins d'économie d'énergie. C'est tout un bouleversement et les Athéniens ne s'y habituent pas facilement comme a pu le constater Guy Deshaies en arpentant les rues d'Athènes dont il évoque les charmes et les surprises.

—page 10



Le Québec en vrac

Le Québec à cheval, en vélo, en canot, à la voile et en minibus, tels sont quelques moyens que propose Tourbec dans ses programmes touristiques au Québec cet été. Encore cette année, il s'agit de séjours plus ou moins longs dans diverses régions du Québec et à bon marché.

—page 11

AU SOMMAIRE

■ Les élections scolaires: le Mouvement confessionnel veille.

—page 2

■ Montréal prépare un règlement de zonage du centre-ville.

—page 3

■ Maisonneuve-Rosemont réussit une première greffe de moelle osseuse.

—page 4

■ Le spectre de nouvelle émeutes raciales pèse sur l'Afrique du Sud.

—page 5

■ Massey Ferguson ferme ses usines en Ontario.

—page 7

■ Vers un dénouement: un éditorial de Lise Bissonnette.

—page 16



Les voyages au bout du désastre

1) Les décombres du Cambodge

par R.-P. Paringaux

LE MONDE

PHNOM-PENH. — Tout, ou presque tout, est encore ruines et débris: au ras du sol, dans les corps, dans les têtes. Affaibli, toujours menacé, le peuple khmer s'efforce de revivre avec une énergie que le manque quasi absolu de moyens rend certes admirable mais aussi, notamment dans la capitale, avec des excès, une insouciance et un égoïsme incontestables. Quinze mois après le déferlement militaire vietnamien, suivi de la dislocation de l'appareil totalitaire des Khmers rouges et d'une «libération» dans un chaos qui préfigurait de nouveaux drames, le bilan d'une décennie démentielle s'étale partout. Elle explique à tel point le présent qu'il faut d'abord la rappeler pour mesurer les difficultés et les incertitudes

auxquelles sont confrontés le Cambodge et son peuple. Au sortir de dix années d'enfer, la convalescence ressemble fort à un purgatoire, en compagnie de nouveaux «anges gardiens». Mais, si les espoirs demeurent incertains, du moins le désespoir n'est-il plus certitude.

Voyager à travers le Cambodge, c'est d'abord recenser les décombres. De Phnom-Penh à Battambang, de Kompong-Thomas à Pursat et de Svay-Rieng à Takeo, ce qui domine — mise à part la présence militaire vietnamienne, ce sont les ruines, les ravages physiques, les mutilations des guerres successives et l'étalage interminable du génie destructeur des hommes. Au Cambodge, pays du sourire fracassé et sanglant, les villes, les villages, les hôpitaux, les écoles, les pagodes, les maisons, les routes, les ponts, les forêts, les véhicules en tous

genres, rien n'a été épargné. On suit, au fil des éboulements et des carcasses, la chronologie du désastre.

Quelle machine infernale a emprunté systématiquement ces rues et ces routes en recrachant derrière elle, sur les talus et dans les fossés, dans un furieux vacarme, ces milliers de tas de pierres, ces squelettes de métal tordus.

L'âge de pierre et l'âge de fer semblent se confondre en débris: ceux des blindés «Made in U.S.A.» de la République l'indochinoise achèvent de rouiller non loin de ceux fabriqués en URSS et en Chine qui équipaient les armées nord-vietnamiennes et khmères rouge alors alliées. Témoignage de leur rupture, des véhicules et des armements chinois fournis à Pol Pot gisent éclatés ça et là, de même que ceux frappés de l'étoile jaune de Hanoï.

Voir page 18: Cambodge

chez VITO

Cuisine Italienne authentique

La meilleure cave à Montréal

ATMOSPHERE, TRADITION, EXCELLENCE

735-3623

5412 Côte des Neiges Montréal

La fête nationale en 1980: la qualité avant la quantité

par Nathalie Petrowski



C'est sous un soleil radieux, en présence de plusieurs personnalités dont Louise Harel et Gilles Vigneault, que le Comité organisateur de la fête nationale dévoilait, hier midi, la thématique de la fête pour 1980.

Avec un nouveau slogan qui dit «c'est la fête au pays, tout le monde est important», la fête sera vouée cette fois au regroupement des énergies créatrices et à la concertation nationale. Après les dernières tentatives de décentralisation d'une fête qui, en passant du quartier à la rue, s'était diluée et dispersée, le comité organisateur revient à ses anciennes amours: des manifestations collectives de moyenne envergure dans les parcs et les quartiers.

«Cette année, il apparaît plus important de parler de la qualité de chacune des festivités que de la quantité, déclare

le nouveau président du conseil d'administration M. Claude Himbeault, directeur de la distribution à l'ONF et qui succède à M. Marcel Couture.

Il semble que la formule du gros spectacle à déploiement pourrait revenir cette année, malgré les controverses que cette formule engendre à l'intérieur du comité organisateur. Cette année, cependant, le gros spectacle n'aura pas

lieu sur le Mont-Royal, mais sur les plaines d'Abraham.

M. Jean-Paul Champagne, président pour la corporation de Montréal, déclare à ce sujet que la raison du changement tient peut-être au fait que Montréal a pendant trop longtemps volé la vedette aux autres régions et que le meilleur moyen de déplacer le centre névralgique de la fête c'était encore d'organiser un gros spectacle ailleurs qu'à Montréal.

Cette année, un bulletin de liaison baptisé *L'agent de liaison* tentera de maintenir un certain lien entre les différents projets. Sa parution se fera à intervalles réguliers en vue d'encourager cette nouvelle idée de concertation nationale. Une seule équipe, une seule fête, voilà en fait les grandes lignes d'un concept qui cherche à donner aux Québécois le sentiment qu'ils participent à un événement collectif, qu'ils sont partie in-

tégrante d'une seule et gigantesque fête et non pas d'une petite fête privée, chacun dans sa rue ou sa cour.

«Il ne faut jamais perdre de vue notre objectif présent et futur», dit M. Himbeault. A partir des régions doit se développer une qualité nationale des célébrations de la fête nationale. En ce sens, les présidents des quinze régions étaient hier au rendez-vous de Montréal pour témoigner de cette solidarité.

Gilles Vigneault a planté un chêne dans une cour de la rue Saint-Paul, invitant la compagnie à faire de même le 24 juin et à arroser ce chêne pour qu'il ne meurt pas de sécheresse. «Pour ceux qui trouvent mes propos ambigus, a-t-il dit, sachez que le chêne c'est la patience, l'endurance et la fidélité aux racines. Sachez qu'on n'est pas venus ici il y a trois siècles pour faire un pique-nique. J'y étais, j'y suis et j'y resterai».

Gagnon affirme avoir versé neuf chèques de \$500 à Yanakis en 1973

par Guy Bourdon

Le député libéral de Berthier-Maskinongé à la Chambre des communes, M. Antonio Yanakis, a commencé hier à subir son procès sous une double inculpation de parjure, en septembre 1974, alors qu'il témoignait à une enquête instituée, à l'époque, au sujet des agissements de l'urbaniste-conseil Roger Gagnon.

M. Yanakis avait alors déclaré avoir appris seulement plus tard, «quand cela est sorti dans les journaux» que sa secrétaire avait encaissé des chèques de M. Gagnon. Il avait aussi déclaré ne pas avoir été au courant des chèques signés par M. Gagnon et endossés par Mme. Fernande Meunier.

Appelé à témoigner hier, M. Gagnon a rappelé s'être intéressé, au cours des années 1973 et 1974, aux projets fédé-

raux d'initiatives locales et avoir rencontré M. Yanakis à quelques reprises pour obtenir certains renseignements sur les projets PIL qui l'intéressaient.

M. Gagnon a ajouté avoir remis neuf fois des montants de \$ 500 et plus au député, en 1973, pour servir à sa caisse électorale. Ces dons étaient faits par chèques, à l'ordre de «caisses» dans des enveloppes scellées. Or, ces enveloppes étaient déposées dans le tiroir du bureau de M. Yanakis, à Ottawa, en présence de celui-ci. Chaque fois, le député disait: «merci».

A une occasion, toutefois, M. Yanakis aurait fait un signe que M. Gagnon a interprété comme voulant dire: «c'est pas assez». «Je suis donc allé immédiatement à la salle de toilette et j'ai rédigé un autre chèque de \$ 990», a-t-il ajouté.

Plus tard, M. Gagnon dit avoir rencontré M. Yanakis à différents endroits où il était question de son témoignage. «Yanakis voulait que j'affirme qu'il m'échangeait des chèques personnels pour payer mes séjours à Ottawa. Il voulait aussi couper court aux spéculations des journaux qui nous écrasaient», a précisé Gagnon.

Appelée à son tour à témoigner, Mme. Fernande Meunier, qui était et est encore la secrétaire du député accusé et qui porte le titre d'adjointe-administrative, a dit que M. Yanakis lui remettait les chèques de M. Gagnon et qu'elle les encaissait pour payer les comptes d'élection.

Ces chèques, tirés sur la Caisse populaire Sainte-Opélie de Montréal, étaient déposés au compte de Mme Meunier puis le produit en était ensuite porté au compte de M. Yana-

kis, pour ses dépenses électorales. Mme Meunier dit avoir agi ainsi de sa propre initiative, sans aucune directive de son patron. Son statut au bureau du député lui donne d'ailleurs toute autorité sur les affaires d'argent et de finance.

Enfin, le policier-enquêteur Roger Chartrand, de la Sûreté du Québec, a déposé, en fin de séance, des photocopies d'articles de journaux publiés les 9 et 10 août 1974, soit la veille ou seulement quelques jours après le début de la pré-enquête au cours de laquelle M. Yanakis se serait juré.

Ainsi s'est terminé hier la preuve du ministère public représenté par Me. Fernand Côté, devant le juge John D'Arcy Asselin, de la Cour des sessions de la paix.

De son côté, Me. Gabriel Lapointe, qui représente le député, présentera sa défense aujourd'hui.

les élections scolaires

Le Mouvement confessionnel veille

par Paule des Rivières

Le Mouvement scolaire confessionnel (MCS) veille au grain. Il est officiellement embarqué dans la campagne en vue de l'élection scolaire du 9 juin prochain, en offrant son appui à une brochure de candidats «engagés à travailler au maintien et à la revalorisation de notre système catholique actuel».

En rendant publique une première liste de candidats que son mouvement tâchera de faire élire aux postes de commissaires pour trois ans, le président, M. Maurice Archambault, a mis ses partisans en garde contre l'apparente tranquillité du côté adverse: «Quelle bombe nous préparent-ils? Nous ne le savons pas».

Lors des dernières élections scolaires, le MSC avait remporté un vif succès dans la plupart des commissions de l'île, et plus spécialement à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), même si une autre coalition, le Regroupement scolaire progressiste (RSP), lui faisait face. Rien de tel ne s'est manifesté jusqu'à ce jour cette fois-ci. Un mouvement, celui du Regroupement scolaire de l'île de Montréal (RSIM) a bien vu le jour il y a quelques temps mais ses adhérents ont choisi de s'abstenir de l'élection parce qu'ils sont trop peu préparés.

Les 22 organismes qui sont chapeautés par le MSC, dont l'Association des parents catholiques du Québec (APCQ), ont donné leur appui au président actuel de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, M. Jacques Mongeau, à celui de la Commission Jérôme Le Royer, M. Yvon Desrochers, et à celui de la CECM, M. Luc Larivée, élu en 1977 avec l'appui du MSC.

A la CECM, où la polémique autour du statut de l'école Notre-Dame-des-Neiges a poussé tous les commissaires à exprimer clairement leur position en regard de la place de la confession dans l'école, le MSC appuie un candidat dans chacun des 19 quartiers électoraux.

Dans les quelques quartiers où les commissaires n'ont pas, aux yeux du MSC, tenu l'engagement qui leur avait valu un appui en 1977, de nouveaux candidats se présentent qui ont l'appui du mouvement confessionnel.

Ainsi, dans le quartier 6, ceinturé par la rue Saint-Hubert, la rue Sherbrooke, l'avenue du Parc et, au nord, les voies de chemin de fer, le MSC a donné son appui à M. Michel Pallascio, un jeune avocat de 24 ans, qui est le fils de la vice-présidente de l'APCQ et qui fera la lutte au commissaire sortant, M. Jimmy Di Genova.

Ce dernier avait donné son appui à la requête en déconfessionnalisation des parents de l'école Notre-Dame-des-Neiges. Ce quartier abrite huit écoles françaises et six anglaises, et le commissaire sortant le décrit comme étant «le plus coloré» de la ville.

Dans le quartier 4, celui de l'école Notre-Dame-des-Neiges, le MSC assistera Mme. Francine Synnott, qui s'est fait connaître par la lutte qu'elle a menée avec d'autres citoyens pour maintenir l'école primaire catholique et confessionnelle. Son adversaire est M. Robert Sauvé, commissaire qui a appuyé le comité d'école de Notre-Dame-des-Neiges. Le MSC a également retiré son appui à Mme. Madeleine Neron pour le donner à M. André Mathurin, dans le quartier 12. Ce sera ici une lutte à trois puis qu'un nouveau venu, M. Gilles Paré, s'y présente également. Ce dernier est aussi pour le maintien de l'école catholique telle qu'elle existe actuellement.

On ne connaîtra que lundi le nombre exact de candidats à l'élection du 9 juin, le 2 étant la date limite pour les mises en candidatures. Peu de commissaires seront élus par acclamation à la CECM. En 1977, 20 des 104 postes répartis dans les huit commissions montréalaises n'avaient donné lieu à aucune contestation.

Toujours à la CECM, les autres candidats que le MSC appuie sont M. Benoît Hubert, dans le quartier 1, Mme. Rolande Pelletier dans le 2, Mme. Mireille Paquin dans le 3, Mme. Denise Brizard dans le 5, M. Norbert Lacoste dans le 7, M. Rodrigue Tourville dans le 9 et M. Jean-Guy Deschamps dans le 10.

Le candidat du MSC dans le 11 est Mme. Carmen Millette, dans le 13 M. Umberto Di Genova, Mme. Jeannette Milot dans le 14, M. Louis Bouchard dans le 15, M. Marcel Parent dans le 16, M. Bernard Grégoire dans le 17, M. Eric Renaud dans le 18 et M. André Corbeil dans le 19. La plupart sont actuellement commissaires.

M. Tourville livrera la lutte à une nouvelle venue, Mme. Marguerite Fortin, qui travaille depuis neuf ans au sein de comités d'écoles, M. André Corbeil à M. Florent Gagnon, et M. Louis Bouchard à M. Lucille Morotti, représentante des parents au conseil des commissaires depuis le 27 octobre, soit à partir du moment où la nouvelle loi permettait aux parents d'écouter et de parler lors des réunions de commissaires, mais non de voter.

Mme. Morotti dit avoir pris la décision de se présenter lorsqu'elle a constaté que le commissaire de son quartier n'était pas très porté vers la consultation obligatoire des parents. «L'esprit de l'enseignement n'est pas assez ouvert actuellement pour répondre aux besoins», a-t-elle commenté récemment au DEVOIR en expliquant les motifs qui l'ont poussée à se porter candidate.

Car, si l'élément religieux est à l'avant-scène de la très paisible campagne électorale, les candidats ont une plateforme à offrir qui insiste sur bien d'autres aspects de la vie scolaire.

Les candidats qui reçoivent l'appui du MSC tâcheront de lutter, s'ils sont élus, contre toute tentative de déconfessionnalisation de l'école catholique. S'ils suivent les positions du MSC, ils se méfieront de la loi 71 et de ses conseils d'orientation dans les écoles qui équivalent, selon M. Archambault, «à mettre nos écoles et le projet éducatif chrétien à la merci de ceux qui manipulent déjà certains de nos comités d'écoles pour les amener à voter la déconfessionnalisation».

Pour le président du Mouvement confessionnel, il est important aussi de resituer la famille et de ne pas oublier les prières car «c'est peut-être ce qui nous a assuré le succès en 1977».

En plus des déliants mis à leur disposition par le MSC, les candidats choisis peuvent faire appel dans leur paroisse et leur quartier aux associations membres du MSC, qui travailleront à l'élection du commissaire de leur choix. Ces groupes incluent, outre l'Association des parents catholiques, l'Association des veuves de Montréal, le Cercle des fermières, le Toit de Bethléem, le Chapelet en fraternité et de nombreux autres.

Pour le MSC, il est plus que jamais temps que les catholiques consolident leurs gestes et retournent avec plus de fermeté à ceux qui ont opté pour une philosophie matérialiste de type libéral ou socialiste.

Divisé, le congrès de la CSN refuse d'imposer un décret syndical aux employés de la centrale

par Louis-Gilles Francoeur

Profondément divisé, le 50e congrès de la CSN a refusé hier d'imposer un «décret syndical» aux employés permanents de la centrale, en grève depuis le 13 mai, préférant renvoyer les parties à la table de négociation et laisser au Conseil confédéral, conformément aux statuts de la centrale, le soin de régler ce litige au nom du mouvement.

S'il a choisi de renvoyer dans l'immédiat les parties négocier face à face, le congrès, très conscient des problèmes engendrés par cette grève «sans services essentiels aux travailleurs en conflit», a édicté par une majorité de 90%, quatre principes dont les parties devront s'inspirer pour élaborer une entente de principe. Le syndicat des employés de la centrale est d'autant plus lié par ce cadre de négociation qu'il affirme dans ses statuts son adhésion à l'idéologie de la centrale et aux décisions de ses congrès.

Le règlement de la convention collective des employés de la centrale devra donc tenir compte des «exigences particulières au fonctionnement d'une organisation ouvrière» comme la CSN, de la «capa-

cité de payer des travailleurs» ainsi que de «l'importance de préserver le caractère démocratique» de la centrale.

Ce triple énoncé de principe coïncide d'assez près avec la volonté de la «partie confédérale» de rendre plus fonctionnels les mécanismes de gestion concédés antérieurement aux permanents syndicaux, avec sa volonté de limiter les exigences salariales des grévistes et d'assurer la primauté des mandats des élus dans une centrale qui se définit comme sur alternative syndicale au système souvent décrié des «labor boss» des unions internationales.

Le congrès a par contre indiqué clairement à la «partie confédérale», soit à l'exécutif de la centrale et aux fédérations, qu'ils devront tenir compte «des conditions particulières de vie et de travail des militantes et militants salariés du mouvement».

Le syndicat avait fait valoir plus tôt par la voix de son président, M. Michel Gauthier, que les employés permanents continuaient d'être des militants et que, de ce fait, ils avaient voix au chapitre comme avant leur embauche. M. Gauthier avait d'autre part souligné les nombreux risques du métier de militants, qui vont de la difficulté à se trouver un autre emploi aux risques de décrochage au passage un casier judiciaire et des peines d'emprisonnement.

Le président du syndicat des permanents a été fortement acclamé lorsqu'il a expliqué au congrès le sens de la démarche des grévistes. Il a d'abord affirmé qu'il «ne sera jamais de notre intention d'usurper de quelque façon que

ce soit le pouvoir des membres de la CSN, les orientations, l'idéologie, les politiques». Les mécanismes congectionnaires déjà inscrits dans la convention collective, que la direction de la centrale remet partiellement en cause, sont le résultat, a-t-il dit, de la nature particulière d'un syndicat de militants et d'une centrale qui ont décidé de concrétiser les principes qu'ils défendent dans le contrat de travail.

Si le congrès décidait de «forcer l'adhésion à un leadership par la soumission à une autorité» ou d'«écraser» le syndicat en grève, il en résulterait des «conséquences désastreuses» et une «perte de crédibilité» pour la CSN a dit M. Gauthier.

De son côté, le secrétaire général de la centrale, M. Jean-Guy Morin, avait pris tout l'avant-midi pour exposer de façon factuelle la convention collective des permanents, leurs demandes et celles de la «partie confédérale».

Ce n'est qu'en après-midi, devant le ton polémique adopté par le président du syndicat, que des représentants de l'exécutif et des fédérations se sont lancés dans la justification de leurs positions en termes plus politiques.

Les demandes patronales, a soutenu de son côté M. Morin, se limitent essentiellement à exiger une bonne connaissance de la sténographie pour les secrétaires, ce à quoi s'oppose le syndicat et à maintenir la disponibilité des permanents les samedi et dimanche sans possibilité d'accumuler sous forme de «surtempes» le travail ainsi dispensé. La partie confédérale voudrait aussi limiter à six mois la clause de «statu quo ante» sur les mesures disciplinaires, un délai qui coïncide avec la sentence arbitrale qu'elle propose d'instaurer en remplacement du droit de veto syndical dans ce domaine.

Outre les nombreuses clauses économiques auxquelles la

CSN propose d'appliquer de façon générale un barème de 30% pour trois ans, les deux parties s'opposent profondément sur la question des coordonnateurs des équipes de travail. A l'heure actuelle, les permanents décident collectivement de l'organisation de leur travail de concert avec les élus. La centrale voudrait nommer des coordonnateurs non-syndiqués à la tête de ces équipes de travail pour assurer la prédominance des mandats électifs dans l'exécution des tâches, ce à quoi le syndicat s'oppose farouchement, comparant parfois cette attitude de la CSN à celle d'un employeur «capitaliste».

Le président de la centrale, M. Norbert Rodrigue, devait même révéler avoir reçu un télégramme d'un syndicat, qui l'accuse de se conduire dans cette négociation comme le ferait la multinationale ITT, ce qui en langage syndical constitue l'injure suprême.

Le débat sur cette question

fut très animé et parfois passionné. Des délégués, qui avaient proposé au congrès de reconnaître les «droits acquis» des permanents — ce qui équivaudrait à effacer les demandes «confédérales» — ont fait une volte-face spectaculaire en proposant le retrait de leur propre résolution pour éviter qu'un refus du congrès ne soit interprété au détriment des travailleurs qui se battent sur ce thème dans la centrale et au détriment potentiel des demandes des permanents.

Il s'est trouvé finalement peu de délégués pour appuyer l'idée d'un «décret syndical» et la plupart ont insisté sur la responsabilité des deux parties dans cette affaire.

Regardez autour de vous...

tous les jours

L'environnement, c'est vous. Bien sûr, c'est aussi l'eau, la terre, l'air. Mais c'est avant tout ce que vous en faites autour de vous.

Pendant le mois de mai, vous avez pu découvrir que protéger l'environnement fait partie de votre vie de tous les jours que ce soit à la maison, sur votre terrain, dans la rue, dans votre quartier, au travail, dans vos loisirs.

Et si chaque mois de l'année devenait le mois de l'Environnement? L'harmonie avec votre environnement, n'est-ce pas tous les jours qu'il faut y voir?

L'environnement dépend de vous.



JANVIER

1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30 31

FÉVRIER

3 4 5 6 7 8
9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28

MARS

2 3 4 5 6 7 1
8 9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30 31

AVRIL

1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

MAI

1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30 31

JUIN

1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30

JULIET

1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

AOÛT

3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30
31

SEPTEMBRE

1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30

OCTOBRE

5 6 7 1 2 3 4
10 11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24 25
26 27 28 29 30 31

NOVEMBRE

2 3 4 5 6 7 1
8 9 10 11 12 13 14 15
16 17 18 19 20 21 22
23 24 25 26 27 28 29
30

DÉCEMBRE

7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31

guérin
l'éditeur
qui
édite

Découpages Pliages

Carmen Ste-Marie Borduas,
Sylvie Ste-Marie

21,5 cm x 27,5 cm

\$3.95



En vente dans toutes les librairies

ANGE DE NOËL
BALEINE
BATEAU
BLOUSE DU
CAPITAINE
CHAPEAUX
ETOILE À 5 POINTS
FOULARD
GUINLANDS: Carré, Spirale, Cag
JETS
KAYAK
MASQUES DE chat, chien, grenouille,
sapin, lion, ours, vache
MOBILES: Ouf de Pâques, poisson,
mobile, sapin - bandelette
MOULINET
OMBRE ET LUMIÈRE
PANIER
PAPIER-ÉVENTAIL: Bonhomme -
Éventail, Éventail, Noeud de clown
PAPILLON
POCHOIRS: Lapin, Sapin

CAGE DE CIRQUE
CARTES: I, II,
CHATS: I, II
CHIENS: I, II
COCCINELLE
CHINOIS: de clown, de
pompiers, de Viking, du fou du roi, du
roi, hollandais

POISSON-TRIANGLE
POT DE FLEURS
RIBAMBELLES: Arbres,
bonhommes, chenilles, coeurs,
SAPIN DOUBLE
SERVIETTE DE TABLE
TAPIE
TRAINEAU
TRESSAGE: Cœur tressé, poignée de
poêle
TULPE
VERRE

HUGO
C'EST
du 22 au 31 mai

20 %
de rabais sur tous nos
Livres et Disques
en magasin
sauf sur marchandise étiquetée en rouge

Librairie Hugo
Centre commercial Wilderton
2735, Van Horne, Montréal
739-9251 — 739-0512

PSYCHOLOGIE ■ PHILOSOPHIE ■ DICTIONNAIRES ■

c'est le mois de l'Environnement

Montréal prépare un zonage à flexibilité contrôlable

QUEBEC — La ville de Montréal est à mettre au point pour son centre-ville un nouveau règlement de zonage «à flexibilité contrôlable» de manière à revaloriser une vaste zone mutilée depuis plusieurs

Dans une communication au congrès international de l'École d'architecture de l'Université Laval et de l'Ordre des architectes du Québec, M. Clément Demers, du Service d'urbanisme de la ville de Montréal, a donné quelques indications

«Les concepteurs des règlements doivent rechercher une flexibilité contrôlable dans le cadre relativement permanent du zonage. L'étude du redéveloppement du centre-ville tient compte de ce

concept, c'est-à-dire que dans ce secteur, le règlement de zonage, outil statique, se verra complété par une batterie d'outils dynamiques composés soit de mesures incitatives, soit de mesures coercitives. Le règlement de zonage, élaboré suite à une étude détaillée des contraintes existantes et prévisibles, sera en quelque sorte les règles du jeu auxquelles seront assujettis tous les projets des différents intervenants sur le terrain bâti.»

L'expérience montréalaise en matière de zonage a démontré que cet instrument de contrôle de développement urbain ne parvenait pas toujours à ces fins. Après l'époque du zonage permissif ou de l'absence de zonage, le zonage restrictif ou le zonage de protection a pu freiner les démolitions et la multiplication des terrains de stationnement, mais il n'a pu, à lui seul, contrer la dégradation des quartiers et inciter propriétaires et promoteurs immobiliers à prendre résolument le tournant de la revalorisation du milieu urbain.

«La principale conséquence de l'application successive d'un zonage permissif puis d'un zonage restrictif est l'aspect cahotique qu'emprunte alors le quartier, parsemé ici et là de constructions en hauteur et de terrains de stationnement, résultat d'un développement incohérent et d'une spéculation abusive. Par conséquent, dans un secteur trop longtemps abandonné à un développement incontrôlé, il n'existe plus que quelques ensembles urbains intacts.»

Le zonage de protection, d'application difficile, voire impossible à l'échelle de toute une ville, demeure un instrument utile dans des secteurs plus homogènes ou moins ravagés. Le quartier ancien de Montréal, plus vaste que l'arrondissement historique, et le Plateau Mont-Royal, sont deux quartiers de Montréal où ce type de zonage convient.

Dans le centre-ville, le règlement de zonage devrait favoriser le remplissage urbain, l'intégration physique et fonctionnelle des nouveaux projets et la réalisation de plans d'ensemble particuliers répondants à certains critères tels que la grandeur des lots, l'appartenance à un ensemble intéressant, l'affectation du nouvel immeuble, etc.

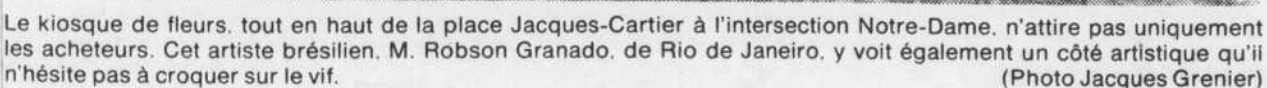
Dans le cadre d'un règlement de zonage général, des négociations cas par cas pourraient donner lieu à des dérogations dans la mesure où des projets contribueraient à la revalorisation du milieu urbain. Ce processus porte le nom de «plans de construction et d'occupation» ou «plan d'ensemble». Il a déjà été utilisé à la Ville de Montréal pour la réalisation de la Place Bonaventure, les magasins La Terrasse et l'Université du Québec.

«Jamais un promoteur ne se sentira lésé par cette politique car son droit au développement sera défini dans le règlement de zonage (...) Cette planification par négociation a déjà donné à Montréal

des résultats très intéressants». L'expérience aurait démontré que «cet outil excessivement puissant» a favorisé des projets de haute qualité en architecture et en aménagement urbain.

Les mesures incitatives qui accompagneront la mise en vigueur de ce règlement de zonage comprendront des programmes d'aide financière affectant les taux d'impositon de la taxe foncière sur des immeubles récemment recyclés et des subventions à la rénovation, au recyclage ou à la reconversion en logements.

« La ville est une entité en constante évolution et les outils de planification doivent refléter ce dynamisme. Or, le zonage, même avec le mécanisme de l'amendement, est un outil statique qui a lui seul ne peut répondre aux besoins d'une ville qui se développe », a dit M. Demers en soulignant que les succès des efforts de revalorisation doivent s'appuyer sur une coopération permanente entre tous les acteurs.



Le dentiste québécois: un homme qui, en ville, voit 16 clients par jour

La majorité des dentistes du Québec sont des hommes qui travaillent moins de 35 heures par semaine, voient plus de 16 clients par jour et consacrent très peu de temps à leur recyclage.

Tel est le portrait-robot qui se dessine, selon les résultats d'une enquête menée pour le compte de l'Ordre des dentistes du Québec par trois chercheurs des universités de Montréal et Laval.

Selon le président de l'Ordre, M. Jean-Guy Landry, les principales conclusions de l'étude démontrent que la répartition des dentistes sur le territoire québécois fait défaut et que cela ne saurait être corrigé sans l'adoption d'une politique des soins dentaires au Québec.

L'étude, rendue publique hier au congrès de l'Ordre des dentistes, répète que les dentistes sont plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural ou semi-rural. Elle relève cependant leur productivité, leur participation à la vie professionnelle et leurs origines familiales.

Ainsi, il s'en dégage que plus de la moitié des dentistes viennent de milieux pro-

fessionnels, dont 12.9% du milieu de la santé et 35% du milieu des affaires. Par contre, 18.7% viennent du secteur primaire et secondaire, c'est-à-dire que leur père est journalier, cultivateur ou mineur, et 25.8% du secteur des services.

L'enquête qui a coûté \$125,000 à l'Ordre des dentistes n'aborde cependant pas les questions d'ordre économique ou le taux de satisfaction au travail de ces professionnels qui gagnent, selon les chiffres du ministère fédéral du Revenu pour l'année d'imposition 1977, gagnent en moyenne \$58,208 (brut) et leur revenu imposable est de \$45,466 par année. L'enquête note toutefois que les dentistes bénéficient de 31 jours de vacances, en moyenne, par année.

Plus du quart des dentistes font du bureau régulièrement le soir, et six pour cent le samedi. A partir de l'âge de 50 ans ou après 25 ans de pratique, le nombre d'heures de travail tombe de façon significative, tandis que les non-francophones sont sur représentés dans la catégorie des gens qui travaillent le plus d'heures par année.

Le sondage révèle par ailleurs que quatre dentistes sur 10 ne consacrent pas

de façon régulière de temps aux études et à la formation permanente. « Dans le contexte de l'évolution rapide de la dentisterie, ce devrait être une source d'inquiétude », ont souligné les auteurs de l'étude.

Les dentistes qui consacrent le moins

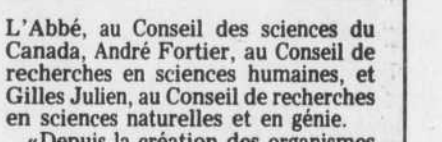
de temps au recyclage se trouvent dans les milieux «ruraux, éloignés ou défavorisés», dans les endroits où l'on note déjà une moins grande proportion de dentistes. Par contre, la participation à la vie de la profession (associations ou sociétés d'études) est très élevée. L'Ordre veut d'ailleurs profiter de ces regroupements en sociétés locales pour faire pression auprès du gouvernement du Québec afin qu'il adopte une politique sur les soins dentaires.

Les résidents des Cantons de l'Est sont ceux qui doivent attendre le moins long temps pour obtenir un rendez-vous chez un dentiste. C'est la région où l'on retrouve, après celle de Montréal, le plus grand nombre de dentistes. Dans la région de la Côte-Nord, dans 28,6% des cas, les malades doivent attendre plus de huit mois pour obtenir un rendez-vous: il n'y a que 1,25 dentistes par 10,000 habitants. La situation est encore pire au Nouveau-

Québec où on trouve un généraliste pour 10,000 personnes contre cinq dentistes pour le même nombre de citoyens à Montréal.

Quelque 83% des dentistes du Québec ont pour langue maternelle le français, 14% l'anglais et 3%, une autre. Cependant, 22% des dentistes reçoivent leur correspondance de la part de l'Ordre des dentistes en anglais, et ce, à leur demande. Environ 94% des anglophones travaillent dans la région de Montréal.

Larwin Kerwin devient président du CNRC



« Depuis la création des organismes subventionnaires, le CNRC a un peu perdu contact avec les universités à qui il ne distribue plus de subventions », a déploré M. Kerwin. Il a promis de faire un effort particulier pour multiplier les échanges avec les universités autant qu'avec l'industrie.

À la grandeur du Québec... et plus!

La nouvelle Zone spéciale de Montréal...

Un nouveau programme d'aide à l'industrie manufacturière visant à stimuler le développement de la région.

Une zone où plus d'entreprises peuvent maintenant se prévaloir de ce programme de subventions du ministère de l'Expansion économique régionale.

Les entreprises qui désirent s'implanter, s'agrandir ou se moderniser peuvent ainsi obtenir une aide financière pouvant atteindre 25% du coût d'immobilisation relié à leur projet.

- Dans la région de l'Ottawa et des villes avoisinantes de Montréal, tous les secteurs industriels peuvent dorénavant être admissibles aux subventions.

Dans le Montréal métropolitain, seules les entreprises de secteurs industriels à haute productivité et à croissance rapide sont admissibles aux subventions.

Enfin, des subventions à la recherche industrielle sont disponibles dans l'ensemble de la Zone spéciale.

Pourquoi Montréal?

Parce que la région de Montréal est le cœur de l'activité économique du Québec et parce qu'en aidant Montréal, c'est tout le Québec que nous aidons.

Le ministère de l'Expansion économique régionale...

À la grandeur du Québec... et plus.

Pour en savoir davantage sur ce programme du MEER, adressez-vous à:
La direction de la Promotion industrielle
Ministère de l'Expansion économique régionale
800, place Victoria, bureau 3710
Montréal, Québec H4Z 1E8

MEER

	Gouvernement du Canada	Government of Canada
	Expansion Économique Régionale	Regional Economic Expansion

Canada

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif
régie par le Code des professions
680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
861-1641

Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto,
Winnipeg, Calgary, Vancouver,
Société affiliée - Gagné, Vaillancourt
& Associés

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CHARETTE, FORTIER HAWCY & CIE

TOUCHE ROSS & CIE

1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross
& Co. avec bureaux à Sydney, Halifax,
St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kitchener, London, Windsor, Missis-
sauga, Cornwall, Winnipeg, Regina,
Saskatoon, Calgary, Edmonton, New
Westminster, Vancouver, Victoria,
Kelowna, Langley, St. John's, Ber-
muda, Nassau, Bahamas Islands, Grand
Payman.

CLARKSON, GORDON

Comptables Agréés

Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benoit, C.A. C.C. Blum, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. T.R. Burpee, C.A.
M. Carrière, C.A. M.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. M.G. Chambers, C.A.
J.P. Desile, C.A. H.M. Doran, C.A.
G. Fréchette, C.A. S.R. Gagné, C.A.
R. Gorman, C.A. G. Giroux, C.A.
J.P. Gravelle, C.A. A. Lanthier, C.A.
R.E. Lenoir, C.A. G. Lussier, C.A.
R.J. Massier, C.A. J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.

Bureaux à
St-Jean (I.N.), Halifax, Saint-Jean (N.B.),
Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, To-
ronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener,
London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg,
Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Van-
couver, Victoria.

CLOUTIER, COUREY, FONTAINE & ASSOCIÉS

2, Place Laval
bureau 300
LAVAL, Qué. H7N 5N6
382-4010 • 668-6400

COURTOIS, ZIRI & ASSOCIÉS

Comptables agréés

397 c. rue Laurier
Mtl. P.Q. H2V 2K3 273-1535

ERNST & WHINNEY

Comptables Agréés

Sept-ies, Montréal, Ottawa,
Toronto, Hamilton, Kitchener,
London, Winnipeg, Calgary,
Edmonton, Abbotsford, Langley,
Vancouver, Victoria, Halifax
et dans les principales villes
du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

DUNWOODY & COMPAGNIE

Comptables Agréés

1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 610 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du
Canada et cabinets associés
à travers le monde.

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A.
R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A.
G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A.
M. Duquette, C.A. P. Saint-Jules, C.A.
A. Garsau, C.A. L. Mahu, C.A.
561 boul. Crémazie est
Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur
Rigaud, J0P 1P0 — 458-7526

GRIGNON, DE PALMA, POINIER & ASSOCIÉS

Société Nationale
CAMPBELL, SHARP

Comptables Agrés
3730 est. boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
500 Place d'Armes, Suite 1700
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

276 ouest, St-Jacques suite 500
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables Agréés

686 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANÇOT, MORIN & ASSOCIÉS

offices

COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 371-9782

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE

Comptables Agréés

Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX, ROY & ASSOCIÉS

Comptables agréés

2 Complexe Desjardins, bureau 2000
C.P. 153, Montréal H3B 1E6
Tél.: (514) 281-1555
Téléc 055-60917
Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval,
Hull, Hawkesbury
Québec, Lévis et Moncton
Société Nationale Collins Barrow
Bureaux à Vancouver, Calgary,
Edmonton, Winnipeg, Toronto,
Montréal, Québec, Halifax et
autres villes
Représentation dans les grands
centres financiers internationaux

MacGILLIVRAY & BRUNEAU

Comptables Agréés -
Chartered Accountants

1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au
Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS

C.P. 95
1, Complexe Desjardins
Montréal (Québec)
H3B 1B2
(514) 281-1850
Montréal, Québec, Sherbrooke, Rimouski,
Magog, Saint-Jérôme, Richmond,
Sainte-Agathe-des-Monts, Montmagny,
Port-Carter
Société Nationale
WARD MALLETTE
Représentation internationale
dans 45 pays
BINDER DIKAR OTTE & CO.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables agréés

50, Place Crémazie,
Suite 1410
Montréal - H2P 2T9
384-7430

NORMANDIN BARRIÈRE & ASSOCIÉS

DELOITTE HASKINS
& SELLS

comptables agréés
225 ouest, rue Notre-Dame 844-6442
1 Place Ville-Marie 861-8512
835 ouest, boul. Dorchester 861-8361
Deloitte Haskins & Sells est établi dans
32 centres de Victoria à Halifax et fait
partie d'une association internationale
qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & CIE.

Proulx, D'Orsonnens & Cie.

Maisonneuve-Rosemont réussit une première greffe de moelle osseuse

par Marie Laurier

La jeune Sonia S., 12 ans, a quitté hier l'hôpital Maisonneuve-Rosemont après y avoir séjourné «incommunicado» pendant cinquante jours dans une chambre complètement stérile.

Mais tout le personnel médical, infirmier et diététique qui s'est occupé d'elle constamment a fait en sorte que l'enfant mène une vie régulière et appropriée à son âge, dans les circonstances.

Sonia est la première jeune greffée de la moelle osseuse en milieu hospitalier francophone et cette intervention délicate est jugée fort satisfaisante et même réussie par toute l'équipe de Maisonneuve-Rosemont.

Ce succès incite donc les autorités de M-R à réclamer l'implantation d'une unité de transplantation de moelle osseuse qui pourrait recevoir six patients. Cette unité de haute spécialisation requiert un personnel multidisciplinaire fort nombreux et on évalue le coût de son implantation à près d'un million de dollars.

Pour sa part, Sonia souffrait d'anémie aplastique, une maladie qui consiste en un appauvrissement fatal de la moelle osseuse qui n'arrive plus à fabriquer les globules rouges, les globules blancs ainsi que les plaquettes dans le sang. L'adolescente est entrée à l'hôpital le 19 mars, elle a été greffée le 2 avril et elle est restée sous observation jusqu'au 29 mai (hier) et le sera de façon constante pendant quelque 120 jours. Sa vie reprendra son cours normal graduellement et, sous le masque qu'elle portait encore pour rencontrer les journalistes, elle nous a confié désirer poursuivre ses études au secondaire en septembre.

Rentrée chez elle, ses parents devront prendre des précautions pour assurer sa convalescence, notamment dans son alimentation fondée sur une

diète fort sévère et stérilisée.

Les membres de l'équipe médicale, infirmière et diététique qui ont collaboré au succès de l'intervention ont expliqué hier à la presse les différentes étapes de la greffe de la moelle osseuse sur la jeune Sonia, estimant tour à tour qu'ils sont sur la «voie d'un espoir de guérison pour les jeunes leucémiques».

Cette procédure médicale s'avère la seule solution depuis quelques années pour lutter efficacement contre des maladies qui jusqu'ici étaient irrémédiablement mortelles à plus ou moins brève échéance, ont indiqué les docteurs Jacques Boileau, hématologue, Claude Perrault, chef de l'équipe multidisciplinaire, L. Landry, directeur des services professionnels de M-R, ainsi que Mmes Nicole David, infirmière, et Lise Larivière, diététicienne. Plusieurs autres professionnels de la santé ayant collaboré à l'intervention participaient également à la conférence de presse.

Les principales maladies visées par la procédure de la greffe de moelle osseuse sont:

- la leucémie aiguë ou le cancer du sang;
- l'anémie aplastique, une affection de la moelle osseuse entraînant un arrêt de production des globules rouges, des globules blancs et des plaquettes dans le sang; la cause de cette maladie, dont était atteinte Sonia, est inconnue dans la majorité des cas.

La transplantation qui consiste essentiellement à prélever de la moelle à partir d'un donneur compatible, généralement le frère ou la sœur du patient, se pratique depuis quelques années aux États-Unis, notamment à Seattle, à Boston, les deux centres que l'équipe de M-R a visités fréquemment ces derniers mois avant d'adopter le processus ici.

Une suppression totale de l'immunité du malade est nécessaire à la réussite de la greffe si l'on veut

éliminer toute possibilité de rejet. Toutefois, le malade devient extrêmement vulnérable à la moindre infection, d'où la nécessité de cette «stérilité maximale» pendant une cinquantaine de jours. De telles conditions forcent l'équipe à faire preuve d'une imagination débordante pendant ces deux longs mois pour maintenir le moral du patient. Ainsi le moindre petit détail, comme la préparation d'un repas, l'exercice physique nécessaire — la jeune Sonia est gymnaste et elle a pu pratiquer son sport — deviennent des choses délicates à réaliser en milieu stérile.

La greffe pratiquée sur Sonia représentait pour elle son seul espoir de survie et c'est sa jeune sœur de huit ans qui a été la donneuse de moelle osseuse. Les médecins ont donc dû faire face à un double problème: celui de percevoir la substance d'un donneur plus jeune par rapport au receveur et celui de contourner la difficulté d'une incompatibilité de groupe sanguin entre les deux sœurs. Sonia était de groupe O alors que sa sœur cadette était de groupe A. Cette incompatibilité a été maîtrisée en supprimant des anti-corps de type anti-A dans l'organisme de Sonia.

Au Québec, selon les dernières statistiques, on estime à au moins cinquante par année le nombre de patients, par ailleurs incurables selon les voies traditionnelles, qui pourraient bénéficier d'une greffe de moelle osseuse. A l'heure actuelle, un jeune homme de 25 ans a remplacé Sonia dans l'unique chambre stérile de M-R.

L'Université de Montréal, en accord avec ses hôpitaux affiliés, vient donc de proposer au ministère des Affaires sociales que Maisonneuve-Rosemont devienne le lieu d'implantation du premier Centre de greffe de moelle osseuse pour le Québec et l'est du Canada, a conclu le Dr L. Landry, confiant que cet appel recevra une réponse favorable.

DES QUATRE COINS DU PAYS

■ Poussière de volcan

Les éruptions du volcan du Mont St. Helens, dans l'Etat de Washington, n'auront probablement que peu d'effet à long terme sur le climat et les conditions météorologiques au Canada. Rassurant, le ministère de l'Environnement a fait savoir hier que, selon ses spécialistes, la poussière et la cendre volcanique crachée dans l'atmosphère depuis le 27 mars retomberont sur le sol dans plusieurs semaines. Certaines de ces particules, emportées plus haut, resteront en suspension plusieurs années et feront le tour de la terre longtemps avant de retomber sur la planète. D'ici à ce que toute cette poussière retombe, on peut prévoir un réchauffement de quelques degrés celsius d'une portion de la stratosphère, ou encore un léger refroidissement, de moins d'un degré, de l'atmosphère. Ce réchauffement pourrait venir d'une proportion accrue de bioxyde de carbone dans l'atmosphère tandis que le refroidissement serait provoqué par la poussière qui reflète les rayons du soleil avant que ces derniers n'atteignent la terre.

■ Des économies coûteuses

Le député libéral d'Ottawa Centre, M. John Evans, ex-économiste au sein de la fonction publique, s'est élevé hier contre les mesures de contrôle des dépenses du gouvernement qui sont souvent plus coûteuses que les dépenses qu'elles cherchent à diminuer. Devant les membres de la commission parlementaire sur les comptes publics, M. Evans a fait remarquer que les administrateurs de la fonction publique étaient astreints à appliquer des normes rigoureusement compliquées et, dans plusieurs cas, redondantes. Ces administrateurs n'ont pas le temps d'administrer, a-t-il soutenu.

■ M. Ryan ignoré

De passage à Paris, le député de Prévost à l'Assemblée nationale, Mme Solange Chaput Rolland, s'est étonnée de constater combien l'opinion publique semblait peu connaître le rôle de premier plan joué dans la campagne référendaire par le chef du Parti libéral québécois, M. Claude Ryan. «La bataille référendaire, a-t-elle expliqué, a été gagnée par M. Ryan, chef de l'opposition officielle, président du Comité national pour le NON et chef du Parti libéral». Les propositions constitutionnelles de M. Ryan énoncées dans son livre beige sont devenues de première importance depuis la victoire du NON, a-t-elle poursuivi, et feront l'objet de discussions lors de la rencontre des premiers ministres des provinces et du premier ministre du Canada, M. Trudeau, le 9 juin.

■ Une visite royale

Le prince Philip, époux de la reine Elizabeth II, arrivera à Québec dimanche où il présidera au cours de la semaine prochaine le cinquième congrès d'étude du Commonwealth. Ce congrès, qui se déroulera à l'Université Laval, réunira quelque 300 «futurs chefs de file» de l'entreprise privée, du milieu syndical et de la fonction publique en provenance de 30 pays. Le thème en sera «L'homme et la société industrielle».

Sur le racolage et l'alcool dans les lieux publics

Un vaste mouvement de protestation s'organise contre deux règlements de la ville de Montréal

par Patricia Poirier

Il s'organise présentement à Montréal un vaste mouvement de protestation contre les deux règlements controversés sur le racolage et la consommation d'alcool dans les lieux publics, que viennent d'adopter les membres du conseil municipal.

Au moins deux organismes songent sérieusement à contester la validité de ces nouveaux règlements devant les tribunaux. «C'est trop sérieux, on ne peut laisser tomber comme ce fut le cas en 1969, pour le règlement anti-manifestation du maire Drapeau», affirme, hier, au DEVOIR le président du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Abe Limonchik.

Pour sa part, le porte-parole de la Ligue des droits et libertés, M. Jean-Claude Bernheim, a vivement dénoncé ces règlements en alléguant qu'ils ne sont que des prétextes pour contrôler les allées et venues de la population.

«Nous sommes portés à le croire, puisque les dirigeants municipaux ont dit qu'ils voulaient l'exode des prostituées vers d'autres villes... ce n'est pas répression du crime qui les intéresse», a-t-il indiqué.

Le RCM et la Ligue des droits et libertés sont au nombre des organismes qui se réuniront lundi soir prochain pour faire le point sur les

moyens d'action qui s'offrent à eux pour obliger la ville à retirer ces règlements. Selon M. Limonchik, plusieurs femmes ont déjà promis leur appui, par le biais de leurs associations, parce qu'elles s'opposent au règlement qui vise à interdire le racolage. Il a été dit que le règlement permettrait à la police d'arrêter une femme se promenant seule.

Le règlement vise à réprimer la sollicitation dans les lieux publics qui s'est accrue, selon les policiers, depuis un jugement de la Cour suprême. Le plus haut tribunal a statué que la police doit faire la preuve que la personne accusée de sollicitation le faisait avec insistance. Des amendes variant de \$100 à \$1,000 sont prévues par le règlement et un lieu public désigne tout endroit où le public a accès de droit ou sur invitation expresse ou implicite.

L'autre règlement interdit la consommation dans les endroits publics non prévus, tels que café terrasse, afin de libérer les trottoirs des rassemblements de buveurs et de clochards.

Selon la Ligue des droits et libertés, la police de la CUM a fait appel au pouvoir politique, c'est-à-dire au maire, M. Jean Drapeau, pour tenter de contourner un droit pourtant reconnu par la Cour suprême, celui de disposer librement de

sa personne.

«M. Drapeau et la police de Montréal sont-ils au-dessus de la volonté du législateur et de la Cour suprême», s'est demandé son porte-parole. Au sujet du règlement anti-alcool, M. Bernheim a soutenu qu'il n'était pas nécessaire puisque la police a le pouvoir, selon le code criminel, de maintenir l'ordre. Il a insisté pour dire que ce n'est pas en incarcérant les citoyens qu'on améliorera la qualité de vie à Montréal.

Enfin, le président du RCM dit croire que M. Jean Drapeau

a bien voulu adopter ces règlements pour donner l'impression d'une administration municipale saine et propre, parce qu'il craint les conclusions du rapport du juge Malouf sur les coûts de construction des installations olympiques, qui devrait être rendu public sous peu.

Au delà de ces considérations politiques, M. Limonchik a expliqué que les organismes qui feront le point ensemble la semaine prochaine exploreront la possibilité de s'adresser aux autorités provinciales ou fédérales

pour contester le règlement. Il a rappelé que la ville de Montréal s'était tournée, en vain, du côté du gouvernement fédéral pour tenter de réprimer le racolage, et du côté du gouvernement provincial pour enrayer l'alcool sur les places publiques.

M. Limonchik a ajouté que, cette fois-ci l'administration Drapeau va être l'objet de la contestation du public, comme en font foi, les nombreux appels de protestation entendus ces derniers jours lors de lignes ouvertes à la radio.

Me Hébert est blanchi de tout soupçon de trafic de drogue

par Guy Bourdon

L'avocat montréalais Maurice Hébert, contre qui pesait depuis quelques semaines plusieurs inculpations de trafic de drogue, a été blanchi hier de tous les soupçons soulevés contre lui.

Ainsi en a décidé le juge Rhéal Brunet après que le chimiste Pierre McMurray eut reconnu que la substance blanche trouvée dans un veston de l'accusé ne contenait pas de cocaïne comme on l'avait cru tout d'abord.

Quant à Me Claude Parent, du ministère public, il s'est immédiatement empressé de retirer la plainte portée contre Me Hébert, reconnaissant que l'enquête policière n'avait pu l'amener à croire que l'accusé ait participé de quelque façon

que ce soit au crime qu'on lui avait reproché. Mieux, a insisté le ministère public, Me Hébert n'a pas même eu connaissance des transactions faites par Mlle André Marquis et un certain Pierre-Alexandre Lalime.

D'ailleurs, le 16 mai, Lalime et Mlle Marquis ont reconnu leur culpabilité aux accusations qui avaient été portées contre l'avocat et ils connaîtront leur sentence le 3 juin.

On avait accusé Me Hébert de possession de 48 grammes de cocaïne qu'on croyait avoir découvert dans la poche d'un veston pendu dans sa garde-robe. On l'avait aussi accusé de possession, pour fins de trafic, de huit grammes de cocaïne ainsi que de possession de 21 grammes de marijuana.

Me Jacques Dupuy, qui représentait Me Hébert, avait affirmé que le veston, dont il était question dans la plainte, n'avait pas été porté depuis plusieurs mois par son client.

Avec cette épave en moins au talon, le criminaliste pourra attendre avec plus de sérénité la décision de la Cour suprême du Canada qui lui a accordé la permission d'en appeler d'une sentence de dix mois d'emprisonnement prononcée contre lui en 1979 pour une fraude de \$135,000, commise aux dépens de la Banque Canadienne Nationale.





COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La(les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a(ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
Sourdis Armande (RETROCESSION)	932 est Rachel	1 épicerie
AUDÉ Jean-Guy	Parc Olympique	1 stade olympique
CAFETERIA Maisonneuve Inc.	4545 Pierre de Coubertin, Montréal	1 localisation/café
PROULX, Réjeanne	7301 De La Malbrou, Anjou	1 épicerie
TSOPANIS, Anastasios	2105 est Henri	1 restaurant
RESTAURANT D.S.A. Inc.	Bourassa, Montréal	2 brasseries avec œuvres musicales
KENNEDY, Gérard	2015 Bourbonnière	1 restaurant
Permis Existants:		
1 taverne/ 1 bar avec danse et spectacles		
PELLETIER, Jean-Marie	1 Place du Commerce, Ile des Soeurs, Verdun	1 restaurant
NGUYEN, Ahn Nguyet (Vente)	2571 Frontenac	1 épicerie
THIBODEAU, Raymond (Vente)	1668 Cuvillier	1 épicerie
ZAVITSANOS, Nicolas lui-même et Andréas Zavitsanos et Panagiotis Zavitsanos et Spyridon Zavitsanos	6247 Boulevard Léger, Montréal Nord	Changement de capacité du restaurant
CAO, Nguyen Huan (Vente)	2701 Everett	1 épicerie
VU, Anh Tuan	3525 Lacombe	autorisation d'exploiter le permis de bar en dehors de la pièce conformément à l'article 71 de la loi
STEFANOPOULOS, Stavros	1001 est Ste-Catherine, Montréal	1 restaurant/1 bar
HUDON, Christiane	55 est Ste-Catherine, Montréal	1 restaurant
PETRILLI, Vincent	5011 Buchan	1 club
Club Social Cricket Du Nord Inc./Northern Cricket Social Club Inc.		
BARRY, Gisèle	3615 Boulevard	1 restaurant/1 bar
St-Laurent, Montréal		
MARTIN, Sylvie	223 avenue Broadway Montréal Est	1 épicerie
POMPEO, Nicolino	9810 Fielding	1 épicerie
GIROUARD, Jacques lui-même et Céline Girouard (Vente)	5384 Gatineau	1 épicerie
DAGENAIS, Réjean	5599 Hadley	1 épicerie
	Montréal	

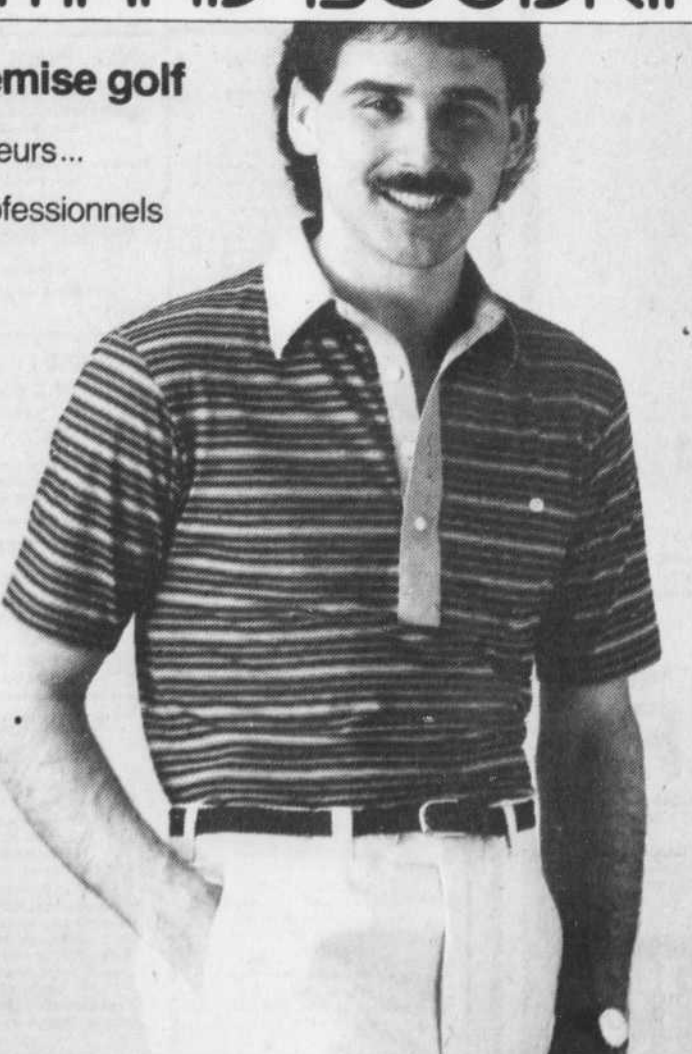
Afin d'être valide, toute objection à cette(ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assemblée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue-Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6



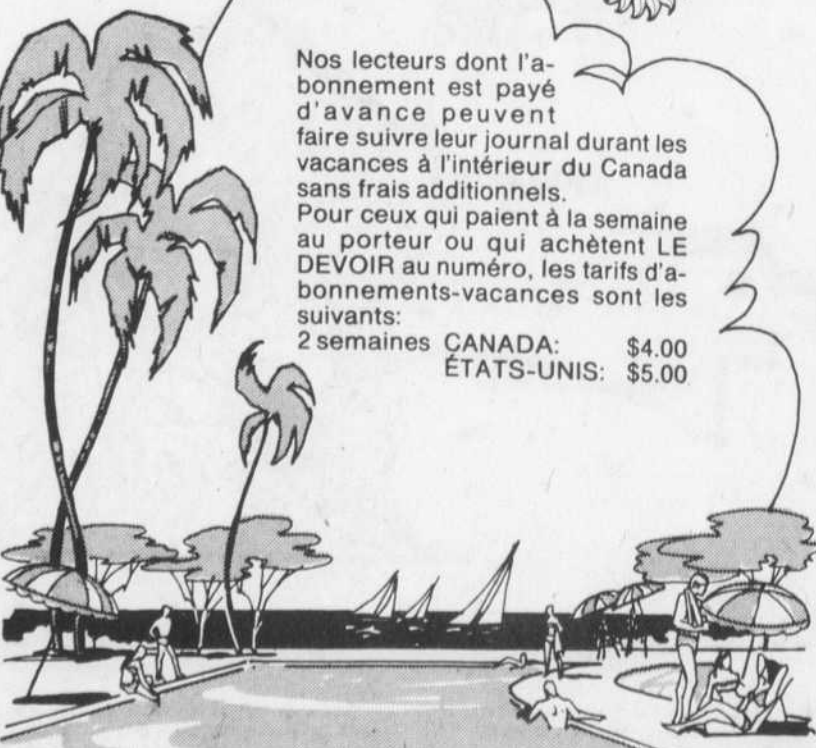
ARMAND BOUDRIAS

Chemise golf pour amateurs... et professionnels



Place Bonaventure	6818, rue St-Hubert	St-Bruno	Place Québec
875-2013	273-2851	653-9422	524-5263

VACANCES 1980



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant les vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels. Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 semaines CANADA: \$4.00
ÉTATS-UNIS: \$5.00

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐

Mon abonnement est payé d'avance ☐

Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐

Nom.....

Adresse actuelle.....

Adresse de vacances.....

à compter du.....

reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, P.Q.
(service du tirage)

Weizman pourrait former son parti

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — La crise ministérielle israélienne, ouverte par la démission dimanche de M. Ezer Weizman, ministre de la défense, s'est enlisée un peu plus hier dans les querelles entre les différents partis formant la coalition gouvernementale.

M. Menahem Begin, président du conseil, avait suggéré mardi dernier de transférer M. Yitzhak Shamir du ministère des Affaires étrangères au ministère de la Défense, et de donner à M. Yitzhak Modai, actuellement ministre de l'Énergie, le portefeuille des Affaires étrangères.

Mais, le premier ministre israélien a affirmé hier qu'il n'avait pas l'intention de démissionner. Il est ainsi placé devant le choix suivant: accepter la suggestion du vice-président du conseil, le Pr Yigael Yadin, et nommer seulement un successeur à M. Weizman, ou s'obstiner à faire passer ses deux candidats au risque d'être mis en minorité, ce qui rendrait inévitables des élections anticipées.

Le passage de M. Shamir, à la défense a en effet toutes les chances d'être approuvé par les partis de la coalition. Le seul ministre toujours décidé à s'y opposer est M. Ariel Sharon (Agriculture), qui estime que, du fait de son «glorieux passé militaire», ce portefeuille lui revient de droit.

Par contre, M. Modai, a toujours contre lui les démocrates de M. Yadin, qui auraient voulu que le poste leur revienne, et les nationaux religieux, qui se contentent de mettre en doute les capacités de M. Mo-

dai à diriger la diplomatie israélienne.

Si — dimanche sans doute — M. Begin se contente de pourvoir le poste de la Défense, il devra donc une fois de plus assurer «provisoirement» (un provisoire qui dura cinq mois après la démission de M. Moshe Dayan) les Affaires étrangères.

Il reste encore à M. Begin, selon certains observateurs, la possibilité, face à un rejet de ses propositions, de revenir au statu quo actuel et d'assurer l'intérim de la Défense. Mais il apparaît peu probable que les libéraux renoncent au portefeuille des Affaires étrangères, maintenant qu'il leur a été proposé, et reviennent sur leur intention de quitter la coalition si M. Modai n'est pas nommé. M. Begin pourrait donc, la semaine prochaine, se trouver en minorité, et des élections anticipées deviendraient inévitables.

C'est dans cette optique qu'un important groupe de professeurs des universités de Jérusalem, Tel-Aviv, Haïfa et Beersheba, a renouvelé hier sa démarche auprès de M. Weizman, pour qu'il fonde son propre parti. Il pourrait prendre au Likoud de M. Begin, auquel les derniers sondages donnent 24 sièges aux prochaines élections (contre 45 en mai 77), dix députés au moins, toujours selon les derniers sondages.

Enfin, quelques heures avant une réunion cruciale du Héroul, le parti de M. Begin, de nombreuses voix se sont élevées pour assurer qu'elles prendraient, au cours de cette réunion, la défense de M. Weizman.

Le spectre de nouvelles émeutes raciales pèse sur l'Afrique du Sud

JOHANNESBOURG (AFP) — Le spectre de nouvelles émeutes raciales pèse sur l'Afrique du Sud, alors que la police a de nouveau ouvert le feu hier, près du Cap, sur des manifestants anti-apartheid, blessant un jeune métis de 22 ans, 24 heures après la mort de deux lycéens métis.

Selon la police, le jeune homme a été blessé par un policier métis qui a été forcé d'ouvrir le feu sur des manifestants qui jetaient des pierres. La même explication avait été donnée mercredi, pour les incidents d'Elsties River (près du Cap), mais avait été démentie par l'opposition.

D'autre part, une foule multiraciale participant à un meeting organisé à Johannesburg, a demandé hier la libération du leader nationaliste emprisonné à vie au pénitencier de Robben Island, M. Nelson Mandela, «avant qu'il ne soit trop tard». Ce meeting a constitué le lancement d'une importante campagne en faveur de M. Mandela, ancien président du mouvement de résistance interdit, le Congrès national africain (ANC).

L'ANC prône la lutte armée pour renverser le régime et semble avoir considérablement renforcé ses positions à l'intérieur du pays ces dernières années. Ses guérilleros ont mené plusieurs opérations de guérilla urbaine au cours des derniers mois. M. Mandela, qui est âgé de 62 ans, est emprisonné depuis 16 ans après avoir été jugé coupable de «sabotage» et de «conspiration».

Tandis que des renforts importants de policiers des brigades anti-émeutes étaient dépêchés dans des cités africaines et métisses du pays affectées par la grève illimitée des lycéens, l'action de la police à Elsties River, près du Cap, a été largement condamnée dans ces communautés.

Pour le référent Allan Boesak, de l'Eglise réformée hollandaise métisse, «nous payons tous le prix de l'apartheid. Je pense qu'on voit clairement que la violence est le seul moyen de maintenir l'apartheid», a-t-il dit.

Quelques heures avant que la police n'ouvre le feu, «en état de légitime défense» selon le ministre de la police, M. Louis Le Grange, sur les jeunes d'Elsties River, trois députés d'opposition blancs avaient demandé une audience urgente au ministre pour dénoncer les brutalités policières.

Un député, M. Tian Van der Merwe, du Parti progressiste-fédéral (PFP), a déclaré avoir vu les policiers chasser les jeunes métis jusque dans les maisons et les battre à coups de matraque, frappant même au passage une femme de 45 ans.

«Un peu plus tard, j'ai vu des policiers sortir des enfants de toilettes extérieures et les battre. Une fille, qui devait avoir de 12 à 15 ans, a été battue avec un bâton jusqu'à ce qu'elle s'effondre», a-t-il ajouté.

Le Comité des 81, qui coordonne l'action des lycéens métis en grève dans la province du Cap pour protester contre

l'apartheid dans l'éducation, a de son côté appelé à «éviter toute confrontation directe avec la police».

Le mouvement de boycottage est resté total hier au Cap, et dans plusieurs dizaines de centres d'Afrique du Sud, les jeunes métis, Indiens et Noirs avaient ajouté à leurs revendications la libération des personnes arrêtées. Selon l'Institut des relations raciales, 160 personnes sont actuellement détenues en liaison avec ces événements, tandis que plus de 1,500 sont passées

des prisons sud-africaines depuis le début des grèves, il y a six semaines.

Le gouvernement a toutefois cédé aux pressions de l'Allemagne de l'Ouest en libérant mercredi un professeur métis du Cap, le Dr. Neville Alexander, qui avait été arrêté samedi alors qu'il se rendait à une conférence à Bonn.

Que va-t-il se passer maintenant, se demande-t-on dans tous les milieux d'Afrique du Sud? Le mouvement des jeunes, né de leurs frustrations devant la qualité inférieure de

leur éducation, ne cesse de prendre de l'ampleur, tandis que le gouvernement n'y apporte pas d'autre réponse que la répression.

Le gouvernement a bien tenté d'annoncer mercredi plus de crédits pour les livres dans les écoles métisses et la construction d'une faculté de médecine pour métis, mais ceci a été rejeté par les grévistes comme faisant partie d'«institutions racistes».

Parallèlement, la situation sociale est particulièrement tendue à Durban et au Cap, où

des milliers de travailleurs noirs ont été licenciés pour fait de grève. A Durban, sept dirigeants de 6,000 ouvriers du textile ont été arrêtés par la police, tandis qu'au Cap, les syndicats noirs menacent de déclencher une grève générale. Un boycottage de la viande rouge est organisée par solidarité avec plusieurs centaines d'ouvriers noirs d'abattoirs, licenciés pour fait de grève. Un boycottage des bus sera également organisé lundi au Cap pour protester contre des augmentations de tarifs.

Iran: le Parlement ne fera pas cas des otages avant le 20 juillet

TEHERAN (AFP) — M. Yadollah Sahabi, doyen et président temporaire du Parlement islamique iranien, a indiqué hier que cette assemblée ne pourrait être saisie avant le 20 juillet environ de l'affaire des otages américains, détenus depuis le 4 novembre 1979.

Au micro de Radio-Téhéran, M. Sahabi a estimé «deux ou trois semaines environ» la durée des travaux préliminaires du Madjlis (Parlement), et il a annoncé que les députés iraniens devraient alors «accomplir leur devoir essentiel, qui est de choisir le gouvernement et l'investir de leur vote de confiance».

C'est alors, «sur proposition de ce gouvernement» que l'Assemblée islamique pourra étudier «différents problèmes, dont celui des otages américains», a précisé M. Sahabi.

D'autre part, les étudiants islamiques ont annoncé hier que des coups de feu ont été tirés devant l'ambassade américaine à Téhéran et sur un immeuble, à Meched, où sont détenus des otages américains, a annoncé l'agence de presse Pars hier.

A l'ambassade américaine, des gardiens de la révolution ont tiré des coups de feu en l'air mercredi soir en apercevant une voiture suspecte près de la mission. Le véhicule a disparu aussitôt.

A Meched, les étudiants qui détiennent des otages ont précisé, dans une déclaration, que des hommes avaient tiré sur la résidence puis avaient pris la fuite. Selon les étudiants, la responsabilité de la fusillade est imputable «aux mercenaires des Américains qui ont fomenté un autre complot pour créer des obstacles à la propagation de notre révolution islamique... Le président Carter a recouru à des efforts et des tentatives suicidaires pour empêcher le procès des otages américains».

Les étudiants affirment que Washington craint qu'un procès ne révèle les agissements du Grand Satan et «s'efforce de modifier la détermination de notre peuple concernant l'extradition du chah».

Les 53 otages américains au-

raient été répartis dans 17 villes afin d'empêcher toute opération américaine pour les délivrer. Ce n'est pas la première fois que des coups de feu sont signalés à proximité d'immeubles où sont détenus les otages américains à Téhéran ou dans d'autres villes iraniennes.

Aux Etats-Unis, les familles de trois des otages ont reçu des lettres des prisonniers pour la première fois depuis l'opération hélicoptère manquée du 25 avril. Dans ces lettres, les otages ne disent

pas où ils sont détenus.

A Téhéran, sept nouvelles exécutions pour trafic de drogue ont eu lieu mercredi sur requête de l'ayatollah Khomeini, le procureur des tribunaux islamiques. Depuis la semaine dernière, 70 personnes ont été exécutées en Iran pour des délits relatifs à la drogue.

Enfin, la prise de contrôle de la ville de Baneh dans le Kurdistan, après celle de Sanandaj au début du mois de mai, prouve la détermination des autorités de venir à bout

par la force de la révolte kurde.

Le communiqué de l'armée publié mercredi soir annonce que d'ores et déjà, «cent cinquante personnes ont été arrêtées et que cinquante personnes ont été tuées» à Baneh.

L'armée signale en outre que les forces spéciales et les gardiens de la révolution ont pu venir à bout de la résistance des Pechmergas kurdes et libérer la caserne (encerclée depuis quarante jours), après de violents combats et de très lourdes pertes.

Le Liban est aux prises avec un problème chiite

BEYROUTH (AFP) — Les violents affrontements qui ont repris hier dans la banlieue-sud de Beyrouth mettent aux prises les Palestiniens, soutenus par les milices progressistes libanaises, et les miliciens de «Amal», principale organisation politico-militaire des chiites libanais.

Les heurts avaient commencé, au cours des semaines passées, par des accrochages souvent violents mais limités aux chiites et aux organisations soutenues par le Baas irakien. Ce cadre est dépassé, et c'est tout le camp palestinien progressiste qui est maintenant engagé dans la lutte.

«La dégradation des relations entre nous et les chiites est aujourd'hui notre principal problème», disait récemment à l'AFP un membre du comité exécutif de l'OLP, ajoutant ce commentaire menaçant: «Amal joue maintenant le rôle qu'ont joué les Phalanges (milices chrétiennes conservatrices) en 1975 et 1976».

Ce haut responsable palestinien ajoutait que l'OLP allait tenter de résoudre ce problème par la discussion et la persuasion, en tâchant aussi d'utiliser l'influence modératrice du gouvernement de Téhéran, qui partage la même foi religieuse que les chiites du Liban.

Le mois dernier, M. Sadegh Ghotbzadeh, ministre iranien des Affaires étrangères, en visite au Liban, avait prêché la modération. Mais le fossé paraît maintenant trop profond entre les 2 camps pour que la voix de Téhéran soit entendue par les esprits surexcités de la banlieue-sud de Beyrouth.

Une campagne, probablement savamment orchestrée, a fait monter la fièvre ces dernières semaines: «Les Palestiniens vont s'installer définitivement au Sud-Liban; l'Etat palestinien, c'est le Sud-Liban», entendait-on répéter.

Du coup, les chiites (la plus forte communauté libanaise avec près d'un million de per-

sonnes) ont pris peur. Ils se sont armés et organisés face à ceux qu'on leur désignait comme leurs ennemis. Puis on a commencé à tirer et maintenant les choses semblent avoir pris un cours irrévocable.

Un observateur chiite déclarait récemment: «Peu à peu, les chiites vont être refoulés de la région de Beyrouth et reviendront dans leurs villages d'origine, au Sud-Liban. Les Palestiniens encore au Sud-Liban seront à leur tour refoulés vers le Nord». «Comme il n'y aura personne pour aider les chiites au fin fond du pays, ni état libanais ni organisation palestinienne, Israël jouera sa carte comme il l'a jouée avec les enclaves du commandant Haddad et, un jour ou l'autre, il y aura trois Libans: un chiite entre Israël et Saïda (ville côtière à 30 km au sud de Beyrouth), un Palestinien entre Saïda et Beyrouth, et un chrétien au nord de Beyrouth».

Cet observateur chiite faisait sans doute preuve d'un pessimisme soutenu. Mais il n'empêche qu'un mouvement, peut-être bientôt incontrôlable, est en train de se déclencher, estimant les observateurs.

M. Yasser Arafat, depuis jeudi dernier dans un groupe scolaire de la banlieue de Damas pour le congrès du Fatah, n'aura pas trop de toute sa légendaire habileté pour éviter qu'une deuxième guerre civile libanaise — cette fois avec les chiites pour principaux protagonistes — n'ensanglante à nouveau le pays.

Nouvelles-Hébrides: des remous séparatistes

PORT-VILA (AFP) — Des révoltes autonomistes conduites par des mouvements sécessionnistes et des partis à tendance francophone se déroulent actuellement sur deux des îles de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, Santo et Tanna, contre l'autorité du gouvernement de M. Walter Lini, dirigeant du parti anglophone majoritaire Vanua Aki Pati (VAP).

Sur l'île de Santo, la plus riche et la plus grande du condominium franco-britannique, les militants autonomistes du «Vemarana» contrôlent tous les points stratégiques après avoir neutralisé, sans violence, les forces de police. A Tanna, petite île située à l'autre bout de l'archipel, au sud, des forces de police dépêchées sur place recherchent les délégués du gouvernement qui sont séquestrés par les autonomistes. De brefs affrontements sans gravité s'y sont produits.

Le Vemarana est une fédération qui regroupe les partis dits modérés (en majorité francophones) et un mouvement sécessionniste de Santo, le «Nagriamel» de M. Jimmy Stevens.

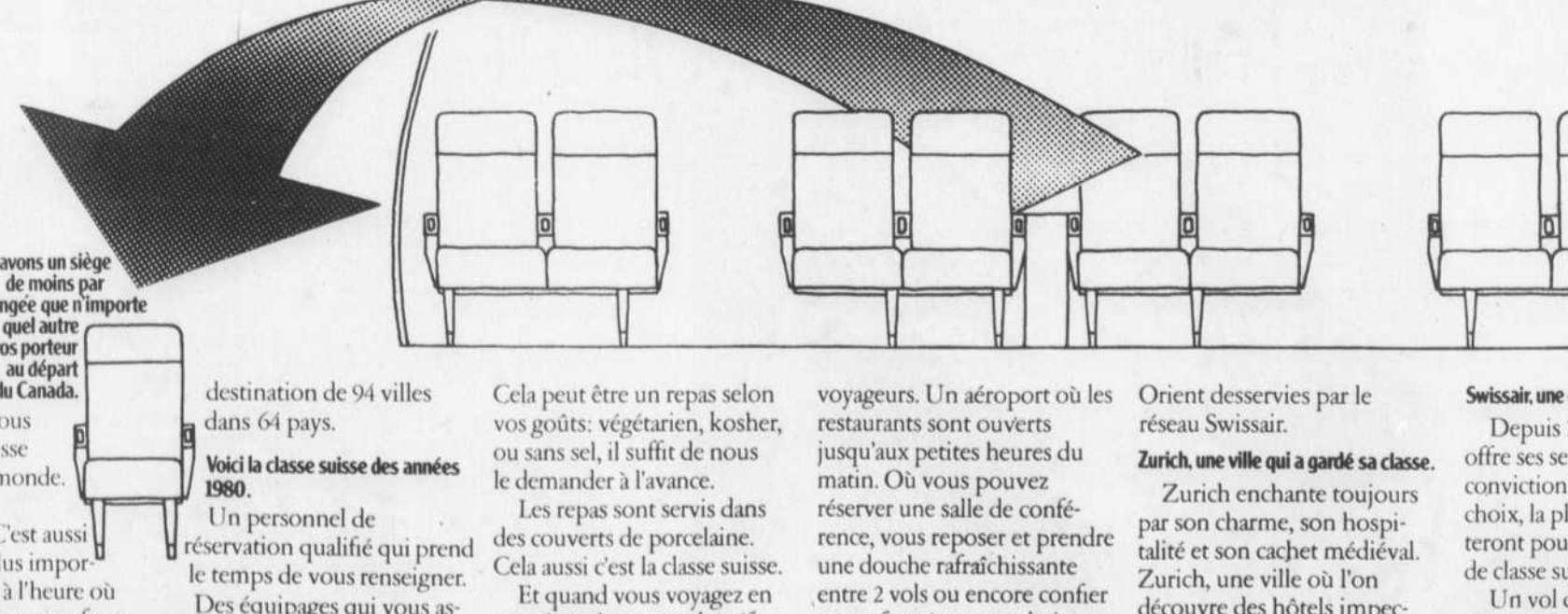
Le Vemarana, ainsi que d'autres éléments d'opposition, tels des groupes coutumiers, y compris anglophones, refusent de voir l'archipel conduit à l'indépendance, prévue pour le 30 juillet, par le gouvernement de M. Lini et son parti, le Vanua Aki Pati.

Il est en effet reproché à M. Lini et au VAP, grâce à sa majorité à la Chambre locale, de confisquer le pouvoir. De plus les îles de Santo et d'Anna ont toujours connu de fortes tentatives sécessionnistes et des révoltes s'y sont déjà produites, notamment à Santo avec le Nagriamel de M. Stevens.

Ce dernier vient de lancer un appel par la radio de son parti, déclarant que ces actions autonomistes ont pour but de forcer le gouvernement à négocier. De son côté, M. Walter Lini a indiqué à la radio de Port-Vila qu'il déploie cette situation, qui risque, à ses yeux, de s'étendre à l'ensemble des îles et même à Port-Vila.

Pour sa part, M. Paul Dijoud, ministre des Départements et Territoires d'outre-mer français, et à ce titre

À l'heure où les voyages en avion commencent à ressembler aux voyages en autobus, les Suisses ne restent pas neutres.



Nous avons un siège de moins par rangée que n'importe quel autre gros porteur au départ du Canada.

Une seule ligne aérienne vous offre la classe suisse partout dans le monde.

Swissair.

C'est un fait. C'est aussi une promesse plus importante que jamais à l'heure où de nombreux voyageurs font des expériences désagréables: retards, annulations, manque de confort, service indifférent.

À qui la faute? En y songeant bien, n'êtes-vous pas un peu responsable de ne pas avoir choisi Swissair récemment alors que vous en aviez la possibilité? Car nous sommes les seuls à vous offrir la classe suisse partout dans le monde. Swissair vole à destination de 94 villes dans 64 pays.

Voici la classe suisse des années 1980.

Un personnel de réservation qualifié qui prend le temps de vous renseigner.

Des équipages qui vous assurent des départs et des arrivées selon l'horaire.

Une attention toute particulière à votre confort car, en classe économique nos avions comptent un siège de moins par rangée que tout autre gros porteur au départ du Canada.

Un service à bord soigné: le choix de 2 menus en classe économique, menus mis au point par nos chefs suisses.

Cela peut être un repas selon vos goûts: végétarien, kosher, ou sans sel, il suffit de nous le demander à l'avance.

Les repas sont servis dans des couverts de porcelaine. Cela aussi c'est la classe suisse.

Et quand vous voyagez en première classe vous bénéficiez d'un service de luxe comprenant, entre autres, le champagne, un menu digne des plus grands restaurants, de véritables écouteurs stéréophoniques conçus pour votre confort.

La classe suisse ne s'arrête pas lorsque vous quittez l'avion.

L'aéroport de Zurich est en effet conçu pour offrir toutes les facilités utiles aux voyageurs. Un aéroport où les restaurants sont ouverts jusqu'aux petites heures du matin. Où vous pouvez réserver une salle de conférence, vous reposer et prendre une douche rafraîchissante entre 2 vols ou encore confier vos enfants à une garderie gratuite.

Un aéroport fonctionnel et efficace où le passager en transit n'a pas de corridors sans fin à parcourir pour prendre son vol de correspondance. Que ce soit à destination de l'une des 43 villes européennes ou de toute autre capitale d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient desservies par le réseau Swissair.

Zurich, une ville qui a gardé sa classe.

Zurich enchante toujours par son charme, son hospitalité et son cachet médiéval. Zurich, une ville où l'on découvre des hôtels impeccables, des promenades merveilleuses, des restaurants réputés et une population fière d'accueillir ses visiteurs en français, en anglais ou en italien, si votre suisse-allemand est quelque peu rouillé.

C'est un endroit idéal pour y faire des achats, y flâner, s'y reposer entre deux voyages d'affaires.

Swissair, une classe à part.

Depuis 1931, Swissair offre ses services avec la ferme conviction que, face à un choix, la plupart des gens opteront pour une ligne aérienne de classe supérieure.

Un vol de classe suisse, c'est à la fois un art de vivre et une excellente façon de commencer un voyage d'affaires.

La classe suisse partout dans le monde.

swissair

Swissair vous offre quatre vols par semaine à bord de ses gros porteurs DC10-30 au départ de Montréal et de Toronto et des vols quotidiens de New York et de Boston à destination de 94 villes dans 64 pays. Pour vos réservations, appelez votre agent de voyages ou Swissair aux numéros suivants: (514) 866-7901 à Montréal, (416) 364-3361 à Toronto, (613) 236-7368 à Ottawa ou demandez à l'opératrice le numéro à composer sans frais pour nous rejoindre.

La Banque Nationale avance lentement vers la rentabilité

par Michel Nadeau

La Banque Nationale a amorcé un mouvement de redressement de sa situation financière au cours du dernier trimestre alors que le solde des revenus après impôts a atteint \$4.3 millions ou 21 cents par action. L'actif a fait un bond de 14% au cours des douze derniers mois pour dépasser \$15.8 milliards.

Les milieux boursiers ont prévu cette amélioration de la rentabilité; hier après-midi, le titre n'a pratiquement pas bronché, demeurant un peu au-dessus de \$12.50. Les actions ont glissé en bas de \$10 à la fin du premier trimestre de l'année financière 80 alors que la banque francophone affichait un maigre profit de \$548,000 ou 3 cents par action.

Cependant, la banque dirigée par M. Michel Bélanger n'est pas encore tout à fait sortie de l'ornière puisque, en enlevant la récupération des impôts payés antérieurement, on constate que l'exploitation a laissé une perte de \$5 millions au cours des trois der-

niers mois. Il s'agit cependant d'une amélioration par rapport au déficit encouru au cours du trimestre précédent: \$13 millions.

Deux facteurs expliquent cette performance financière améliorée: l'accroissement de la marge bénéficiaire et la stabilisation des dépenses.

La banque de la Place d'Armes a cherché à mieux équilibrer ses éléments d'actif avec ceux du passif pour ajuster les échéances et les taux d'intérêt correspondants. (Une des sources principales du malaise à la Banque Nationale provient que les deux banques fondatrices s'étaient engagées profondément dans le marché des hypothèques à moyen terme.)

De plus, les dirigeants de la banque ont vendu certains effets à des filiales qui pouvaient ajuster plus convenablement les taux et les échéances.

Du côté des frais d'exploitation, l'effectif continue de fondre. De 15,258 employés au début du mois de novembre, la banque est pas-

sée à un personnel de 14,758 à la fin du mois dernier. Au cours du trimestre, on a regroupé 44 points de vente (succursales, agences...) ce qui a entraîné la fermeture de 21 bureaux. Des plans de fusion pour 84 autres établissements ont été approuvés.

La direction affirme: «La mise en place de structures et de politiques conséquentes à la fusion et visant à accroître l'efficacité se fait un peu plus vite que prévu. Il semble que c'est toujours vers la fin de cette année que les résultats de la fusion auront un effet marqué sur les résultats financiers. La baisse rapide des taux d'intérêts permet de croire que cet effet favorable pourrait se produire un peu plus tôt.»

Le communiqué de presse ne fait aucune mention de la politique de dividende de l'institution qui verse toujours 30 cents par trimestre (\$6 millions au total) à ses actionnaires.

Au cours du premier semestre de 1980, la Banque Na-

tionale a accordé à ses actionnaires pas moins de \$12 millions alors que ses entrées nettes de fonds (après impôts) n'ont été que de \$4.8 millions. L'institution financière s'est donc appauvrie de \$7.1 millions au cours des six derniers mois. Donc, elle a obtenu des profits de 24 cents et payé à ses actionnaires 60 cents.

Par ailleurs, la Banque Royale a annoncé une hausse de 40% du solde de ses revenus après impôts au cours du deuxième trimestre. Les gains ont atteint \$75.1 millions ou \$2.05 par action.

Cette augmentation spectaculaire provient surtout des revenus nets d'intérêt pour ce qui est du secteur international: les opérations ont laissé des profits de \$38.1 millions soit 59% de plus que la période correspondante, l'an dernier.

A l'échelle canadienne, les bénéfices ont progressé également mais à un rythme moindre passant de \$29.5 millions à \$37 millions.

Au 30 avril dernier, l'actif total de la banque atteignait \$58.5 milliards soit 26% de plus qu'il y a un an.

Les dépôts en dollars canadiens ont progressé de 14% alors que les dépôts en devises étrangères montent de 33%.

L'écart net des taux d'intérêt a diminué légèrement à \$2.66 par tranche de \$100 d'actif en raison surtout de la progression des actifs internationaux où la marge est plus serrée. Les fourchettes d'intérêt au Canada seraient les mêmes.

Le président et chef de la direction, M. Rowland Frazee souligne également que les dépenses autres que les intérêts ont fait un bond de 17% au cours des trois derniers mois par rapport au deuxième trimestre. Freiner cette progression demeure un des objectifs de l'institution financière de la Place Ville-Marie.

ITT: plan de relance

PORT-CARTIER (PC) — Un nouveau groupe financier dirigé par un homme d'affaires montréalais, M. Arthur Ruddy, vient de demander l'aide des gouvernements de Québec et d'Ontario pour mener une étude concernant la réouverture de l'ancienne usine ITT-Rayonier, à Port-Cartier.

Les deux partenaires au sein de cette nouvelle entreprise, appelé Groupe Port-Cartier, sont la firme Boxcraft, une fabrique de boîtes de carton de Ville Saint-Laurent, et la société de consultants I.P. Sharp Associés, de Montréal.

Selon ce groupe, une étude préliminaire effectuée à partir des données contenues dans le rapport Sandwell, préparé pour le compte de ITT-Rayonier en mars dernier, a révélé que la rentabilité de l'usine apparaissait possible moyennant une mise de fonds de \$300 millions, «dont une grande part devrait venir des gouvernements».

Ce montant inclut le prix d'achat de l'usine, l'inventaire, les dépenses associées à la relance et une somme de \$136 millions qui serait investie au cours d'une période de cinq ans.

L'usine ITT-Rayonier a cessé ses opérations en septembre dernier.



Les édifices qui seront restaurés sont la maison Atholstan, située au coin des rues Stanley et Sherbrooke ainsi qu'une maison attenante construite au XIXe siècle. L'hôtel Berkeley et l'édifice situé à l'ouest de celui-ci.

Alcan restaure quatre édifices pour installer son siège social

L'Alcan aménagera le siège social de ses activités internationales dans un ensemble d'immeubles donnant sur la rue Sherbrooke, entre les rues Drummond et Stanley, dans l'Ouest de Montréal.

Ce projet de \$20 millions comprend la restauration de quatre édifices historiques — dont l'hôtel Berkeley et la maison Atholstan — et la construction de deux nouveaux édifices de hauteur limitée.

C'est la première fois à Montréal qu'une grande entreprise opte pour la conservation d'immeubles existants dans le cadre du développement d'un vaste ensemble immobilier.

Environ 300 employés quitteront ainsi la Place Ville-Marie au début de 1983 pour occuper une très grande partie des quelques 25,000 mètres carrés de plancher qui seront aménagés au cours des deux prochaines années. Les bureaux d'Aluminium du Canada, la principale filiale de l'Alcan, demeureront cependant dans la tour d'aluminium du centre-ville.

La décision de séparer physiquement le siège social et les activités canadiennes a été prise il y a un an. C'est le 22 mai dernier que le conseil d'administration a donné le feu vert pour la réalisation du complexe immobilier dont l'aménagement a été confié à M. Ray Affleck, le célèbre architecte montréalais responsable, entre autres, de la Place Bonaventure.

L'annonce de la nouvelle a été faite hier par le président et chef de la direction, M. David M. Culver, qui a précisé que le projet aurait été réalisé même si le OUI l'avait emporté lors du référendum.

Les plans prévoient la restauration de la maison Athol-

stan, sise au coin des rues Sherbrooke et Stanley, de l'hôtel Berkeley et des deux maisons adjacentes dont la construction remonte au XIXe siècle. Un édifice de quatre étages sera érigé à l'arrière de cet ensemble et y sera relié par un mail piétonnier intérieur. De plus, un édifice à bureaux de sept étages sera construit sur un terrain vacant de la rue Stanley et sera relié à l'ensemble par une passerelle.

Lors de l'annonce du projet, M. Culver a précisé qu'il a fallu plus de six mois pour élaborer un plan d'aménagement susceptible de préserver et valoriser cette section urbaine et pour se porter acquiescent des propriétés, la dernière transaction étant intervenue le 16 mai dernier.

Après avoir noté que Montréal a été le lieu de résidence d'Alcan depuis plus de 40 ans, M. Culver a déclaré «que la décision d'y aménager notre nouveau siège social est une manifestation concrète de notre conviction des avantages que peut offrir une ville cosmopolite comme Montréal pour une entreprise internationale comme la nôtre».

Après s'être établie à To-

ronto en 1928 sous la raison sociale Aluminium Limited, Alcan déménageait à Montréal en 1939. Logée au Carré Dominion, l'entreprise déménageait successivement à l'édifice de la Sun Life en 1940 et à la Place Ville Marie en 1962 où elle fut un des premiers locataires.

Outre les bureaux qui seront situés aux étages, le projet prévoit l'aménagement d'un mail piétonnier recouvert où seront logés des restaurants et des boutiques. Ce mail qui sera accessible au public fera la liaison entre les rues Sherbrooke, Stanley et Drummond. De plus, il est possible que le complexe soit relié à la station de métro Peel par un passage souterrain.

Des terrasses seront aménagées sur les côtés est et ouest et un aménagement paysagé est prévu pour la façade donnant sur la rue Sherbrooke ainsi qu'à l'arrière.

La circulation automobile se fera à partir des rues Stanley et Drummond et un stationnement souterrain d'une capacité de 72 voitures sera aménagé. Tous les couloirs intérieurs des nouveaux édifices

seront éclairés par des puits de lumière. De plus, des collecteurs solaires seront installés sur les toits afin de réduire la consommation d'énergie conventionnelle.

L'architecte responsable de l'élaboration des plans, M. Ray Affleck de la firme montréalaise Arcop, a déclaré que le nouveau siège social d'Alcan est le premier projet local d'envergure qui tente de préserver des édifices historiques et d'y agencer de nouveaux édifices. Un effort particulier, a-t-il ajouté, a été porté pour la conservation et l'utilisation des édifices existants tout en les dotant d'un aménagement et d'activités modernes.



Hawker Siddeley Canada Ltd.

Avis de dividende sur actions privilégiées

AVIS est donné par la présente qu'un dividende d'un dollar et quarante trois cents et trois quarts (\$1.4375) par action sur les actions privilégiées de la Compagnie, actions en circulation à 5%, à dividende cumulatif rachetables a été déclaré payable le 2ème jour de juillet, 1980, aux actionnaires inscrits aux registres à la clôture des affaires le 13ème jour de juin 1980, soit un dividende sur telles actions à raison de 5¼% par année pour le trimestre se terminant le 2ème jour de juillet 1980.

Par ordre du Conseil d'administration
C. A. Haines
Secrétaire

Le 16 mai 1980
TORONTO, ONTARIO

NOMINATIONS



M. J.-Guy Caron



M. Yves-Marie Leduc



Jules Pellerin

L'EXCELLENCE, Compagnie d'assurance-vie annonce l'élection de MM. Jean-Guy Caron, Yves-Marie Leduc et Jules Pellerin, ing., comme membres du Conseil d'administration. M. Leduc est président et directeur général de L'Excellence, M. Pellerin en est le secrétaire et M. Caron le trésorier. M. Pellerin est associé senior de Barré, Pellerin, Lemoine, ingénieurs-conseils, et M. Caron est un important courtier en immeubles.

L'Excellence, dont le siège social est à Montréal, sert principalement les gens d'affaires et les professionnels par l'intermédiaire des courtiers d'assurance.

Nominations chez Quebecair

À la suite de la transaction survenue en août 1979, le contrôle de Quebecair fut conjointement acquis à 93% par la Société d'Investissements Desjardins, par Monsieur Alfred Hamel et Expéditec ainsi que par la Corporation Provost limitée; la balance du capital-action, soit 7%, est détenue par quelque 135 autres investisseurs majoritairement répartis au Québec. La première assemblée générale annuelle eut lieu le 9 mai dernier afin d'élire les administrateurs suivants au Conseil d'administration:



M. Guy Bernier, président. M. Bernier est président de la Société d'Investissement Desjardins, de l'Union Régionale de Montréal des Caisses Populaires Desjardins, de la Corporation Immobilière Place Desjardins Inc., du Comité d'orientation et de direction des Pêcheurs Unis du Québec, premier vice-président de la Confédération des Caisses Populaires et d'économie Desjardins, ainsi qu'administrateur de la Banque Nationale du Canada, de la Corporation de Gestion La Vérendrye et du journal Le Devoir.



M. Raymond Audet, administrateur. M. Audet est directeur-général de l'Union Régionale de Gaspé des Caisses Populaires Desjardins et administrateur de la Société d'Assurance des Caisses Populaires et de la Société d'Investissement Desjardins.



M. Richard D. Champagne, administrateur. M. Champagne est vice-président exécutif et directeur-général de Quebecair et de ses filiales, président du Conseil de la Société du Parc Industriel et Commercial de l'aéroport de Mirabel (SPICAM) et administrateur de diverses entreprises.



M. Jean-Paul Provost, administrateur. M. Provost est vice-président de Corporation Provost Ltée de Montréal et président de ses filiales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ainsi qu'à Terre-Neuve.



M. Robert Provost, vice-président. M. Robert Provost est président et directeur-général de Corporation Provost Ltée, président de Provost Cartage Inc., de Transport Equipment Inc. de Montréal et Provost Industrial Tankers Ltd de Toronto, vice-président de Maritime Petroleum Transport Ltd, de Coastal Bulk Transport Ltd, de Brunswick Petroleum Transport Ltd et de Contract Carriers Ltd de Terre-Neuve.

Les autres membres du Conseil d'administration de Quebecair sont:

M. Alfred Hamel — Président et Chef de la direction de Quebecair, ainsi que président d'Expéditec.

M. Paul Gauthier, vice-président exécutif de la Société d'Investissement Desjardins.

M. J. Stuart Hermon, président et directeur-général de Kruger Inc.

M. Stanley D. Clarke, président de Clarke Transport Canada Inc. et de Clarke Steamship Ltd. et de Newfoundland Transport Ltd.

L'Honorable Lionel Chevrier, C.P., C.C., de Geoffron, Prud'Homme et associés, avocats, et ancien ministre des transports du Canada.

M. Lorne C. Webster, président du groupe Prévoir Ltée et de Northern Life Assurance Co. of Canada.

M. R.H. Webster, président du Conseil d'Imperial Trust et de l'Hôtel Windsor.

11 1/4%

Certificats de placement "First Canadian"

First Canadian Investments Limited vous offre une occasion unique des certificats de placement avec capital et intérêts garantis sans condition par la Banque de Montréal.

Le placement minimum est de \$5,000 et les échéances vont de un an à cinq ans. Les intérêts sont versés une ou deux fois l'an et le taux d'intérêt peut varier selon l'échéance et le mode de paiement.

Vous trouverez ces certificats de placement à la succursale de la Banque de Montréal la plus près de chez vous. Profitez-en pour demander notre dépliant explicatif intitulé "Un nouveau mode de placement".

Taux d'intérêt annuel pour les certificats venant à échéance dans cinq ans.

*Garantis par la Banque de Montréal.

Massey Ferguson ferme ses usines en Ontario

par Michel Nadeau

La compagnie Massey Ferguson ferme toutes ses usines en Amérique du Nord pour une période de trois mois à compter du mois d'août prochain. Cette mesure touchera plus de 5,000 travailleurs en Ontario de même que 1,250 employés à Detroit et 600 personnes à l'usine de Des Moines, dans l'Iowa.

L'effondrement des ventes de machinerie agricole en Amérique du Nord serait la cause de cet arrêt total de la production. Au mois d'avril dernier, les ventes de tracteurs baissaient de 40% aux États-Unis alors que, dans le cas des moissonneuses-batteuses, la chute était de l'ordre de 45%. Au Canada, les baisses correspondantes atteignent 22% et 54% respectivement. La filiale du groupe Hollinger Argus veut ainsi réduire ses inventaires en écoulant d'abord l'équipement déjà fabriqué.

Par ailleurs, la firme toron-

toise a annoncé la vente d'une de ses filiales, Badger Northland Inc., de Kaukauna, au Wisconsin. Cette entreprise qui comptait un effectif de 450 travailleurs, a été acquise par des intérêts britanniques, Gascoigne, une filiale de Thomas Tilling Ltd. L'usine de Badger Northland servait à la production d'équipement pour l'industrie minière et la maintenance. Cette transaction traduit la volonté de Massey Ferguson de s'en tenir désormais à trois secteurs d'activité bien déterminés: la machinerie agricole, l'équipement industriel et les moteurs diesel.

À la Bourse, les actions ont aussitôt réagi reculant de 5/8 de point pour fermer à \$8.63, un des niveaux les plus bas jamais enregistrés par la compagnie. Hollinger Argus détient environ 16% des actions de Massey Ferguson.

Le nouveau président du conseil d'administration, M. Victor A. Rice — qui a succédé à ce poste récemment à M. Conrad Black — a déclaré cette semaine que les résultats financiers de la compagnie seraient sérieusement touchés par la détérioration du marché de l'outillage agricole en Amérique du Nord.

Massey Ferguson pourrait être obligé d'accuser une nouvelle perte d'exploitation en 1980 si la récession américaine devait durer plusieurs mois. Après avoir subi un déficit de \$262 millions en 1978, Massey Ferguson a enregistré des maigres profits de \$37 millions l'an dernier. Des postes extraordinaires ont permis cette dernière performance car les opérations courantes se sont terminées avec un déficit de \$58 millions.

Les observateurs financiers s'interrogent maintenant sur la liquidité de la compagnie qui, au 30 avril dernier, avaient des emprunts bancaires de l'ordre de \$960 millions par rapport à \$622 millions, un an auparavant.

La nouvelle annoncée hier portera un autre coup dur à l'économie ontarienne. Environ 1,850 personnes perdront leur emploi à l'usine de Toronto alors que la ville de Brantford comptera 3,240 chômeurs de plus au cours de l'automne. Cette dernière ville connaît des heures difficiles puisqu'elle est la deuxième employeur de la région, White Farm Equipment Ltd., a indiqué que 1,000 travailleurs seront mis à pied pour une période de deux mois à compter du 1er septembre.

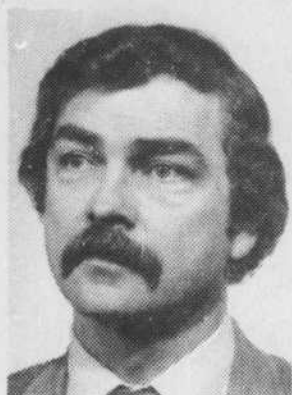
Dans une entrevue au Financial Post, M. Conrad Black soulignait que son devoir était d'aller où est l'argent. «Massey Ferguson est une grande entreprise mais le secteur manufacturier n'offre pas une performance comparable à celle des ressources naturelles.» Hollinger Argus a acquis, le printemps dernier, 40% des actions de Norcen Energy, la compagnie-mère de Gaz Métropolitain.

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

COMITÉ ADMINISTRATIF 1980-81



Patrick Blouin



Robert Blache



Hubert Chamberland



Jacques Reeves



Ghislain Cayouette

M. Patrick Blouin, président, MM. Robert Blache, Hubert Chamberland, Jacques Reeves et Ghislain Cayouette formeront le comité administratif de l'OAQ en 1980-81. M. Blouin a été réélu président de l'OAQ pour un deuxième mandat. Architecte depuis 1966, M. Blouin exerce sa profession en agence privée chez Blouin, Blouin et associés à Montréal. Robert Blache exerce la profession d'architecte depuis 1970 dans une agence privée principalement engagée dans le domaine de l'habitation. Hubert Chamberland pratique l'architecture en agence privée dans la région de Montréal. Membre du Bureau de

l'OAQ depuis 1975, il a déjà siégé au comité administratif de l'Ordre. Jacques Reeves, associé chez La Société La Haye et Ouellet, urbanistes et architectes, en est à son deuxième mandat consécutif au comité administratif. Ghislain Cayouette, directeur des relations publiques de la Société pour les enfants infirmes du Québec, en est aussi à son deuxième mandat au comité administratif. M. Cayouette est un des quatre administrateurs de l'extérieur nommé par l'Office des professions du Québec.

Bell Canada

Avis du 38e dividende

Un dividende trimestriel de quarante-cinq cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 juillet 1980 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 13 juin 1980.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 28 mai 1980

Bell

Bell Canada

Avis du 9e dividende

Un dividende trimestriel de quarante-neuf cents par action privilégiée, classe D, série G, a été déclaré et sera payable le 1er août 1980 aux détenteurs des actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 30 juin 1980.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 28 mai 1980

Bell

Bell Canada

Avis du 42e dividende

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulé, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er août 1980 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 30 juin 1980.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 28 mai 1980

Bell

Bell Canada

Avis du 1er dividende

Un dividende trimestriel de cinquante-deux cents et deux dixièmes de cent par action privilégiée de classe E, série H, a été déclaré et sera payable le 18 juillet 1980 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrées aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 18 juin 1980. Le montant de cinquante-deux cents et deux dixièmes de cent (\$2.20) représente le dividende accumulé du 16 avril 1980 au 18 juillet 1980 et, aux termes de l'offre desdites actions privilégiées, constitue le premier paiement trimestriel effectué sur telles actions.

Le secrétaire de la compagnie,
G. Houle,
Montréal, le 28 mai 1980

Bell

La Banque d'Épargne à la carte

La Banque d'Épargne lancera un nouveau compte à avantages multiples: le service «à la carte».

Pour un montant mensuel de \$3.50, ce nouveau compte de chèques regroupera à compter de lundi prochain une gamme de services intéressants:

- une protection contre les découverts qui évitera ainsi les désagréments qu'occasionnent les chèques sans provision
 - un intérêt quotidien fort avantageux sera versé au compte semestriellement
 - la possibilité d'émettre un nombre illimité de chèques, tout en utilisant des chèques personnalisés exclusifs avec duplicata.
- De plus, les bénéficiaires du compte «à la carte» pourront payer leurs factures à la caisse, obtenir des chèques de voyages ou des mandats en dollars canadiens sans avoir à débours les frais habituels. Afin que chaque détenteur du compte «à la carte» soit reconnu dans toutes les succursales de la Banque d'Épargne, une carte personnalisée leur sera remise lors de l'ouverture du compte.

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Superviseur de Serre

La Commission de la Capitale nationale a besoin d'un(e) surveillant(e) de serre pour participer à la production d'environ 100,000 plantes annuelles, vivaces et ligneuses; planifier et participer à l'ensemencement des annuelles, bisannuelles et vivaces ainsi que le forçage des bulbes floraux; surveiller une équipe d'employés occasionnels; participer à l'entretien paysagiste des terrains et des massifs floraux expérimentaux et accomplir d'autres tâches connexes.

Le (la) candidat(e) heureux(euse) doit avoir au moins cinq années d'expérience de plus en serre; il serait souhaitable que cette personne possède un permis d'exterminateur de l'Ontario de classe X en vigueur, qu'elle ait de l'expérience en surveillance et ait obtenu un certificat en horticulture d'un collège technique ou communautaire reconnu.

La connaissance du Français ou de l'Anglais est essentielle.

Traitement: \$8.09 de l'heure pour une semaine de 40 heures. Faire parvenir les demandes (indiquant le numéro de concours 1980-21-DE) avant le 13 juin, 1980, à:



L'agent principal de dotation
Division du personnel
Commission de la Capitale nationale
9e - 161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1P 6J6

Conseiller juridique

Quebecor inc. est une compagnie de gestion qui détient des intérêts dans des entreprises oeuvrant principalement dans le secteur des communications.

Les activités de ces entreprises comprennent l'édition, l'impression, la distribution de disques et le développement de pellicules photographiques.

Nous désirons embaucher un conseiller juridique dont les responsabilités comprendront:

- Conseiller la direction de la compagnie et ses filiales sur toute matière de nature juridique
- Participer à la négociation et à la rédaction de contrats
- Assumer la responsabilité des relations avec les conseillers juridiques externes
- Effectuer d'autres travaux relevant de la fonction juridique de l'entreprise

Les candidats seront membres du Barreau du Québec et auront acquis une expérience pertinente dans la pratique du droit corporatif.

Les candidatures seront traitées confidentiellement. Prière de faire parvenir votre curriculum vitae détaillé à:

Denise Bernier

Quebecor inc.

225, rue Roy est
Montréal, Québec
H2W 2N6

AVOCAT

Étude légale de Laval recherche un avocat de deux ans de pratique dans le domaine commercial.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae à:

Mercure, Côté & Associés
2525 Boul. Daniel Johnson
suite 600
Chomedey, Ville de Laval, H7T 1E
Att.: de M. H. Rocheleau

LE CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINES DE CARLETON

requiert pour septembre 1980 les services

D'ORTHOPÉDAGOGUES (cliniciens)

Exigences:

- Les normes établies au sein du Conseil;
- B.A. en orthopédagogie
- Quelques années d'expérience

Salaires:

— Selon qualifications et années d'expérience.

Travail:

- Visiter plusieurs écoles, diagnostic et traitement;
- Rencontres avec les professeurs, les parents si nécessaire.

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent parvenir d'ici le 16 juin 1980, à:

M. Jacques Lanthier
Surintendant de la supervision
1695 chemin Merivale
Nepean, Ontario K2G 3R4

M. Denis Bertrand
Président du Conseil

M. W. Crossan
Directeur de l'éducation

AVIS DE NOMINATION INFORMATECH FRANCE QUÉBEC



Louis Brunel



Michel Slivitzky

Informatech France Québec est heureux d'annoncer que Monsieur Louis Brunel assume dorénavant la présidence de son conseil d'administration.

Monsieur Brunel est actuellement directeur-général de l'École nationale d'administration publique (ENAP). Il a fait carrière dans le domaine des communications informatiques et a participé à plusieurs réalisations dans ce secteur, dont la mise sur pied et la gestion d'un réseau de télécommunication à l'Université du Québec.

Le conseil d'administration d'Informatech accueille également Monsieur Michel Slivitzky, directeur-général du Bureau de la science et de la technologie au ministère de l'Éducation. Monsieur Slivitzky fut, entre autres, responsable de l'Équipe associée au Docteur Camille Laurin pour le livre vert "Pour une politique québécoise de la recherche scientifique".

La présence de Messieurs Brunel et Slivitzky sera donc un atout appréciable pour Informatech France Québec, centre de diffusion de l'information scientifique et technique en langue française.

Si vous écrivez le français AVEC AISANCE ET PRÉCISION, si vous connaissez VRAIMENT l'anglais, si vous avez une SOLIDE formation universitaire (ou équivalente), si les questions de santé vous sont familières ou vous intéressent, si enfin le travail en équipe internationale vous attire,

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

vous invite à faire acte de candidature pour un poste (éventuellement deux) de RÉDACTEUR — ÉDITEUR à pourvoir pour le printemps 1981 au Bureau des Publications de son Siège, à Genève.

Veuillez écrire jusqu'au 7 juin 1980 au plus tard, en mentionnant la référence PER/MPR/PUB-1 et en joignant à votre lettre un curriculum vitae détaillé, à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la Santé
Bureau des Publications
CH — 1211 Genève 27/Suisse

Il ne sera répondu qu'aux personnes dont la candidature pourra être prise en considération, auxquelles seront fournis des renseignements plus détaillés sur les fonctions à remplir, les qualifications requises et les conditions d'emploi (qui sont celles du système commun des Nations unies). Celles dont la candidature sera retenue seront appelées à prendre part à un concours sur épreuves qui sera organisé en automne 1980 dans diverses villes, sièges d'organisations internationales.

L'OMS recourant par ailleurs régulièrement à des COLLABORATEURS EXTÉRIEURS pour des travaux de RÉDACTION, ÉDITION ou TRADUCTION, faits soit à domicile, soit à l'occasion d'engagements de brève durée, elle invite en outre les personnes intéressées qui possèdent les qualifications nécessaires à lui écrire à la même adresse. Ces personnes voudront bien préciser dans leur correspondance la référence PER/MPR/PUB-2, y joindre un bref curriculum vitae, et indiquer leur préférence pour un travail à domicile ou à Genève. Celles auxquelles l'OMS pourrait occasionnellement faire appel seront également invitées à prendre part à un examen d'aptitude.

Il affrontera Clyde Gray en lever de rideau du combat «historique»

Roger Leonard est fier d'être le frère de Sugar Ray

par François Lemenu

Roger Leonard a un nom. Il lui faut maintenant se faire un prénom. Lorsqu'on est le frère du champion du monde des mi-moyens, il est en effet difficile d'éviter les comparaisons qui sont parfois plus cruelles qu'un crochet de gauche. Plus souvent qu'autrement, Roger Leonard doit répondre aux questions des journalistes qui s'intéressent davantage à la carrière de son illustre frère Sugar Ray qu'à la sienne. Mais qu'importe pour ce boxeur qui affrontera le Canadien Clyde Gray le 20 juin prochain au Stade olympique en lever de rideau du combat «historique» que se livreront Sugar Ray et le Panaméen Roberto Duran. «Je ne suis nullement gêné par les comparaisons entre mon frère et moi, dit sincèrement Roger Leonard qui, comme Sugar Ray, est d'une gentillesse et d'une courtoisie exemplaires. Je suis avant tout très fier d'être le frère de Sugar Ray. Nous avons toujours été très près l'un de l'autre depuis notre tendre enfance et les succès remportés par Ray n'ont nullement changé notre relation, ajoute-t-il.

«J'admire beaucoup mon frère, poursuit Roger. D'abord comme boxeur. Ray est un des grands boxeurs de l'histoire comme le prouve l'intérêt pour son combat contre Duran. On parle beaucoup de la force de Duran. Mais on oublie que Ray cogne aussi très fort. Il a déjà couché un bouef d'un coup de poing. A l'entraînement, Ray est terrible. Il sonne ses partenaires d'entraînement, il perce les sacs de sable, il défonce tout. S'il n'était pas mon frère, je refuserais de l'affronter tant il est puissant, lance Roger avec un large sourire.

«J'admire aussi Ray comme

homme. Malgré ses succès, la gloire et l'argent, il n'a pas changé. Il est resté le même Ray avec qui j'ai joué au basketball. Il accepte de jouer son rôle de vedette pour mousser un combat. Mais il est demeuré simple et préfère la quiétude de son foyer à l'atmosphère du «jet set». Ray est simplement un type formidable.»

Comme cela se produit toujours, la conversation a bifurqué au point où Roger Leonard n'est plus que le frère du champion. Mais pas pour longtemps, prévient-il. Dès octobre prochain, il espère conquérir le titre de champion des poids moyens juniors. «Comme cela, il y aura deux champions du monde chez les Leonard», dit Roger qui, à 27 ans, est de trois ans l'aîné de Ray.

La présence hier à Montréal de Roger Leonard, d'autres, avait pour but d'ajouter un peu de lustre à la conférence de presse convoquée par la Régie des installations olympiques (RIO) pour annoncer le combat que se livreront Gaétan Hart et Cleveland Denny le 20 juin prochain. Le programme de la soirée est donc connu. Hart, le champion canadien des poids légers, sera opposé à Denny qui a perdu son titre face au boxeur de Buckingham le 15 avril 1978; Clyde Gray, champion canadien et de l'Empire britannique des mi-moyens, affrontera Roger Leonard; Fernand Marcotte, ancien champion canadien des poids moyens livrera un troisième combat contre son grand rival Eddy Melo; John Tate, l'ex-champion du monde des poids lourds, croquera le fer avec Trevor Berbick, l'actuel champion du Canada; et, enfin, Sugar Ray Leonard, champion du monde des mi-moyens (WBC) défendra son titre face à Roberto Duran, l'ancien monarque incontesté des légers. Tous les combats sont prévus

en 10 rounds à l'exception de la finale qui est de 15 reprises.

Hart et Denny sont de vieilles connaissances. Leur première bataille, remportée par Denny, remonte à 1977. Leur seconde, gagnée par Hart, a été disputée six mois plus tard. C'est à la suite de cette défaite, titre en jeu, que Denny s'est exilé en Californie afin de polir son style et corriger ses lacunes. Le 20 juin, il entend vaincre Hart et devenir ainsi l'un des aspirants à la couronne de Hilmer Kenty.

«J'avais besoin d'affronter d'autres boxeurs et d'être dirigé par de nouveaux entraîneurs avec des méthodes différentes, explique Denny. Contre Hart, j'aurai l'occasion de montrer au public ce que j'ai appris. Je suis aujourd'hui un boxeur différent et j'entends le démontrer.»

En Californie, Denny, qui est originaire de la Guyane anglaise, a livré six combats face à des Mexicains, signant quatre victoires et deux matchs nuls. Hart se dit pour sa part confiant de l'emporter, même s'il est encore ébranlé par la blessure subie par Ralph Racine qu'il a mis K.O. le 7 mai dernier. Hart devait d'ailleurs se rendre au chevet de Racine hier après-midi. Celui-ci prend du mieux mais les médecins ignorent encore s'il pourra vivre une vie normale à sa sortie de l'hôpital. Hart a annoncé qu'il participera à une soirée de boxe dont les profits seront entièrement versés à Racine, «un boxeur courageux qui n'a jamais eu l'occasion de gagner beaucoup d'argent», de rappeler Gaétan Hart. Son intervention a été vivement applaudie.

Un seul des cinq combats, celui opposant John Tate à Trevor Berbick, risque d'être à sens unique. Berbick est certes le champion canadien, mais cela n'est pas nécessairement une référence. Il concèdera de plus près de 30 livres à son rival. Tate vient pour sa

part de perdre le championnat du monde (WBA) à Mike Weaver, qui l'a emporté grâce à un K.O. surprise au 15e round alors qu'il était largement mené aux points.

Tate n'est pas d'un commerce très facile et il n'est pas aisé de l'interviewer. Ses réponses sont généralement très brèves quand on réussit à en saisir le sens. Heureusement pour lui et le public, Tate ne gagne pas sa vie comme commentateur.

Environ 11,500 billets ont été vendus à ce jour et le RIO espère toujours remplir le stade de 75,000 places. Les sièges à \$500 l'unité se sont envolés rapidement. Le promoteur-associé, Bob Arum, a indiqué d'autre part que le combat Leonard-Duran suscite un très grand intérêt aux États-Unis. Le Madison Square Garden de New York fait déjà salle comble et Arum a dû louer la piste d'Aqueduct, qui peut accueillir 25,000 personnes. Au total, Arum estime que 1.5 million de personnes verront le combat présenté sur circuit fermé aux États-Unis et au Canada, ce qui représente des revenus de \$30 millions, surpassant ainsi de \$9 millions le premier match Ali-Frazier.

Leonard, qui est invaincu à ses 27 combats, touchera environ \$10 millions contre \$1.65 million à Duran dont le palmarès s'établit à 69 victoires et une défaite.

ÉCHOS — Leonard et Duran poursuivront leur entraînement au centre Paul-Sauvé à compter du 6 juin... La Brasserie Molson a annoncé hier sa participation à l'événement... L'arbitre du combat sera connu dans les prochains jours. Le choix de l'arbitre revient au WBC, qui lui verse un salaire de \$1,000... Trois juges tiendront le pointage selon le système de 10 points par round.



Sugar Ray Leonard (à gauche) a poursuivi son entraînement hier en vue du combat qu'il livrera le 20 juin prochain au Stade olympique face à Roberto Duran. Le champion des mi-moyens entend cependant se reposer ce week-end en allant pique-niquer avec sa femme Juanita et son fils à Oak Park, dans le Maryland. (Photolaser AP)

Le cirque de la formule un n'a jamais autant mérité son nom

MADRID (AFP) — Jamais encore le cirque de la formule 1 n'avait autant mérité son nom. La «guerre» ouverte depuis plusieurs mois entre le président de la Fédération internationale du sport automobile (FISA), Jean-Marie Balestre, et celui de l'Association des conducteurs de formule 1 (FOCA), Bernie Ecclestone, a atteint un sommet record au cours de ces derniers jours et menaçait directement, hier, le bon déroulement du championnat du monde 1980 des conducteurs.

À moins de 24 heures du Grand Prix d'Espagne, septième épreuve du championnat du monde, on ignore encore officiellement si la course aura lieu. Balestre s'efforce

de convaincre les fédérations nationales, seuls organismes habilités à présenter un appel à la suspension internationale prononcée à la demande des comités organisateurs belge et de Monte-Carlo, sont directe-

ment menacées. Il s'agit des fédérations argentine, brésilienne, finlandaise, française, hollandaise, italienne, américaine et britannique.

«Jusqu'à présent, seule, la Grande-Bretagne a fait appel dans les normes, et les quatre pilotes pourvus d'une licence anglaise sont normalement qualifiés pour le GP d'Espagne, c'est-à-dire le Brésilien Nelson Piquet, l'Américain Alan Jones et John Watson.

«Les autres fédérations ne s'étant pas manifestées, tous les autres pilotes sont suspendus», a déclaré Balestre qui a cependant laissé entendre qu'une solution heureuse pouvait être envisagée, à condition de régler dans les prochaines heures un problème de forme très important.

Le président de la FISA n'a pas voulu donner de précisions sur ces nouveaux éléments. De toute façon, estime-t-on à Madrid, il doit s'agir sûrement d'une nou-

velle prise de position de la FOCA qui céderait ainsi devant la position de force adoptée par la FISA.

Ce problème de l'amende imposée à 15 pilotes est d'autant plus «farfelu» estiment les observateurs sportifs madrilènes, que la FOCA elle-même avait donné son accord il y a 48 heures pour régler globalement les amendes, et que le Royal Automobile Club d'Espagne, organisateur du Grand Prix, a déposé un chèque de 1,960,000 pesetas correspondant au montant des amendes.

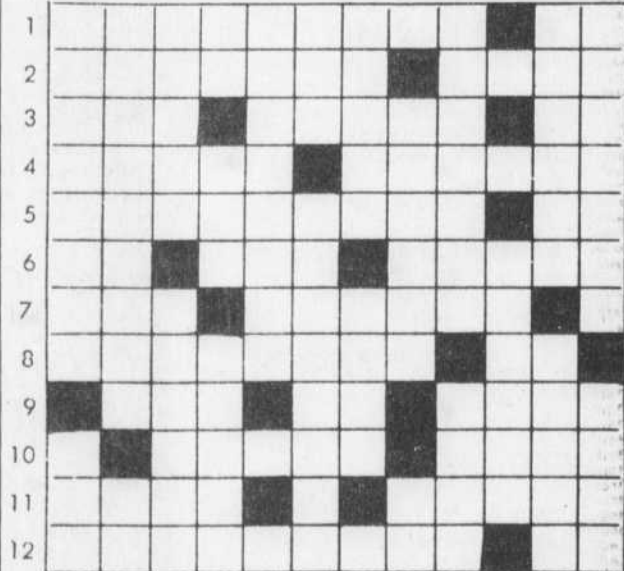
Mais, selon le règlement de la Fédération internationale, ce sont les pilotes eux-mêmes ou leurs représentants directs qui doivent payer ces amendes. Le tribunal d'appel qui se réunira le 10 juin prochain devra se prononcer sur l'appel présenté par la Grande-Bretagne, mais cela ne règle pas, à court terme, le problème du Grand Prix d'Espagne.

Le président de la FISA n'a pas voulu donner de précisions sur ces nouveaux éléments. De toute façon, estime-t-on à Madrid, il doit s'agir sûrement d'une nou-

Un mot vous échappe...
le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- 1-Affection convulsive frappant les femmes enceintes. — Cérium.
- 2-Espèce de menthe. — Gaz rare.
- 3-Terre entourée d'eau. — De la campagne. — Magnésium.
- 4-Eau qui tombe du ciel. — Mit au courant des secrets d'un art, d'une science.
- 5-Cyclone tropical. — Thulium.
- 6-Le meilleur en son genre. — Bière anglaise. — Pluie subite et passagère.
- 7-Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Souple, malléable, flexible (fém.).
- 8-Moteur actionné par le vent. — Tellure.
- 9-Habitation. — Familierement. — Corps gras dont on enduit les semelles de ski pour les rendre plus glissantes.
- 10-Rongeur. — Nid des oiseaux de proie.
- 11-Souci. — Fragment d'un objet brisé.
- 12-Relative aux oreillons. — Connus.

Verticalement

- 1-Surnom divin de plusieurs rois à l'époque hellénistique. — Cap d'Espagne.
- 2-Arrangement, entente. — Ruisselot.
- 3-Clarté faible. — Médica-

ment liquide auquel on accorde parfois des propriétés magiques.

4-Aluminium. — Se rendra.

5- Qui n'existe que dans l'imagination.

6-Prénom féminin.

7-Insecte sans ailes. — Autour de la taille.

8-Produit de la récolte annuelle. — Dans.

9-Posent des matériaux de construction en longueur et en largeur. — Visage.

10-Vente des marchandises par petites quantités.

11-Réunion de membres choisis dans une assemblée pour examiner certaines affaires. — Te trompas.

12-Avaler l'hameçon complètement, en parlant d'un poisson. — Entêté.

Solution d'hier

1. CLIGNOTANT
2. HURLER
3. SAUGE
4. ABIE
5. BATIFOLE
6. RABATTEUR
7. RIPOSTER
8. LOI
9. EQUIPER
10. DUPE
11. EU DE SERRER
12. ENERGIQUE
13. AMI
14. GNOU
15. SOT
16. NE LEONIN
17. RU
18. UNAU
19. NUAGE
20. STATUER
21. LIER

Pittsburgh remonte en première place

PHILADELPHIE (AP) — Le receveur Ed Ott a produit un point à l'aide d'un double à la 5e manche, puis il a marqué à la suite d'un coup sûr de Dale Berra pour mener les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 5-4 sur les Phillies de Philadelphie, hier après-midi au Veterans Stadium. Par cette victoire, les Pirates sont remontés en tête de la section Est de la Ligue nationale, une partie devant les Phillies.

Avec le pointage égal 3-3 après un retrait à la 5e manche, Bill Madlock a réussi un simple, puis a marqué depuis le premier but à la suite du double de Ott au champ centre-droit. Berra a suivi avec un simple d'un point aux dépens de Dick Ruthven, 5-4, le perdant.

Les Pirates ont pris les devants 3-0 dès la manche initiale. Phil Garner a obtenu un simple, a ensuite volé le deuxième-but, puis a marqué sur le simple de Dave Parker.

Le voltigeur de droite des Pirates a lui-même compté grâce au simple de Willie Stargell et au premier de trois coups sûrs de Mike Easler.

Après le retrait de Madlock, Ott a reçu un but sur balles volontaire pour remplir les buts. Mais Berra a également soutiré une passe gratuite, assurant un troisième point aux Pirates.

Les Phillies ont répliqué immédiatement avec trois points non mérités en première. Pete Rose a été saisi à la suite d'une erreur de Berra, et Greg Gross a mérité un but sur balles. Greg Luzinski a ensuite réussi un simple au champ intérieur pour remplir les buts. Un point a été enregistré à la suite d'un choix de l'intérieur, puis deux autres grâce au double de Bob Boone. Les Phillies ont ajouté un dernier point non mérité en 7e.

Eddie Solomon, 2-0, a mérité la victoire.

Noah vainc Clerc à Roland-Garros

PARIS (AFP) — La pluie a été, une nouvelle fois hier, la vedette de la quatrième journée des Internationaux de France de tennis, disputé à Roland-Garros, interrompant pendant un long moment les parties en cours. Mais cette «colère du ciel» n'empêche pas les principaux favoris du simple messieurs de se qualifier pour les seizièmes de finale.

Une tête de série, la troisième depuis lundi, est toutefois tombée au cours du second tour. Il s'agit de l'Argentin Jose-Luis Clerc, tête de série no 16, qui a succombé face au no 1 français, Yannick Noah, en 5 sets serrés (6/4, 6/7, 6/4, 1/6 et 6/3). Mené 2 sets à 1 depuis mercredi soir, dans une partie interrompue par la nuit, le vainqueur de l'Américain John McEnroe en Coupe Davis ne put inverser le résultat face au Français de couleur qui sut au moment décisif, dans le 6ème jeu du dernier set, faire le bris et conserver ensuite la direction de la partie sous les applaudissements du public d'un «central» presque entièrement comble.

De tous les favoris encore en course, le Suédois Bjorn Borg, super favori, a de nouveau démontré qu'il est le seul à posséder une marge de sécurité importante en ne laissant que cinq jeux à son adversaire du jour, le jeune Equatorien Andres Gomez.

Un autre artiste de la terre battue, l'Espagnol Manuel Orantes (tête de série no 15) n'a concédé que deux jeux de plus devant le Tchèque Slozil. Un compatriote de ce dernier, Ivan Lendl (tête de

série no 9), a eu plus de mal que prévu à se défendre de l'Allemand de l'Ouest Eberhard, devant recourir au «tie-break» (gagné sur le score étonnant de 12-10) dans le dernier des quatre sets.

Trois autres qualifiés — l'Australien Mac Namara, le Britannique Mottram et l'Américain Manson — n'eurent besoin pour leur part que de 3 sets pour l'emporter.

Le simple dames n'a lui donné lieu à aucune surprise, seule des têtes de série l'Australienne Wendy Turnbull éprouvant quelque frayeur devant la Suédoise Bohm dans une partie ardemment disputée (7/5, 1/6 et 9/7).

Enfin, la journée a vu le début du double messieurs et la rentrée d'un grand spécialiste de cette épreuve, l'Australien Fred Stolle qui, devenu «coach», n'a pas hésité à descendre sur le court pour épauler son nouvel élève, l'Américain Vitas Gerulaitis. Conseils qui se sont avérés payants puisque la paire a franchi le premier tour.

D'autre part, premier joueur à avoir enfreint le code de bonne conduite, l'Américain Jimmy Connors s'est vu infliger une amende de mille dollars pour «gestes déplacés et trois obscénités verbales» lors de son match contre le Français Jean-François Caujolle, mercredi, sur le «central» de Roland-Garros.

Connors n'a d'ailleurs pas été le seul puni. Caujolle a été pénalisé de \$200 pour «balles lancées dans le public». Quant à l'Américain Fritz Buehning, coupable de «gestes déplacés» et de «deux jets de balle dans le public», il devra payer \$650.



Lee Trevino, s'exécutant hier au 6e trou de la première ronde du tournoi Kemper, qu'il a terminée avec un 69. (Photolaser AP)

Quadruple égalité en tête

BETHESDA, Maryland (AP) — Dave Hill, J.C. Snead, John Mahaffey et Jay Haas ont tous quatre enregistré un compte de 68, deux coups sous la normale, ce qui leur a permis hier de prendre la tête après les 18 premiers trous du tournoi Kemper.

A 69, on retrouve Lee Trevino, Barry Jaekel et Lindy Miller, qui font partie du groupe des sept golfeurs à présenter une fiche sous la normale après une ronde. D'ailleurs, l'ensemble des pointages a été parmi les plus hauts enregistrés sur le circuit cette année.

Fred Marti, Ron Terry, Mike Morley, Beau Baugh et Bob Gilder ont joué la normale 70, un coup de mieux que Tom Watson, qui a terminé avec un bogey sur le dernier trou.

Le champion défendant de ce tournoi disputé sur le difficile parcours du Congressional Country Club, Jerry McGee, a dû se contenter d'un 73, tandis que Gary Player a totalisé 76, deux coups de plus que Hale Irwin et Arnold Palmer.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5, Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656 Cable MARION
Télécopieur international Xerox 400

DAVID, BOULVA

ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes

LONGPRÉ

MARCHAND

Montréal - 842-1401

MADELEINE ARBOUR

BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
286 est, St-Paul, Vieux Montréal

VERMETTE, DUNTON,

CIACCIA, RUSKO,

De WEVER & SAINTONGE

Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743

Clement Vermette, c.r. — Jeanne W. Dunton
Marc De Wever — M.P.J. Rusko, c.r.
Michel Caron — Jean-Pierre Saintonge
Robert Caron — Marc Charbonneau

Emilien Brail, c.r. — conseil

Athènes à l'heure des économies d'énergie

GUY DESHAIES

GROSSE révolution à Athènes depuis un an: on a décrété, pour économiser l'énergie, la fermeture de tous les établissements après 2 h du matin de sorte que la vie nocturne athénienne n'est pas tellement plus animée désormais que celle d'Ottawa ou de Médécine Hat.

Révolution et même bouleversement puisqu'Athènes vivait surtout la nuit. Tous ceux qui ont connu l'insomnie à Athènes à cause du bruit des voitures et des gens vous le diront. À 4 h du matin à Athènes il y avait parfois plus de circulation qu'à 4 h de l'après-midi. Les gens marchaient, discutaient, sirotaient des cafés, tures qu'on nomme ici des cafés grecs et bouffaient des moussakas sur les terrasses. Le bouzouki se levait toute la nuit dans les tavernes à touristes de la Plaka et les taxis gris (la nuit et le jour tous les taxis sont gris à Athènes) étaient bondés.

On a perturbé le rythme vital d'Athènes. Les Athéniens sont pris pour dormir la nuit et travailler le jour et on sent

qu'ils ne s'en sont pas tout à fait remis même après un an. Après 2 h du matin il y a encore des tas de gens qui errent dans les rues, qui cherchent la lumière, la parole, la vie et qui ne veulent pas croire, on dirait, que tout est fermé. Une population désorientée, désenchantée, dont les ancêtres ont certainement découvert la démocratie durant la nuit, et qui ne peut plus aller dîner à minuit avant d'aller parler sous la lune à l'abri du soleil ardent du jour.

«Ça ne marchera pas; c'est pas possible, ça ne pourra pas durer» se lamente Yorgos, le démarcheur d'une petite boîte adjacente à la rue Ermou et qui sévit sur la Place Syndagma, rendez-vous de tous les touristes à Athènes.

C'est ici qu'on va ouvrir un paragraphe sur Yorgos et ses papiers. J'ai rencontré Yorgos de la façon suivante. Je sors de mon hôtel, Place Syndagma, et un homme d'une quarantaine d'années me sourit et me dit en anglais: «Hello!» Je lui réponds sec: «Quel est ton nom?» Surpris il balance le beau prénom de Yorgos



Des monuments, certes, mais aussi près de 3 millions d'Athéniens qui prennent la vie du bon côté.

et avant qu'il n'aille plus loin je lui tiens le langage suivant en anglais: «Ecoute, Yorgos. Tu vas me demander d'où je viens, je vais te dire que je viens de Montréal, tu vas me dire que tu as un oncle ou un cousin à Montréal, tu vas me dire ensuite que tout est très cher sur la Place Syndagma mais que toi tu as un ami qui dirige une bonne petite boîte tout près d'ici, où il y a de jolies filles et où ce n'est pas cher. Je vais te suivre et, une fois assis au bar de ton établissement, une fille va me demander de lui payer un verre et elle aussi aura un cousin à Montréal. Je vais dire oui contrairement à 60% de mes concitoyens et on lui versera deux doigts de jus d'orange (en grec: portocolada) qui me coûteront, en fin de programme, environ \$4. Alors tu vois Yorgos, je ne marche pas mais en revanche je te paie un verre tout de suite, ici,

sur la terrasse, et tu m'enseignes les dessous de ton business.»

Yorgos hésite. Il paraît abasourdi mais accepte mon invitation et nous voilà en tête à tête entre un couple de Hollandais fraîchement débarqué et deux vieilles Anglaises qui évitent soigneusement de boire le verre d'eau qui accompagne automatiquement leur café.

Yorgos déballe sa marchandise fort simple. Il travaille pour le propriétaire de la boîte et son boulot consiste à solliciter des touristes. Il a des cousins et des oncles dans toutes les capitales et grandes villes du monde. Il lève surtout les hommes seuls mais parfois aussi les dames et il touche 10% des consommations prises par les poissons qu'il a ainsi pêchés.

«Et si un client potentiel, dis-je, te déclare qu'il est originaire d'Ouromtsi dans le



Athènes vue du Lycabette à l'heure où le soleil s'enfonce derrière l'Acropole.

Sin-Kiang central, tu ne vas tout de même pas lui dire que t'as un cousin qui fait dans le «club sandwich» là-bas?»

— «Non je dis simplement que ce doit être très beau et que j'aimerais bien y aller», confesse l'honnête Yorgos.

Quant aux filles, il m'apprend qu'elles touchent 20 drachmes par consommation mais qu'elles ne sont pas nécessairement des prostituées. Il me dit qu'il ne vit plus depuis que tout ferme à 2 h du matin, ses pêches nocturnes étant plus fructueuses que les autres et qu'il songe à se recycler dans la réparation du vélo-moteur.

Brave Yorgos. Le lendemain il m'a abordé avec un large sourire pour m'annoncer que durant la journée il avait eu un oncle à Toronto, un cousin à Bruxelles, deux sœurs à Londres et un frère à Cape Town en Afrique du Sud.

J'aborde ce sujet parce que l'an dernier j'avais traité de l'Acropole, du théâtre de Dionysos, de l'Agora et autres sites archéologiques qui rappellent la Grèce antique dans cette ville moderne et grouillante. Mais justement les trois millions d'Athéniens doivent bien aussi faire l'objet de nos préoccupations. Leur musique exceptionnelle, leurs danses inoubliables, leur élégance, leur joie de vivre est déjà un inépuisable décor.

Personnellement si je retourne à Athènes je m'arrangerai pour habiter un hôtel du Pirée, le port si animé que, faute d'y résider, on atteint le mieux par le métro pour 10 drachmes depuis la Place Omonia. Le métro, surtout le dimanche, c'est une partie de l'âme athénienne avec ses jeunes gens bruyants, ses enfants bien vêtus, ses couples d'amoureux balancés par la foule et ses parieurs qui mettent le cap sur l'hippodrome en examinant attentivement le programme de la journée.

Même dans les endroits très touristiques comme la Plaka, la Place Syndagma et depuis quelques années Monastiraki avec ses marchés aux puces, les commerçants ne sollicitent pas la clientèle avec un acharnement désagréable. Ils vous invitent à entrer, à vous asseoir, à acheter et parfois même ils se paient aussi un oncle ou un cousin dans votre ville d'origine mais ça s'arrête là et on peut circuler librement. Si d'autres part vous désirez la paix totale et la jouissance de petites terrasses fleuries où artistes et intellectuels athéniens se rencontrent au pied de la colline Lykavitos (Lycabette) établissez-vous dans le quartier chic de Kolonaki où plusieurs rues sont réservées aux piétons, où de beaux escaliers vous mènent au téléphérique du Lycabette

devant les appartements luxueux des riches Athéniens.

Et puisqu'on peut désormais se reposer la nuit à Athènes il ne faut pas hésiter le jour à se mêler à la vie, à entrer dans les petites «tyropitadika» où on peut manger pour presque rien les «tyropi-

ta», chaussons au fromage ou «kreatopita», chaussons à la viande sans compter les nombreuses «slouvatzidika» qu'on trouve notamment dans les petites rues qui débouchent sur la Place Omonia, la «Main» d'Athènes, et

Suite à la page 11

VOYAGE EN GRÈCE

Avec l'Agence de voyages DARMIS LTÉE, c'est un vrai succès. Nous sommes les meilleurs spécialistes pour un voyage inoubliable en Grèce. Notre expérience se date depuis notre enfance... C'est une réalité. Nous organisons votre voyage selon votre désir et au meilleur prix. Notre bureau d'Athènes DARMIS TRAVEL est à vos côtés pour vous accueillir et vous assister durant toute la période de votre séjour.

Tél.: 849-6555, 849-6777
Nous vous attendons!

Darmis Ltée

Agence de voyages

72 Sherbrooke Ouest, Montréal

Détenteur d'un permis du Québec

vacances au Québec

POUR TOUS LES GOÛTS ET TOUS LES ÂGES

SÉJOURS ET CIRCUITS LIBRES

le 70URI PASS

BUS ILLIMITÉ

Une vraie aubaine, le tourpasse. Dix jours consécutifs de kilométrage illimité partout au Québec sur les routes desservies par quelques 50 compagnies d'autobus dont Voyageur.

\$65.00/10 jours.

LES ÎLES DE LA MADELEINE

OPTION 1: 7 jours / 6 nuits
à compter de \$293.00/pers.
Chambre occupation double
incluant avion et séjour en auberge.

OPTION 2: 3 ou 5 nuits
à compter de \$245.00/pers.
Chambre occupation double
incluant avion et séjour en hôtel.

OPTION 3: en toute liberté
à compter de \$219.00/pers.

Tous les programmes du CLUB JEUNESSE sont contenus dans 9 Guides-Vacances pour tous les goûts et tous les âges. Vous y trouverez à chaque page de bonnes raisons de choisir CLUB JEUNESSE pour l'organisation de vos vacances.

Ces 9 Guides-Vacances portent sur les thèmes suivants:

5450 Côte-des-Neiges, Mt. H3T 1Y6 - Tél.: (514) 341-4420
1027 Laurier O., Mt. H2V 2L1 - Tél.: (514) 274-4464
1700 Berri, Mt. H2L 4E7 - Tél.: (514) 288-8688
2329 Beaubien E., Mt. H2G 1N1 - Tél.: (514) 376-5910
1429 Crescent, Mt. H3G 2B2 - Tél.: (514) 849-7521
1666 Thierry, Ville La Salle H8N 2K4 - Tél.: (514) 364-0309
1717 Boul. St-Martin, Laval H7S 1N2 - Tél.: (514) 687-5900
214 Victoria, Greenfield Park J4V 1M1 - Tél.: (514) 465-1105
2600 Boul. Laurier, Ste-Foy G1V 2L1 - Tél.: (418) 653-1024
30 St-Joseph, Rivière-du-Loup G5R 1G1 - Tél.: (418) 862-0655
1373 Hart, Trois-Rivières G9A 4S5 - Tél.: (819) 374-1050
277 boul. St-Joseph, Hull J8Y 3Y2 - Tél.: (819) 776-0602
Carrefour Rimouski G5L 7T5 - Tél.: (418) 722-6722

LA SORBIÈRE

Pour les couples amoureux de la nature. Vacances de luxe en brousse québécoise. Départs tous les dimanches.

\$935.00/couple pour 7 jours.

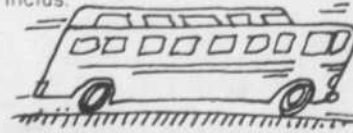
Incluant le transport aérien jusqu'à Chicoutimi, les transferts, l'hébergement, tous les repas, l'utilisation des embarcations à moteur, etc., etc.

LA MASTIGOUCHE

Chalets familiaux avec immenses foyers où l'on retrouve le grand luxe des clubs privés d'antan. Service domestique.

\$245.00/pers. pour 7 jours.

Incluant l'hébergement en chalet, le droit de pêche, les embarcations, tous les repas.
Rabais de 50% pour les moins de 12 ans. Taxes et frais de service non inclus.



CIRCUITS ORGANISÉS AVEC ACCOMPAGNATEURS

LA MALBAIE SAGUENAY LAC ST-JEAN

\$289.00/pers. pour 6 jours, chambre occupation double, autobus de luxe, hôtels de première classe.

GASPÉSIE

\$359.00/pers. pour 7 jours, chambre occupation double. Autocar et hôtels de luxe.

CIRCUITS SPORTIFS

CYCLO-TOURISME

Île du Prince Edouard et îles de la Madeleine.

\$349.00/pers. Incluant l'avion.

SÉJOUR ÉCOLOGIQUE SUR L'ÎLE D'ANTICOSTI

\$259.00/pers. pour 8 jours.

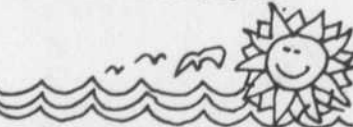
Incluant le transport aérien et le séjour dans les chalets du ministère du Tourisme.

RANDONNÉES PÉDESTRES DANS LES MONTS CHIC-CHOCs, EN GASPÉSIE

\$359.00/pers. pour 8 jours et 7 nuits.

SPÉCIAL 18/35 ANS GASPÉSIE & CÔTE NORD

\$499.00/pers. pour 2 semaines. Autobus de luxe, motel et service d'un accompagnateur.



EXPÉDITION DE CANOT DANS LE NORD QUÉBÉCOIS

\$275.00/pers. Pour 6 ou 9 jours tout compris.

CENTRE CEPAL

Canot, équitation, escalade et randonnée.

\$220.00/pers. pour 7 jours tout compris.

VOILE-VACANCES

Au départ de Tadoussac, visitez les îles du golfe St-Laurent ou le Saguenay. Naviguez à bord d'un beau voilier de 36 pieds. Vous êtes 6 à composer l'équipage avec un moniteur chef de bord.

\$278.00/pers. pour 5 jours tout compris.

LES BEAUX DIMANCHES

UN SEUL \$35.00 PRIX

CALENDRIER DES BEAUX DIMANCHES

LA ROUTE SEIGNEURIALE..... 06 JUILLET
L'ÎLE AUX COUDRES & LE COMTE DE CHARLEVOIX..... 13 JUILLET
LE CHEMIN DES PATRIOTES (Port Richelieu)..... 20 JUILLET
L'ESTRIE..... 27 JUILLET
BERTHIERVILLE, MASKINONGE, LOUISEVILLE..... 03 AOÛT
LA ROUTE PANORAMIQUE..... 10 AOÛT
LA ROUTE DE L'ARTISANAT..... 24 AOÛT
LES PAYS D'EN HAUT..... 31 AOÛT
LA VALLEE DES FORTS (Haut Richelieu)..... 07 SEPTEMBRE
LA ROUTE DE LA POMME..... 14 SEPTEMBRE

LES BEAUX WEEK-ENDS

ACCESSIBLE À TOUS LES ÂGES
AUTOCAR OU MINIBUS DE LUXE
HEBERGEMENT
SERVICE D'UN ACCOMPAGNATEUR

CALENDRIER DES BEAUX WEEK-ENDS

LA ST-JEAN BAPTISTE AUX ÎLES DE LA MADELEINE 21 au 24 juin.
\$245.00 incluant le transport aérien.
JOURNÉE ET WEEK-ENDS À LA BAIE JAMES 12-13 juillet; 9-10 août; 23-24 août
\$170.00 semaines à partir de
RAFTING SUR LA RIVIÈRE OUTAOUAIS du 19 au 21 juillet; du 16 au 18 août tout compris.
\$199.00
RANDONNÉES PÉDESTRES EN COLLABORATION AVEC SENTIER QUÉBEC 15 départs à compter de \$23.00
L'ÎLE AUX GRUES 22 au 24 juin; 1 au 3 août; 15 au 17 août; 11 au 13 octobre \$47.00
L'ESTRIE EN AUBERGE DE JEUNESSE 22 au 24 juin; 1 au 3 août; 15 au 17 août; 11 au 13 octobre \$95.00



CLUB JEUNESSE VOYAGES

Détenteur d'un permis du Québec

EN COLLABORATION AVEC

QUEBECALIR

Un coup d'foudre à tout âge!

Le Québec par tous les moyens

CENTRE DE FORMATION EN TOURISME INC.

COURS: INTRODUCTION À L'AGENCE DE VOYAGES

COURS DU SOIR:

10 juin au 16 oct. (mardi, jeudi)
de 18 h 30 à 21 h 30

COURS DU JOUR:

du 2 juillet au 28 août (du lundi au jeudi)
de 13 h à 16 h

PRIX \$390 — DURÉE: 99 heures.

Pour renseignements:

Normand Fortier 284-1115

Permis du ministère de l'Éducation NO: 749720
Enseignement de culture personnelle

OUTRE ses forfaits vers l'étranger, et notamment l'Europe et les Antilles, l'agence Tourbec propose depuis quelques années des programmes de séjour au Québec qu'elle a mis au point en collaboration avec divers intervenants touristiques dans des régions différentes.

Cette semaine, Tourbec a présenté ses programmes pour l'été 1980 qui sont constitués principalement de sept endroits où des activités variées sont organisées. Encore cette année les prix sont raisonnables et M. Jean-Marc Eustache, directeur de l'agence, estime qu'il fera voyager cet été près de 1,500 Québécois au Québec.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, il y a d'abord un choix de circuits en forêt, en canot avec le Centre d'Expédition de plein-air Laurentien de Jonquière. Des six différents programmes et itinéraires du Centre il n'y en a que deux qui s'adressent à des initiés et il s'agit de deux longues descentes de 15 jours et 18 jours de la rivière Mistassini. Il y a trois autres forfaits de 7 jours, un en canot sur la Mistassini, un à pied, à cheval et en canot le long du Saguenay, un autre à bicyclette autour du lac Saint-Jean et un quatrième de 12 jours en canot sur la rivière Cocuménen.

Les prix à partir de \$185 par personne comprennent tout l'équipement, les repas, l'hébergement, les canots, bicyclettes et autre matériel de même que les transports sur place.

Encore cette année Michel Grégoire ouvre son Ranch des Montagnards dans le Témiscouata pour les randonnées à cheval dans une des régions les plus pittoresques du Québec. Le séjour de 6 jours au JAL coûte de \$249 à \$279 et comprend la monture, la selle Western, l'encadrement, tous les repas, l'hébergement dans des chalets rustiques le long des sentiers et la bonne humeur de Michel Grégoire qui en est à sa quatrième année de forfaits équestres pour tout le monde. Pas besoin d'être initié.

Pour les amateurs de bicyclettes Vélo-Québec a mis au point avec Tourbec des excursions de sept, quatre et trois jours dont les prix varient de \$229 à \$399. La randonnée de 7 jours se fait de Québec à Rivière-du-Loup avec re-



Initiation à la voile dans le golfe Saint-Laurent

tour en train. Encore ici tous les repas sont compris sauf le casse-croute du midi de même que l'hébergement, les services d'un guide technicien en vélo, les traversiers pour Lévis et l'île aux Grues, etc.

Il y a une excursion de 4 jours le 28 juin dans le parc de la Gatineau et une de trois jours au même endroit 30 août. Les Îles-de-la-Madeleine font l'objet d'un autre programme qui propose des séjours de 8 jours à l'Auberge du Sieur Doublet à Cap-aux-Meules. Les prix de \$259 à \$319 selon les dates et le type d'hébergement comprennent le transport aller-retour en avion de Montréal, tous les petits déjeuners, les transferts, les taxes et les services.

La Gaspésie est doublement au programme puisque Tourbec offre un tour de la Gaspésie en minibus avec accompagnateur pour \$269 au départ de Montréal et des croisières à la voile avec l'École des navigateurs du Verseau dont la base est à Gaspé.

Ces programmes de voile à bord de l'un des trois voiliers de l'école (un 32 pieds, un 33 pieds et un 44 pieds) sont les plus chers il va sans dire. Mais ils comprennent des initiations à la voile et à la navigation pour des croisières de 7 jours dans le Golfe jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine avec tous les repas et l'hébergement complet sur le bateau. Les prix sont de \$399 jusqu'au 14

juin et en septembre et octobre. Durant la pleine saison il faut compter \$499. La croisière de 14 jours pour initiés sur le ketch de 41 pieds de Camper & Nicholson le prix est de \$799 hors saison et de \$899 pour les départs des 5 et 19 juillet, de même que ceux des 2, 16 et 30 août.

On peut faire de la voile-camping sur le lac Saint-Jean avec les animateurs de la base de Plein-Air de Saint-Gédéon à bord de petits dériveurs de 18 pieds. L'excursion de 6 jours avec les repas, l'hébergement en camping, tout le matériel et un guide, est offerte à \$125.

LA GRÈCE

Athènes + Villégiature + City of Rhodes

2 semaines à compter de * 998 U.S.

Athènes + Circuit classique + Croisière

2 semaines à compter de *1,240 U.S.

Athènes + Circuit classique et Météores + Villégiature + Croisière

3 semaines à compter de *1,655 U.S.

Athènes + Circuit Grand Tour de Grèce + Croisière

3 semaines à compter de *1,650 U.S.

Tarif aérien en sus.

VOYAGES GROUPES

ANGLETERRE/IRLANDE

PAYS DE GALLES/ÉCOSSE

19 jours — Départ garanti: 14 septembre

Prix par personne y compris le billet d'avion \$2225

EXTRÊME-ORIENT

24 jours — Départ: 6 novembre

Tarif aérien Can. * \$1623

Portion terrestre U.S. \$1650

* Tarif sujet à changement

LA CHINE

22 jours dont 17 jours en République

Populaire de Chine. Départ: 28 octobre

Prix par personne y compris le billet d'avion \$4190

NOTE: Nos voyages groupes sont accompagnés à partir de Montréal par des guides de langue française.

LES VOYAGES HONE INC.

1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221

Montréal H3A 2B8

le métro à notre porte — station McGill/Union

Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.

Le jeudi jusqu'à 21h.

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

europcar AIR-AUTO

"SPECIAL"

PLAN-FINANCE "ACHAT-RACHAT"

Livraison aéroport de BRUXELLES

CITROËN VISA SPÉCIAL

LEYLAND MINI 1000

AUTOMATIQUE

COUPONS-CADEAUX
ESSENCE \$20

— SPÉCIAL —

LIVRAISON PARIS: Financé "Achat-Rachat"

RENAULT R 5GT 2 postes et 4 portes

RENAULT 18 GTL 4 portes

SIMCA HORIZON 5 portes

1176 rue Drummond — 861-3906

Permis Québec
138-68252
-0280-

europcar

VISITEZ L'EUROPE EN... AUTOMOBILE CAMPERS — MINI-BUS



Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Achat — Rachat

Renault — VW — Citroën

Fiat — Simca — Peugeot

Kilométrage illimité,

Assurance internationale

Permis de conduire international, etc.

Reservations billets d'avion pour l'Europe

PARIS à partir de CCF \$502

BILLET D'AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 27 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200 ou 861-3906

"Touring Club de France"

DÉTENT

VOTRE SEJOUR MOINS CHER EN EUROPE

Pour vos vacances en EUROPE ou pour vos voyages d'affaires choisissez la solution la plus économique qui est

"L'AUTOMOBILE"

D'autant qu'en réservant auprès de votre Agence de voyage avant votre départ et en demandant les Plans spéciaux

AIR FRANCE — EUROP AUTO

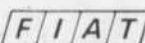
vous bénéficiez d'un tarif préférentiel

EUROP AUTO Distributeur EXCLUSIF



Plan achat rachat

21 jrs à 6 mois



Plan achat rachat

21 jrs à 6 mois



Location court terme



Aussi "Renault" — "Citroën" — "V.W."



Permis du Québec de 1980 No 12580759

Voyagez bien à prix raisonnable !

EUROPE - CHARTERS - GROUPES: France, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Irlande, Israël, Égypte, Maroc.

PARIS: \$499

LONDRES: \$400. (prix de stand-by)

EUROPE (aller simple): Londres \$200. * Paris \$259. * Madrid \$259. *

Tel Aviv \$489. * Athènes \$399. * Rome \$399. *

MEXICO (Avion-auto) \$389.

Floride (avion) \$189.

(avion-hôtel) \$299.

Tous les prix sujets à changement et approbation du gouvernement. * Argent US. Permis no. Q-14768840-0435

Pour n'importe quelle destination, appelez-nous pour un bon prix et service.

Euro-American Voyages, 1253 McGill College, suite 744, Montréal, tél.: 878-1085 en tout temps.

Athènes

Suite de la page 10

où la brochette en pâte à bon marché sustente les populations locales.

Pour les taxis, le système est unique pour une grande ville comme Athènes. D'abord les chauffeurs connaissent très mal leur ville mais ce n'est pas très original puisque de plus en plus, dans les grandes villes du monde, les chauffeurs de taxi sont originaires de la province ou de l'étranger et ne peuvent pas connaître toutes les rues. Mais à Athènes, le taxi est à la fois individuel et collectif.

Ainsi, à l'aéroport, par exemple, un gars me dit: «Taxi?» Je dis «né» (oui) c'est-à-dire oui et il s'empare de ma valise. Mais quand nous arrivons à l'auto il y a déjà un client sur la banquette avant.

Il s'agit d'une sorte de moine musulman portant un turban façon ayatollah et qui ne semble pas surpris de mon intrusion dans son taxi.

Je demande au chauffeur s'il s'agit de son père personnel qu'il trimbalait ainsi pour avoir la protection de l'imman contre les accidents de la circulation mais il me dit que c'est un client qui se rend plus loin que moi et qui continuera sa route. Mais moi je paie la note au complet. De deux choses l'une: ou bien je paie les trois-quarts de la course et l'ayatollah à l'aubaine du jour ou bien ce dernier paie l'addition au complet et le chauffeur devient armateur grec sous peu. Mais c'est comme ça.

Les taxis, même s'ils sont occupés, s'arrêtent pour prendre d'autres clients. Il y a discussions sur les destinations et vous faites de méchants détours avec des gens que vous ne connaissez pas et qui vous entretiennent en grec moderne sur le temps qu'il fait, la démocratie, le coût de la vie et l'exportation de l'aubergine.

Bref, une ville pleine de surprises malgré ses monuments impérieux: une ville plus ou moins définissable qu'on adore retrouver et qui, sur tous les itinéraires grecs, ce soit vers les îles, le Péloponèse ou Thessalonique, est inévitable.

Tant mieux car se serait dommage de rater Athènes et grave faute de rater les Athéniens.

Le prix des passeports passera à \$20 à compter du 9 juin 1980.

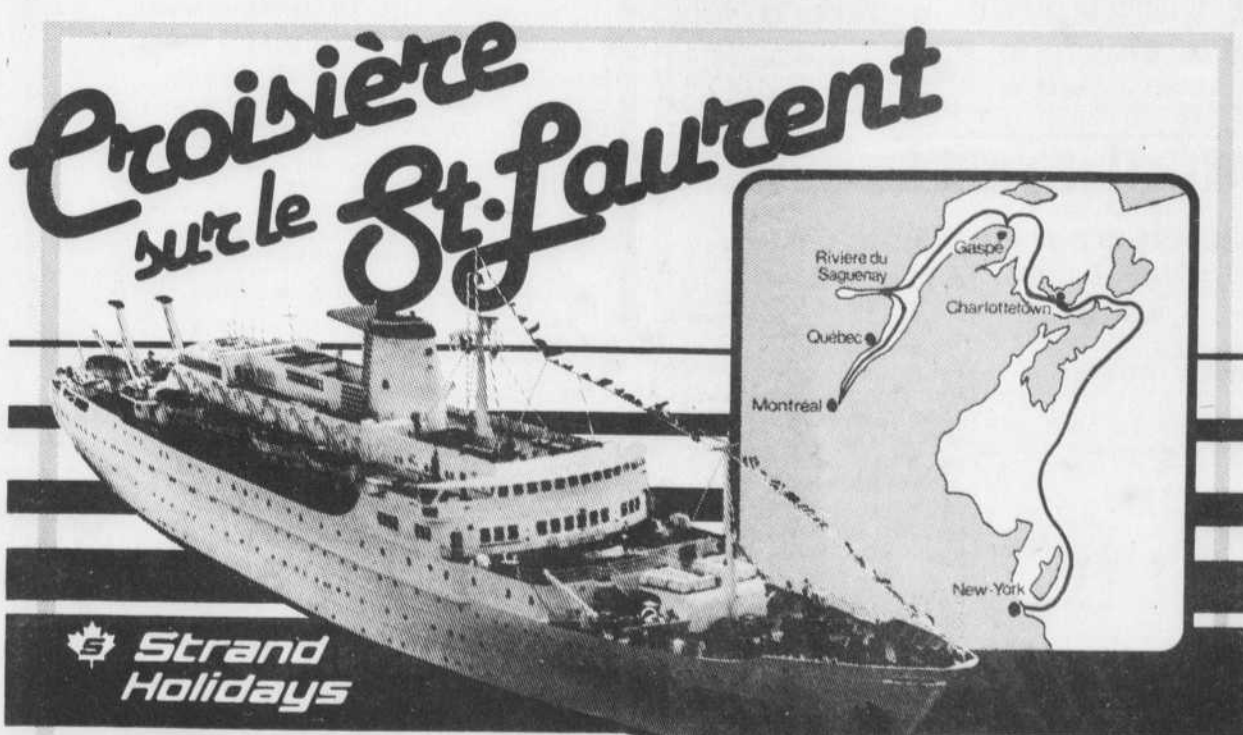
Si vous avez l'intention de voyager à l'étranger, votre plus important déplacement avant de quitter le Canada, c'est d'aller chercher votre passeport.

Les bureaux de poste, les agences de voyage, les bureaux des compagnies aériennes ou les bureaux régionaux de passeports tiennent tous des formulaires de demande à votre disposition.

Après avoir rempli votre formule, apportez-la à votre bureau régional de passeports ou encore, postez-la à Ottawa.

N'attendez pas et épargnez-vous un déplacement ultérieur. Votre passeport est valable pour 5 ans.

Bureau des passeports
Passport Office
Affaires extérieures
Canada
External Affairs
Canada



Strand en collaboration avec Hospitalité Tours vous offre pour la première fois des croisières merveilleuses de sept jours à bord du SS Veracruz, un des navires de croisière favori au Canada, qui naviguera sur la voie panoramique du St-Laurent de Montréal à New York ou de New York à Montréal.

à partir de \$689. par personne 1 semaine

* Les départs de Montréal alternent les vendredis du 6 juin au 10 oct. ou de New York le lundi le 26 mai, puis alternent les vendredis entre le 13 juin et le 3 oct.

Retour: de New York par Amtrak, prix forfaitaire de \$23.00/pers. • la réservation doit être effectuée au même moment que celle de la croisière.

Le voyage comprend: • cabine à bord telle que réservée • tous les repas

Une croisière spéciale de 4 jours sur le St-Laurent à partir de \$299. par personne 4 jours

* Un départ seulement, lundi le 2 juin. Une idée merveilleuse pour une escapade de 4 jours passés agréablement sur le St-Laurent et la Rivière Saguenay. Le voyage comprend une visite intéressante de Québec.

Un départ seulement, lundi le 2 juin. Une idée merveilleuse pour une escapade de 4 jours passés agréablement sur le St-Laurent et la Rivière Saguenay. Le voyage comprend une visite intéressante de Québec.

Hospitalité Tours PERMIS DU QUÉBEC

Dites-m'en plus sur cette merveilleuse croisière sur le Saint-Laurent. Envoyez-moi votre documentation complète. LD

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ CP _____

Adressez à: HÔTEL LE REINE ELISABETH 940, Dorchester ouest Montréal, QC H3B 4A5 1164, rue Turnbull Québec, QC G1R 2X8

* Pour cette croisière seulement en dollars canadiens plus taxes applicables. Prix sujets à la disponibilité et au supplément en haute saison. Tous les voyages Strand sont soumis aux termes et conditions de la section de renseignements importants dans la brochure «Faites la découverte du St-Laurent» présentée par Strand Holidays et Hospitalité Tours.

Le Concours international tient sa 1ère éliminatoire

par Gilles Potvin

Les jeux sont maintenant faits pour le 14e Concours international de Montréal consacré cette année au piano dont les épreuves éliminatoires commencent aujourd'hui même, à 9 h 30, au théâtre Maisonneuve de la Place des Arts. Hier midi, 44 candidats venant de 13 pays, tous présents sauf un, ont choisi au hasard l'ordre numérique de leur participation aux diverses épreuves, réparties sur trois étapes: première éliminatoire, seconde éliminatoire et, pour ceux qui auront survécu aux deux premières, l'épreuve finale avec orchestre, les 13, 14 et 15 juin, avec la participation de l'Orchestre symphonique de Montréal dirigé par James de Priest.

Les candidats ont pu égale-

ment faire connaissance avec les membres du jury, au nombre de neuf, tous présents sauf deux, à qui incombe la tâche ingrate mais passionnante de porter un jugement de valeur sur les nombreux candidats qui exécuteront devant eux des programmes fort ardu. Ce sont Raffi Armenian (Canada), Arthur Balsam (Canada), Karl-Ulrich Schnabel (Autriche) et Bogomil Starchenov, (Bulgarie), MM. Gary Graffman, E.-U. et Mstislav Smirnov, U.R.S.S. étaient attendus au cours de la journée.

Ainsi qu'il en a toujours été depuis les débuts du Concours international de Montréal en 1965, ce sont encore une fois cette année les États-Unis qui,

au départ comptent le plus grand nombre de participants, à savoir 16, ce qui place ce pays bien en avance sur les 12 autres, dont la participation est la suivante: Canada (6), France (5), Corée, URSS (3 chacun), République populaire de Chine, Israël et Japon (2 chacun) puis Belgique, Bulgarie, Espagne, Nouvelle-Zélande et Yougoslavie (1 chacun).

Voici les programmes de la première épreuve éliminatoire dont les séances se dérouleront à 9 h 30, 13 h 30 et 20 heures, les 30, 31 mai ainsi que les 1 et 2 juin, au théâtre Maisonneuve où l'entrée est gratuite.

Aujourd'hui, 30 mai à 9 h 30, Steven Mayer E.-U., Eun-Soo Son, Corée et Robert Schwartz, E.-U. À 13 h 30, Lydia Orías, E.-U., Thomas Lorango, E.-U., Lisa Joy Sitar, E.-U., Dana Protopopescu, Espagne et Remy Loubroze, France. À 20 heures, Michel Oudar, France, Ivo Pogorelic, Yougoslavie et Yungho Kim, Corée.

Samedi, 31 mai, À 9 h 30, Pierre Benhaïem, France, Duane Hulbert, E.-U., et Carmen Or, Israël. À 13 h 30, Ruriko Kikuchi, Japon, Angela Cheng, Canada et Michael Thomopoulos, E.-U. Serge Gravel, Canada et Beth Levin, E.-U. À 20 heures, Jeffrey Grice, Nouvelle-Zélande, Bernard Godeaux, Belgique et Bertrand Mollia, France.

Dimanche, 1er juin, À 9 h 30, Andrei Diev, URSS, Myung Hee Chung, Corée et Boris Petrov, URSS. À 13 h 30, Jamie K. Syer, Canada, Robert Taub, E.-U. et Alison Deane, E.-U. Chung Lia, République populaire de Chine et Vladimir Ovchinnikov, URSS. À 20 heures, Arthur Rowe, Canada, Christopher O'Reilly, E.-U. et Edward Newman, E.-U.

Lundi, 2 juin, À 9 h 30, Yang Wang, République populaire de Chine, Mary Elizabeth Stephenson, E.-U. et Ruth Zori-Gilo, Israël. À 13 h 30, Ick Choo Moon, Canada, William Wolfram, E.-U. et Frederick Blum, E.-U. Sofia Tomoko Ohmori, Japon, Philip G. Thomson, Canada. À 20 heures, Gery Moutier, France, Emma Tachmizian, Bulgarie et David Buechner, E.-U.

A cette première épreuve éliminatoire, les candidats doivent présenter un programme complet de récital avec des oeuvres classiques et romantiques, à partir d'un choix proposé par la direction du concours. Ceux qui seront admis à la deuxième épreuve, devront interpréter obligatoirement la Sonate en un mouvement de Clermont Pépin ainsi qu'une oeuvre d'un compositeur de leur pays.

Le théâtre vaut-il un chasseur F-18?

(D'après la PC) — Est-ce que les compagnies professionnelles de théâtre ne valent pas un chasseur F-18 ou deux?

C'est une comparaison tirée par les cheuvs, bien sûr, mais elle a été lancée par des directeurs de théâtre canadiens, mercredi, à une représentation du gouvernement fédéral, lorsqu'ils ont tenté de la mettre en boîte sur la question du financement des organisations artistiques au Canada.

«Je veux affirmer, devant Dieu, que nous valons au moins un chasseur», a lancé M. Ken Kramer, du théâtre Globe de Regina, au cours de la réunion annuelle de l'Association professionnelle des théâtres canadiens. «Non, nous ne valons deux», a relancé un autre directeur de théâtre.

«Sommes-nous moins importants que la compagnie Chrysler», a ajouté M. Kramer. «Nos organisations reçoivent les mêmes subventions que celles reçues par cette compagnie».

Les compagnies profession-

nelles canadiennes ont accumulé un déficit record de \$8 millions et ont été intriguées par une suggestion de l'ancien secrétaire d'Etat conservateur, M. David MacDonald, qui suggérait que l'argent des loteries canadiennes devrait servir à financer les arts au pays.

Cependant, «quoique fasse l'actuel secrétaire d'Etat, M. Francis Fox, il devra tricoter prudemment», a souligné la directrice des arts visuels au bureau du secrétaire d'Etat, Mme Julianna Owens. «Nous ne voulons pas encourager les mauvais administrateurs».

Un directeur a répliqué que sûrement la compagnie Chrysler «était un exemple de ce genre d'administration, puisqu'elle ne s'était pas aperçue que les grosses voitures étaient devenues moins populaires».

«Nous savons nous que les grosses productions sont dépassées», a affirmé M. Maurice Podrely, le directeur artistique du théâtre Centaur de Montréal.

Pour aimer, il faut protéger les rares et fragiles instants de tendresse...
Martin & Léa
un film de ALAIN CAVALIER
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
LUN. À SAM. 7:30-9:30
DIMANCHE 1:00-1:30-3:30-7:30-9:30

RENE MALO présente
L'homme à tout faire
une comédie romantique
Un film écrit et réalisé par MICHELINE LANCTOT
Ouimetoscope
1204 EST SAINTE CATHERINE 525-8600
POUR TOUS
SELECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 1980

Ne lui dites pas vos hautes cartes!

par Charles-A. Durand

Donneur: Est
Vulnérables: Nord-Sud

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Est
Nord
Sud
Ouest

Radio-Canada dévoile la liste des lauréats des prix Anik 79

par Clément Trudel

Radio-Canada-CBC a dévoilé hier le choix des jurys, externes à la société d'Etat, pour les meilleures émissions de télévision mises à l'affiche à Radio-Canada en 1979. Des 19 documentaires en lice pour le prix Anik (signifie «frère» dans la langue des Inuits), c'est *Dieppe 1942* qui a remporté la palme. C'était la cinquième année que les prix Anik étaient décernés; on avait créé, dès 1964, un prix «Wilderness» en hommage à trois membres d'une équipe de CBC morts en tournant un documentaire dans l'Ouest canadien; ce prix devint «Anik» en 1976.

Depuis Toronto, la cérémonie a été diffusée par satellite dans les centres éloignés et, en circuit fermé, dans les 18 centres de production de Radio-Canada.

Outre le prix Anik pour la section «documentaires», il en existe un pour la catégorie «dramatique» (il va cette année à *Riel* tandis qu'un prix spécial va à une émission de James Dornmeyer: *Prévert, rose ou bleu* dont le jury a

qualifié la réalisation d'originale aux effets surréalistes étonnants; un autre pour la catégorie «musique», dont un «superspecial» sur Toller Cranston, *Dreamweaver*, est le bénéficiaire.

Pour la première fois cette année, un prix Anik coiffait la catégorie journalisme et c'est CBMT (canal 6-Montréal) qui l'emporte pour *City at Six*, le jury ajoutant des louanges quant à la production de bulletins de nouvelles dans cinq autres centres.

L'an prochain, on ajoutera à la panoplie déjà existante un prix Anik pour les séries de télévision.

Huit catégories d'artistes ou d'artistes pouvaient aussi soumettre leur candidature. En photographie, Ian Matheson (*My People Are Dying*) est gagnant et l'usage du Super 8 a été justifié par les difficultés de tournage dans la baie de Hong Kong où abordaient des «boat people». L'éclairagiste John Bryden (*Dreamweaver*) reçoit le prix dans cette catégorie tandis que le preneur de son Gerry King (*Riel*) est lui aussi récompensé. Le montage,

cette étape extrêmement importante d'une production, a été jugé «humoristique et provocant au besoin» dans l'émission *Les enfants du béton* (ou les Punks) dont le montage est dû à Elise Ancil.

Trois émissions des «Beaux dimanches» figurent au palmarès des artisans de la scénographie: *L'espion aux yeux verts* — prix au décorateur Peter Flinsch; *Plainte contre inconnu*, à cause des costumes de Gilles-André Vaillancourt; et *Carle masques* pour l'apport du maquilleur Jacques Rivest. Enfin le graphisme de Pierre Cloutier pour *Actualités ontariennes* (Toronto) a été retenu par un jury de prix Anik pour artisans.

Un prix spécial a aussi été décerné à *L'homme et sa musique* (épisode: *The Flowering of Harmony*) «pour une série de portée internationale qui reflète admirablement l'humanisme de son hôte et l'ampleur de son sujet». L'animateur et concepteur de cette série de huit émissions était le violoniste Yehudi Menuhin.

Un documentaire sur la famille Dupuis présenté à Radio-Québec

par Clément Trudel

Chez Dupuis & Frères, après une trentaine d'années de vie en symbiose avec le patron, le syndicat a recours à la grève en 1952. Il n'en faut pas moins pour que le maire de Montréal traite de «communistes» les meneurs, membres de la CTC (Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada), ancêtre de la CSN.

Plus de deux ans après la fermeture définitive du grand magasin de l'Est de Montréal, Radio-Québec esquisse une autopsie de ce phénomène que fut «la grande famille Dupuis», où paternalisme, religion, nationalisme ont longtemps formé un alliage résistant.

Une première tranche (samedi, 21 h 30) du documentaire traite des tout débuts de Dupuis (1868) et des directions successives, jusqu'en 1952, point de rupture de ce que l'on croyait être un château-fort imprenable du commerce au détail. 18 personnes, dont la jeune Anne Lavigne et Mme Corinne Dupuis-Maillet (filles de Narcisse Dupuis) refont la trame de cet invraisemblable bastion de bien-pensants, Madeleine Brosseau et Gérard Picard se chargeront, entre autres, de nous rappeler l'époque héroïque où une amicale d'employés décida de réagir en vrai syndicat, de revendiquer ses droits et de tenter

d'obtenir une première convention collective.

Moins diffuse, la deuxième tranche du documentaire (samedi, 7 juin, 21 h 30) nous offre des commentaires de gens mêlés au monde des affaires: M. Bénard, vice-président de la Banque Royale, Bernard Langevin, pdg de Valiquette, et Claude Beauregard, directeur général de la Chambre de commerce.

On est parfois gêné par ce sentiment d'appartenance à Dupuis qui a pu rendre myopes tant de gens sur les difficultés véritables d'une

entreprise qui devait déclarer forfait le 27 janvier 1978.

Deux tentatives importantes de refinancement et la construction de la Place Dupuis n'avaient pas réussi, malgré les financements qui se succédèrent au conseil d'administration, à sauver la mise, à attirer les clients en plus grand nombre. 700 employés étaient laissés pour compte, au nombre desquels Arthur Milville... qui a choisi comme linéol le dernier uniforme au chiffre de Dupuis, où il était en 78 préposé aux ascenseurs.

Le réalisateur Guy Leduc et

son assistante Carole Dugas ont eu amplement recours aux archives familiales, dont on tirera sans doute un jour une saga autochtone, et aux souvenirs d'acteurs de premier plan: l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aujourd'hui évêque auxiliaire de Montréal, ex-aumônier de syndicats; René Dupuis; Rosario Trudel et quelques descendants du «général du commerce», Armand Dugal, mort en 1951 après 40 ans de présence dynamique — il fut l'inventeur de la «vente annuelle» et on lui attribue les meilleurs coups de

l'entreprise... L'historien Paul-André Lindeau, le journaliste Jean-Claude Leclerc et le sociologue Bernard Brody éclaircissent ce dossier non encore entièrement refermé, puisque le syndicat a dû émettre une autorisation spéciale pour que les biens sous séquestre soient inventoriés pour une réalisation qui rend bien la nostalgie des uns face à une époque révolue. Réalisation d'ouï est absent le dernier des financiers qui avait tenté le sauvetage de la maison vieille de 109 ans: Marc Carrière.

CRÉPERIE - GAUFRIERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
98 sortes de crêpes différentes disponibles au froment ou au sarrasin
Variété d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
«Grand Galop»
le succulent steak de cheval table d'hôte à partir de \$7.25
repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de \$2.50
En venant à la Bolée, vous attrapez la gaufromanie!
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

LE GRAND GAGNANT!
Oscar du Meilleur Film Étranger
Palme d'Or - Festival de Cannes
«LE TAMBOUR»
14 ANS
le **Tambour**
un film de Volker Schlöndorff d'après le roman de Gunter Grass
Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE O. 866-3856
1.00, 3.30, 6.15, 9.00, Samedi, dernier programme 11.40.

LES CINÉMAS FRANCE FILM
ROMY SCHNEIDER PLUS QUE PARFAITE
DANS une histoire simple
MEILLEURE ACTRICE 1978
Un film de CLAUDE SAUTET
Avec CLAUDE BRASSEUR BRUNO CREMER
Plus 2e film aux cinémas suivants:
st-denis 2 carrefour 2 cinéma de paris

Un triomphe pour Marcello Mastroianni et la belle Nastassia Kinski
la Fille
Avec MARCELLO MASTROIANNI et NASTASSIA KINSKI
st-denis 3 13:00-15:00-17:00
1500 RUE ST-DENIS 845-3222 -18:55-20:50

UNE SUPER-COMÉDIE!
UGO TOGNAZZI MONICA VITTI
DANS Le Canard à l'orange
12:30-14:40-16:50
-19:00-21:10
desjardins 1 BASILAIRE 1 788-3141

MANHATTAN
VERSION FRANÇAISE
WOODY ALLEN
WOLFGANG PETERSEN • DIANE KEATON • MAGGIE HENNINGWAY
12:05-13:55-15:45-17:35-19:25-21:15
desjardins 2 BASILAIRE 1 788-3141

les Bons Débaras
un film de FRANCIS MANKIEWICZ scénario et dialogue de REJEAN DUCHARME
desjardins 4 12:45 - 14:55 - 17:00 - 19:10 - 21:20

JONATHAN Sam. 7:30 - 7:30
Dim. 7:30 - 3:55 - 7:30
Jonathan Livingston le goéland
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
Plus de 200,000 personnes l'ont acclamé... et vous?
RUTH GORDON BUD CORT
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY
HAROLD Sem. 9:15, Sam. 5:45 - 9:15, Dim. 2:10 - 5:45 - 9:15
Cinéma 7art 722-0302 3180 rue BELANGER

UN FILM DOMINÉ PAR L'ÉMOTION.
- Le FIGARO
ROBERT STACK
ANICEE ALVINA
4e Sem.
UN SECOND SOUFFLE
SOUFFLE Sem. 7:15 - 9:30, Sam. 5:15 - 7:30 - 9:40, Dim. 1:30 - 5:20 - 7:30 - 9:40
élysée 2

MICHEL SERRAULT
(La cage aux folles)
Nicole Courcel
«AGRÉABLE, DIVERTISSANT... avec des dialogues bien frappés...» Le MONDE
«Chronique douce-amère honnêtement fignolée... Interprétation sensible de Michel Serrault» — LIBRE
«EMOUVANT! Un hymne à la famille, sensible et juste...» — TELERAMA

3e SEM.
L'ESPRIT DE FAMILLE
FAMILLE Sem. 7:30 - 9:30, Sam. 5:30 - 7:30 - 9:30, Dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
35 MILTON/842-6053 (Angle Sherbrooke & St-Laurent)

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
- Minimum: 2 parutions

AIDES DOMESTIQUES

GOVERNANTE demandée pour prendre responsabilité de 2 enfants bilingues de 7 et 10 ans sur la ferme des grands-parents (unilingues) en Saskatchewan Nord. Recherche personne mature, responsable, distinguée et honnête de plus de 35 ans avec expérience. Durée: juillet et août. Références demandées. Ecrire dossier #C342, C.P. 117, Brossard, P.Q. J4Z 3J1. 31-5-80.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaque. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10-192. St-Michel 387-1192. J.N.O.

OUTREMONT, mobilier de salle à manger de haute qualité, acajou, 10 morceaux, \$3500. Réfrigérateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, causerie, lustre de cristal, trois rayons bibliothèque (48 pouces par 36 pouces), coutellerie sterling pour 12 style Louis XV. 739-9448. 31-5-80.

Table de cuisine 30" x 36", 2 chaises, style moderne blanches, 1 an. Lit double, humidificateur et rideaux. Jour 392-7756, soir 937-3625. 31-5-80.

Magnifiques draperies, tissu lavable, grandes fenêtres, 271-0992. 2-6-80.

ANIMAUX

DANOIS, 1½ mois, \$50, femelles et mâles, soir: 255-4445. 02-06-80

CHIEN PERDU, petite chienne noire avec du gris, poilue (Lhasa Apso), quartier Vieux-Montréal, dimanche, bonne récompense, téléphone: 288-6594. 2-6-80.

BLANC HUSKIE, mâle, trouvé dans les environs de Notre-Dame-de-Grâce, 489-7391. 31-5-80.

ANTIQUITÉS

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morier 668-3879. J.N.O.

MEUBLES québécois en pin: armoires, coffres, buffets, faux deux-couleurs, armoires, buffet vitré, lits en bois, huche, tables, chaises, 659-2651. 02-06-80

1 table de réfectoire de 10,5 pieds avec 8 chaises: \$1300, 1 vaisselier: \$450, 1 band d'église: \$200, 276-9971. 31-5-80.

ANTIQUITES. Style québécois authentique en pin. Collection privée. Grandes, moyennes, petites armoires, tables, chaises capucines, bahuts, lits, carioles. Etc. 931-2167. 02-06-80.

Bel encan d'antiquités de meubles de qualité et marchandises choisies pour le docteur S. A. Rachel, dimanche 1er juin à 13h au Motel Le Baron, 3200 rue King Ouest, Sherbrooke, P.Q. Seront vendus: Un mobilier de salle à manger provincial français, 8 morceaux. Un ensemble de chambre à coucher en acajou décoré de laiton, 9 morceaux. Un ensemble de causeries. Un mobilier de chambre Art Nouveau, 8 morceaux. Un mobilier de salon très sculpté. Un buffet devant serpentin, 7 pieds de haut, 6 pieds de long. Une table extensible à panneaux rabattants Dunkin Shyle avec 6 chaises. 2 vaisseliers. 2 récamiers. 3 bureaux avec miroir biscauté. Une table réfectoire, 78 pouces par 25 pouces. 2 vanités. Un coffre en camphre sculpté. Une chaise bergante victorienne. Un cabinet à boisson en acajou. Un magnifique miroir sculpté avec oiseaux. Un divan empire. 5 ensembles de tables. 22 petites tables assorties. Une table console. Plusieurs miroirs, chaises et lampes et beaucoup d'autres articles. Master Charge et Visa acceptées. Yvon Boucher, encanteur licencié. 1-819-567-7781. 2-6-80.

ENSEMBLE de salon victorien, sculpté, 4 morceaux, \$1350. Paire de petites chaises d'occasion, \$225. 668-3879. 2-6-80.

Set de salle à manger, très vieux, bonne condition, aussi set de chambre. 658-5255 après 5h. 2-6-80.

Nous liquidons toutes nos antiquités pour cause de rénovation. 20 à 50% de réduction. Tout doit être vendu avant le 23 juin. Ouvert tous les jours de 10h à 5h, fermé le mercredi. La Belle Époque, Rigaud, route 40 sortie 12, 451-4101. 3-6-80.

Armoires de coin, chaises québécoises, berceuses, bancs, tables de toutes sortes, commode en érable trisé. 562-6983, Lachute. 2-6-80.

Pots, bassins, accessoires, blancs et bruns, Alberta, 722-3021 après 5h00. 2-6-80.

APPARTEMENTS À LOUER

CONDOMINIUM neuf, occupation immédiate. Le Paton, Laval, 4½, dernier étage, ensoleillé, vue sur la rivière, moquette, entièrement climatisé, piscine, etc. \$425. Téléphonez après 19h. au 681-3301. 2-6-80.

65 SHERBROOKE EST, apt. 1616, 1½ semi-meublé, chauffage électrique inclus, piscine chauffée, 844-7051 ou 571-4580. 2-6-80.

OUTREMONT, 4½, cuisinière, réfrigérateur, climatisation, stationnement, \$285, chauffé, libre immédiatement, 271-8698. 31-5-80.

WESTMOUNT, 4055 Dorchester Ouest, 5½, chauffé, équipé, 1er étage, \$375, 735-0355. 31-5-80.

APPARTEMENTS À LOUER

PLACE DEGRUIRE

ST-LAURENT

NOUVEL EDIFICE

1½, 3½, 4½

incluant taxe d'eau et électricité!

- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h

365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu.

31-5-80

336-5226

VAN HORNE, près de Wilderton Crescent, 4½, chauffé, eau chaude, rénové, très éclairé, \$265. 521-1704, 526-2123. 2-6-80.

SHERBROOKE EST, 7045, près du centre Versailles, face au métro, 3½, \$190, 4½, \$240, réfrigérateur, cuisinière, propres, libres ou 1er juillet, 256-3482, 331-1476. 11-6-80.

CÔTE-DES-NEIGES, bel appartement, édifice de prestige, 3½, très grandes pièces + grand hall d'entrée. Beaux parquets, poêle réfrigérateur fournis. En face parc. 733-8601 ou 363-3829. J.N.O.

CHAMBLY au nord de Sherbrooke, 3½, très tranquille. 521-5636. 30-5-80.

AHUNTSIC, 1735 Henri-Bourassa est, 2½-3½-4½, chauffés, eau chaude, équipés. 388-2826. 13-06-80.

CÔTE-DES-NEIGES (SECTEUR), grands 1½, 2½, 3½, 4½, propres, équipés, chauffés; juillet, \$165 à \$280. 739-2913. 30-6-80.

C.D.N. 3280 Goyer, grands 3½, 4½, immeuble rénové, cuisinière/réfrigérateur, tapis mur à mur, buanderie, concierge, 733-7313. 31-5-80.

3½, chauffé, équipé, \$285 par mois, près université, rue Willowdale, appelez concierge: 737-0406. 2-6-80.

OUTREMONT près Bernard et Québec, sous-location juin à décembre inclusivement, 4½ meublé, 3ème étage, balcon, \$175. Jour: 747-5551 poste 5331, soir et week-end: 489-5641 ou 274-3106. 2-6-80.

CÔTE-DES-NEIGES, 4590 St-Kevin, 4½, 3½, à partir de \$165, très propres, 6 minutes de l'université, tranquille, 739-0733, 737-2252. 2-6-80.

BOUL. ST-JOSEPH, près métro Laurier et super marché, 4½, chauffé, eau chaude et cuisinière fournies, balcon, libre en juillet. 844-0830 le soir. 2-6-80.

Alcôve 4 pièces, jardin, ensoleillé, entouré grand jardin, ensoleillé, 2 pas Université, idéal pour étudiant, professeur, cuisinier, cuisinière/réfrigérateur, libre 1er juin, garage chauffé, \$325. 274-2862. 2-6-80.

5½, 4½, sous-sol, cuisinière/réfrigérateur, près Université de Montréal, 731-0728 et 733-3193. 2-6-80.

CÔTE-DES-NEIGES, Rockhill, appartement à sous-louer. 3½ sur 2 étages, chauffé, cuisinière/réfrigérateur, face à la montagne, tous services, stationnement intérieur, tapis mur à mur à vendre, 738-8467, samedi et dimanche. 2-6-80.

LONGUEUIL, domaine Normandie, 4½, près CTCUM, ensoleillé, insonorisé, moderne, chauffage électrique, cuisinière, réfrigérateur, salles de lavage, dépanneur, concierge, beau quartier. Aubaine. 679-2574 ou 651-8132. 2-6-80.

OUTREMONT, très beau 2½ à sous-louer, penthouse, grand balcon, vue sur la montagne, semi-meublé, \$275 par mois, garage, libre maintenant. Téléphonez le jour: 288-6141, demandez Suzanne Dion et le soir et la fin de semaine: 733-8325. 2-6-80.

APPARTEMENTS À PARTAGER

SNOWDON, piscine et sauna. Avec jeune femme mature. Téléphone 342-0907. 31-5-80.

ARTICLES À VENDRE

Manteau neuf vision demi-buff, long, 18 ans, qualité exceptionnelle, \$2,500. 352-4560. 31-5-80.

AUTOS/MOTOS

BMW 2002, 1976, 8 pistes, AM-FM, cassette 8, automatique, peinture neuve, bleu nuit, mécanique parfaite, \$2,000 mille, 8 pneus radiaux. Prix: \$7500. Jean Nadeau: 272-2864 ou 288-8449. 2-6-80.

RENAULT 5TL, 1978, 27,000 miles, excellent état, \$3900, vente cause: départ Europe. 270-4476. 2-6-80.

FORD STATION WAGON 77, conditions excellentes, 482-7022. 9-6-80.

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201.

Nous acceptons



Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1202

844-3361 (pour tout autre service)

- Chaque parution coûte \$8.80 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

CHALET À VENDRE

LAC DELAGE

20 milles de Québec



CHALET À VENDRE

LAURENTIDES



\$150,000

1. 40,000 p² en bordure du lac avec quai en pierre 200' de long.
2. Habitable à l'année, 8 pièces, 2 salles de bain, garage chauffé.
3. Meublé moderne au complet, rideaux et tapis compris.
4. Chauffage électrique, équipement cuisine inclus.

Pour information: REYNALD LEMIEUX ASSOCIÉS LTÉE, courtiers

(418) 529-6266

DIVERS/SERVICES

Séchoir pour sérigraphies, 40 palettes, 30 x 46, très bonne condition, aubaine pour petit atelier. Soir, 524-7915. 2-6-80.

Cherche garage pour stationner voiture. Zone Waverly-Bernard-Van Horne. Tél.: 279-3643. 2-6-80.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

PHOTOCOPIEUR XEROX 4500. Complètement garanti par le fabricant, pièces et main-d'œuvre. Très peu d'usage. Allocation de 9000 photocopies à paiements trimestriels. Prix à discuter. Téléphonez à 527-8551 entre 9h30 et 5h00. 31-5-80.

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST, ferme Benoit Marleau, 75 acres, 20 boisés. Maison: 10 pièces meublées, style normand, rénovée 1978, chauffage électrique. Piscine creusée chauffée. Bâtiments: 2 chevaux d'équitation. Prix: \$200,000. Comptant: \$50,000. Financé par propriétaire. Margot Bolduc, 645-1136, 353-8770. Montréal Trust, courtier. 2-6-80.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Aurais besoin d'un piano en bon état, pour maison de vacances de personnes âgées. Appelez Les Petits Frères des Pauvres au 523-3634 / 4142. 30-5-80.

Piano-Table ancien (Circa 1870) bois de rose, style Louis XV. Revêtement à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOCAL COMMERCIAL À LOUER

USINE À LOUER, 16000 p.c. (25% espace à bureaux). Excellente région industrielle. Usine équipée avec 2 châteaux d'air, 2 compresseurs à air et 3 bouilleries à haute pression avec nouvelle tuyauterie. Ligne à haut ampage et voltage. Tranchées pour conduite d'eau et à vapeur souterraine, etc. Usine idéale pour moulage par injection et compression, industrie chimique, revêtement, atelier d'usinage au manufacturier industriel requérant des services spécialisés. Location à long terme ou à court terme à prix raisonnable. Située à ville St-Laurent. 514-332-3702. 2-6-80.

LOGEMENTS À LOUER

ST-MICHEL, grands 4½ et 5½ chauffés à louer, 729-0810. 31-5-80.

GRAND 8½, \$300, avec garage \$335, 10 minutes de Radio-Canada et Radio-Québec (près stade). Rendez-vous 255-9358. 2-6-80.

MAISONS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL: résidence luxueuse à louer. Située à l'est de la rue Rockland. Salle à manger distancée d'un vaste salon. "Den" avec foyer au rez-de-chaussée. Cuisine invitant. 5 chambres à coucher, 2½ salles de bain. Fantastique salle de jeu pour adolescents. Exclusivité. \$1650/mois. Bail de 2 ans. Madame Lola G. Aucoin, 342-9300 ou Frank A. Norman & Cie Ltée, courtier licencié, 731-6817. 31-5-80.

LORRAINE, cottage près golf, piscine, \$650/mois, non-chauffé, libre 1er juillet, 283-6241 et 621-1878 après 18h. 5-6-80.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Ventes
en
justiceConditions et
Renseignements

- 1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
- 2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.
- 3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-000527-804, LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS L.T.E.E. demanderesse —vs— ANDRÉ LÉONARD, défendeur. Le 10 juin 1980, à 11 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2895 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Zenith portatif et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ANDRÉ LÉONARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 30 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-000527-804, LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS L.T.E.E. demanderesse —vs— ANDRÉ LÉONARD, défendeur. Le 10 juin 1980, à 11 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2895 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Zenith portatif et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ANDRÉ LÉONARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 30 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-000527-804, LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS L.T.E.E. demanderesse —vs— ANDRÉ LÉONARD, défendeur. Le 10 juin 1980, à 11 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2895 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Zenith portatif et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ANDRÉ LÉONARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 30 mai 1980.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No 500-02-000527-804, LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS L.T.E.E. demanderesse —vs— ANDRÉ LÉONARD, défendeur. Le 10 juin 1980, à 11 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2895 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisi en cette cause, consistant en: 1 TV couleur Zenith portatif et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT, ANDRÉ LÉONARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 30 mai 1980.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorp. et marquées "SOUSMISSION POUR LE CONTRAT No 92-40/24" relativement à la

RECONSTRUCTION DU PAVAGE
DES APPROCHES NORD-OUEST
(1980)
PONT CHAMPLAIN

seront reçues aux bureaux de la Corporation, Complexe Bienville, bureau 420, 1000 De Serigny, Longueuil, Québec, J4K 5B1, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'est, le mercredi 18 juin 1980. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de \$100.00, par chèque visé, établi à l'ordre de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorp., montant qui sera remboursable sur réception du document ci-haut, en bon état, dans un délai de 30 jours de la date fixée ci-dessus pour le retour des soumissions.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

La Corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

LES PONTS JACQUES CARTIER
ET CHAMPLAIN INCORPORÉES
OTTAWA, le 28 mai, 1980.

VILLE DE BAIE D'URFÉ
COMTÉ POINTE-CLAIRE

Avis public est par les présentes donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'Enchère à l'Hôtel de Ville de Baie d'Urfé, le jeudi, troisième jour du mois de juillet, mil neuf cent quatre-vingt (1980) à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Noms des Propriétaires	Cadastre	Subdivision
Napier, Mme Murray	305	120, 121
Shelley Investments Corp.	Pt. 311, Pt. 312	
Shelly Investments Corp.	Pt. 316, Pt. 317, Pt. 318	
Vézina, M. & Mme Florian	312	285
Panton, M. Thomas	316	11
Isler, M. Willie	317	52
Isler, M. Willie	322	34
Lynes, M. Peter K.	323	55
Propen Investments Ltd.	325	136
	328	106
	329	65
Propen Investments Ltd.	329	69
Sandown Investment Corp.	329	Pt. 5
Sandown Investment Corp.	329	6
Sandown Investment Corp.	329	7
Sandown Investment Corp.	329	18

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne-du-Bout-de-l'île et situés dans la paroisse de la Ville de Baie d'Urfé. Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées aux dits immeubles.

Donné dans la Ville de Baie d'Urfé, ce vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent quatre-vingt (1980).

ALICE HOPGOOD
Secrétaire-trésorière.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-005820-808.
DAME MICHELINE DUMAS, Demanderesse

ANDRÉ LAURENCE, -vs-
Défendeur, de lieux inconnus
PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ANDRÉ LAURENCE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la présente publication.

PRENEZ AVIS qu'une copie du bref d'assignation a été déposée à votre intention au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

Armand Beaulieu
P.A.C.S.M.
Mes Gagné, Gagné, Desrosiers & Papineau,
59 rue St-Jacques, suite 500, Montréal, Québec.
Procureurs de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉALGREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉALCOUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-096-286-806
DAME SANDRA GENTILE, ménagère, domiciliée et résidant au 8005-21ème Avenue, St-Michel, cité et district de Montréal.

JAMES DOHERTY, d'adresse inconnue, Requêteur

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JAMES DOHERTY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RONALD CHASSE
Requérant
Me BENOT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
Tél. 381-2504

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 12-096141-803
DAME BARBARA DESLONGCHAMPS, ménagère, domiciliée et résidant au 404-68e Avenue, Ville de LaSalle, district de Montréal.

GRANT CECIL EMSLE, autrefois de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GRANT CECIL EMSLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce et aussi une copie de la requête pour mesures accessoires présentable le 19 août 1980 ont été déposées à la division des divorces, 10, rue St-Antoine est, Montréal, Québec, à son intention.

PRENEZ de plus AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre l'intimé par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite sans autre avis à l'intimé.

Me Sam Goldwater,
avocat de la requérante,
1010, rue Ste-Catherine O.,
Montréal, Qc
H3B 1E7

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-000,415-804
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

CLAUDE SANSCHAGRIN, CAROLE GIONET, PHILIP INGRAHAM, DAME DOROTHY JOYCE INGRAHAM, Défendeurs

LE REGISTREUR DU BUREAU D'ENREGISTREMENT de la Division de Terrebonne, Mis-en-cause

Il est ordonné à CLAUDE SANSCHAGRIN et CAROLE GIONET, de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été déposée au Greffe à l'intention des défendeurs, Claude Sanchagrin et Carole Gionet.

Lucie Pelquin
Protonotaire-Adjoint
Mes Zimmerman Gardner Bitt & Jarry,
2085 Union, Suite 1570,
Montréal, Qc H3A 2C3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉALGREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-096-323-807
DAME BEC NGANH TAN, ménagère, épouse de BONA LAU, résidant et domiciliée au 7475 rue Roussel, app. 10, cité et district de Montréal.

BONNA LAU, de domicile inconnu, Requêteur

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BONA LAU est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ARMAND BEAULIEU (P.A.)
Requérant
Me BENOT GENDRON,
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉALGREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

(Division des Divorces)
NO: 500-12-09597-800
DAME GHISLAINE HUTCHINSON, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

EMILIE MONETTE, autrefois résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue, Requêteur

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé EMILIE MONETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce et aussi une copie de la requête pour mesures accessoires présentable le 19 août 1980 ont été déposées à la division des divorces, 10, rue St-Antoine est, Montréal, Québec, à son intention.

PRENEZ de plus AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

ARMAND BEAULIEU
Requérant
Me MARC GIGUERE
3457 rue St-Hubert
Montréal, Qc
H3B 1E7
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

AVIS DE DEMANDE
DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que DOMINIQUE SCOTT, résidant et domicilié au numéro 6309 de la 34ème Avenue à Rosemont, district de Montréal, s'adresse au Ministère de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de DOMINIQUE SCOTT à celui de DOMINIQUE SCOTT.

Montréal, ce 27 mai 1980.
Me CLAUDE H. CHICHOINE
Procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-005810-807.
GENERAL ACCIDENT COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA, ayant une place d'affaires à la Place de Canada, suite 1300, en les cité et district de Montréal.

ROBERT PIERSON, -vs-
Défendeur

MAISONNEUVE FOOD SERVICE INC. Défendeurs

ORDRE

Par ordre de cette Cour, le défendeur Robert Piercion est sommé de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis, copies du bref d'assignation et de la déclaration et du bref d'assignation et de la déclaration amendée ayant été déposées pour lui au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, le 30 mai 1980
STEVEN KORDA
Procureur de la demanderesse

CITÉ DE MONTRÉAL-NORD
DEMANDES DE SOUMISSIONS

La cité de Montréal-Nord recevra jusqu'à 17 heures, mardi le 10 juin 1980, des soumissions sous enveloppes scellées pour la fourniture à la cité de l'équipement suivant:

1. un véhicule de secours pour le Service de la protection contre l'incendie;
2. un balai aspirateur pour gaz pour le Service des travaux publics.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les formules de soumissions au bureau du chef de la division de l'approvisionnement, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4243 rue Charlevoix.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la cité de Montréal-Nord pour les montants indiqués sur les formules de soumissions.

La cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil, le 10 juin 1980, à la salle du Conseil, 11155 rue Hébert, Montréal-Nord, à 20 heures.

LE GREFFIER
ALINE OUMET

Montréal-Nord, ce 30 mai 1980.



VILLE DE MONTRÉAL

Règlement 5459, 5460, 5461, 5462, 5463, 5464, 5465, 5466, 5567, 5468, 5469, 5470, 5471, 5472, 5473, 5474, 5475, 5476 et 5477. AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal, à sa séance tenue le 26 mai 1980, a adopté les règlements suivants:

Règlement 5469 concernant la fermeture de partie de la rue Le Royer, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent.

Règlement 5460 concernant la fermeture du tréfonds d'une partie de rue, au nord-est de la rue Stanley et au nord-ouest du boulevard de Maisonneuve.

Règlement 5461 modifiant le règlement 5074 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de \$25,000,000.00 pour dépenses capitales" modifié par les règlements 5297 et 5341, et portant à \$75,000,000.00 le montant de l'emprunt autorisé.

Règlement 5462 permettant à Sa Majesté la Reine, du chef du Canada représentée par le Ministre des Transports, d'occuper le domaine public au moyen d'un amener sur l'île Haynes.

Règlement 5463 concernant la fermeture d'une partie du lot 134-97 (rue) située au nord-est de l'avenue Bruchési et au nord-ouest de la rue Prieur.

Règlement 5464 interdisant de se tenir dans un endroit public aux fins de la prostitution ou d'y aborder une personne à ces fins.

Règlement 5465 modifiant le règlement 333 intitulé "Règlement pour empêcher que les piétons ou la circulation ne soient entravés et la paix publique troublée dans les rues, ruelles et places publiques de la Cité", déjà modifié.

Règlement 5466 modifiant certains règlements quant aux pénalités.

Règlement 5467 modifiant le règlement 3293 intitulé "Subvention à la démolition-reconstruction des bâtiments résidentiels", déjà modifié.

Règlement 5468 modifiant le règlement 5405 sur les véhicules hippomobiles servant au commerce du transport des personnes.

Règlement 5469 modifiant le règlement 1900 concernant la construction des bâtiments dans la ville de Montréal, déjà modifié.

Règlement 5470 modifiant le règlement 4465 concernant les restaurants et certains établissements dans les maisons d'appartements, les hôpitaux et les universités, déjà modifié.

Règlement 5471 modifiant le règlement 4980 intitulé: "Zonage des quartiers La Fontaine, Laurier, de Lorimier, Saint-Denis, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Michel et d'une partie des quartiers Bourget, Crémazie, Saint-Eusèbe, Saint-Georges, Saint-Laurent et Saint-Louis", déjà modifié.

Règlement 5472 modifiant le règlement 2713 concernant les autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques, déjà modifié.

a) Service d'Aménagement Populaire de Montréal — modifications au bâtiment — 95, square St-Georges-Etienne-Cartier;

b) Dame Frances Murphy O'Hara — garderie de jour — 4569, avenue Madison;

c) Centre Éducatif en Communications Sociales C.E.C.S. — bureaux d'administration — 4005, rue de Bellechasse;

d) Jardin d'Enfants Rosedale — garderie de jour — 6870, rue de Terrebonne;

e) Résidence Saint-Denis d'Ahuntsic — maisons d'hébergement pour personnes âgées autonomes — 10805-10809, rue Saint-Denis;

f) Institution des Sourds de Montréal — foyer de groupe — 12210, rue Saint-Evariste;

g) Atelier Continuu Inc. — centre récréatif et culturel — 1200 et 1220 est, avenue Laurier;

h) Garderie Mimi — garderie de jour — 10355, rue d'Iberville;

i) Corporation d'hébergement du Québec — centre d'accueil pour personnes âgées (Centre d'accueil Ernest Routhier) — côté est de la rue Amherst, entre la rue Sherbrooke et le square Amherst. (21 avril 1980);

j) Conseil Régional de l'Âge d'Or Montréal Métropolitain et Laval — siège social et administratif — 10770 et 10780, rue Laverdure. (24 mars 1980);

k) Centre François Michellé — école privée — 10,095, rue Meunier, (21 avril 1980);

l) Garderie du Faubourg Ste-Marie — garderie de jour — 2312 rue Bercy. (permission modifiée). (24 mars 1980)

Règlement 5473 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique "De L'Esplanade — 840".

Règlement 5474 portant approbation du plan de construction et d'occupation du bâtiment du programme de logements à loyer modique "De Terrebonne — 841".

Règlement 5475 modifiant le règlement 2600 concernant l'établissement et la construction des postes d'essence, déjà modifié.

Règlement 5476 modifiant le règlement 2875 intitulé: "Zonage des quartiers Sainte-Geneviève, Saint-Henri, Saint-Paul, Sainte-Anne, Saint-Gabriel et Saint-Joseph", déjà modifié.

Règlement 5477 modifiant le règlement 4971 intitulé "Permis à Jocelyne Masson d'occuper un emplacement du côté ouest de la Place Jacques-Cartier entre les rues Saint-Paul et de la Commune, attenantes au bâtiment portant le numéro 158 est, rue Saint-Paul", déjà modifié.

Marc Boyer
Greffier de la Ville

Hôtel de Ville
Le 30 mai 1980

Voir autres Avis légaux, en page 15

AVIS

AVIS est donné que Voyageur Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de 2.71, pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires en vue du service d'été, à compter du 25 juin 1980, selon les détails déposés à la Commission.

Toute personne intéressée qui désire s'opposer doit déposer son opposition dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis. Première parution: 29 mai 1980. Deuxième parution: 30 mai 1980. Troisième parution: 31 mai 1980.

Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-047929-794
A-1 BUY & SELL PHOTOS AGENCY REG'D., Demanderesse

ROBERT PIERSON, -vs-
Défendeur

MAISONNEUVE FOOD SERVICE INC. Défendeurs

ORDRE

Par ordre de cette Cour, le défendeur Robert Piercion est sommé de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis, copies du bref d'assignation et de la déclaration et du bref d'assignation et de la déclaration amendée ayant été déposées pour lui au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, le 30 mai 1980
STEVEN KORDA
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-047929-794
A-1 BUY & SELL PHOTOS AGENCY REG'D., Demanderesse

ROBERT PIERSON, -vs-
Défendeur

MAISONNEUVE FOOD SERVICE INC. Défendeurs

ORDRE

Par ordre de cette Cour, le défendeur Robert Piercion est sommé de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis, copies du bref d'assignation et de la déclaration et du bref d'assignation et de la déclaration amendée ayant été déposées pour lui au greffe de cette Cour.

MONTRÉAL, le 30 mai 1980
STEVEN KORDA
Procureur de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-02-047929-794
A-1 BUY & SELL PHOTOS AGENCY REG'D., Demanderesse

ROBERT PIERSON, -vs-
Défendeur

MAISONNEUVE FOOD SERVICE INC. Défendeurs

ORDRE

Par ordre de cette Cour, le défendeur Robert Piercion est sommé de comparaître au Palais de Justice à Montréal, dans les trente (30) jours de la publication de cet avis, copies du bref d'assignation et de la déclaration et du bref d'assignation et de la déclaration amendée ayant été déposées pour lui au greffe de

Avis légaux Avis publics Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 4 février 1980, TRI-STAR TEXTILES LTD. (société par actions) a été vendue, cédée et transférée à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 mai 1980, sous le numéro 3073947.

MONTREAL, Le 23 mai 1980.

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 28 avril 1980 par les termes duquel toutes présentes et futures de C.G.M. Corporation Générale de Mécanique Ltee ont été cédées, transférées et assignées à Banque Toronto Dominion ont été cédées, transférées et assignées à C.G.M. Corporation Générale de Mécanique Ltee a été enregistré le 2 mai 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Chancery sous le numéro 552621.

Le 26 mai 1980.

BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 29 mai 1980, 2ème parution le 30 mai 1980, 3ème parution le 31 mai 1980.

READ BUILDING HOLDINGS LTD.

s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, P.Q., le 31ème jour de décembre, 1979.

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-04-001632-802

MICHELLE DUFLOT,

Partie demanderesse

EDOUARD BOIS D'ENGHIEN,

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse, Edouard Bois d'Engien, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente (30) jours après la publication de cet avis.

Une copie de ce bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera par défaut dans cette cause et un jugement pourra être accordé sans autre avis.

MES BASTIEN & WILLIAMS

Procureurs de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

N°: 500-02-023011-807

LES RESIDENCES BEDFORD INC.

Demanderesse

LES HERITIERS DE PEGGY FORBES,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défenderesses, LES HERITIERS DE PEGGY FORBES, sont par les présentes requies de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication.

Une copie de l'action pour loyer impayé a été laissée au greffe de la Cour à leur intention. Prenez de plus qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou Défense dans les délais ci-dessus, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement vous condamnant à lui payer le solde dû pour le loyer.

Montréal, le 26 mai 1980.

ANDRÉE COLAS DESCHÈNES GOGIN

PAQUETTE LASNER & ALARY

Procureurs de la demanderesse

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR CONSTRUCTION DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LES RUES SHALOM ET EINHSTEIN.

Des soumissions sous enveloppe spéciale cachetée et portant clairement l'indication du contenu, adressées à Mme. F. Vermette, ingénieur, de la Cité, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, P.Q., sont reçues au plus tard à 10 h 00 a.m., le MERCREDI 11 JUIN, 1980.

On peut obtenir les documents pour la soumission auprès du bureau de l'ingénieur de la Cité, au 5490 avenue Westminster, contre un dépôt remboursable de CINQUANTE DOLLARS (\$50.00), soit au comptant soit par chèque visé.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté tiré sur une banque canadienne, établi à l'ordre de la Ville de Côte Saint-Luc, pour un montant non inférieur à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le 11e jour de juin 1980, à 10 h 00 a.m. à la salle de conseil de l'Hôtel de Ville au 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

R. Legendre
Le Greffier
Mme. J. Habra.

VILLE DE MONTRÉAL-NORD APPEL D'OFFRES

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: "SOUMISSION - RÉFÉCTION DE LA CÉRAMEQUE DANS LA PISCINE DE L'ÉCOLE CALIXA-LAVALLÉE - CONTRAT NO 308", seront reçues au Bureau de Soumissions déposées du Québec, 4970 place de la Savane, suite 215, Montréal, jusqu'à quinze heures (15 h 00) MERCREDI, Le 25 JUIN 1980.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le directeur du génie de la Ville. Ces formules, de même que les cahiers des charges seront obtenus au bureau du directeur du génie, M. Yves Paquet, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4243 rue Charlevoix, moyennant un dépôt de cinquante dollars (\$50) en argent ou un chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Ville de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil le même jour à vingt heures (20 h 00) à la Salle du Conseil, 11, 155 rue Hébert, Montréal-Nord.

ALINE OUMET
GREFFIER

Montréal-Nord, ce 28 mai 1980.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Leslie Belle Manufacturing Inc. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072814 le 22 mai 1980.

MONTREAL, Le 23 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 15 mai 1980, TOAN TEXTILES INC., vend, cède et transfère à Compagnie Financière Canadienne toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 11 février 1980, sous le numéro 3048577.

MONTREAL, Le 23 mai 1980.

COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 21 avril 1980 par les termes duquel toutes présentes et futures de C.G.M. Corporation Générale de Mécanique Ltee ont été cédées, transférées et assignées à Banque Toronto Dominion ont été cédées, transférées et assignées à C.G.M. Corporation Générale de Mécanique Ltee a été enregistré le 2 mai 1980 au bureau d'enregistrement pour la division de Chancery sous le numéro 552621.

Le 26 mai 1980.

BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 29 mai 1980, 2ème parution le 30 mai 1980, 3ème parution le 31 mai 1980.

READ BUILDING HOLDINGS LTD.

s'adressera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.

Daté à Montréal, P.Q., le 31ème jour de décembre, 1979.

Les procureurs de la compagnie, PHILLIPS & VINEBERG

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-04-001632-802

MICHELLE DUFLOT,

Partie demanderesse

EDOUARD BOIS D'ENGHIEN,

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse, Edouard Bois d'Engien, est par les présentes requies de comparaître dans un délai de trente (30) jours après la publication de cet avis.

Une copie de ce bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Avis est de plus donné qu'à défaut par lui de signifier et de déposer sa comparution dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera par défaut dans cette cause et un jugement pourra être accordé sans autre avis.

MES BASTIEN & WILLIAMS

Procureurs de la partie demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

N°: 500-02-023011-807

LES RESIDENCES BEDFORD INC.

Demanderesse

LES HERITIERS DE PEGGY FORBES,

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défenderesses, LES HERITIERS DE PEGGY FORBES, sont par les présentes requies de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la publication.

Une copie de l'action pour loyer impayé a été laissée au greffe de la Cour à leur intention. Prenez de plus qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou Défense dans les délais ci-dessus, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement vous condamnant à lui payer le solde dû pour le loyer.

Montréal, le 26 mai 1980.

ANDRÉE COLAS DESCHÈNES GOGIN

PAQUETTE LASNER & ALARY

Procureurs de la demanderesse

CITÉ DE CÔTE SAINT-LUC PROVINCE DE QUÉBEC

APPEL D'OFFRES POUR CONSTRUCTION DE PAVAGE ET DE TROTTOIRS SUR LES RUES SHALOM ET EINHSTEIN.

Des soumissions sous enveloppe spéciale cachetée et portant clairement l'indication du contenu, adressées à Mme. F. Vermette, ingénieur, de la Cité, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, P.Q., sont reçues au plus tard à 10 h 00 a.m., le MERCREDI 11 JUIN, 1980.

On peut obtenir les documents pour la soumission auprès du bureau de l'ingénieur de la Cité, au 5490 avenue Westminster, contre un dépôt remboursable de CINQUANTE DOLLARS (\$50.00), soit au comptant soit par chèque visé.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque accepté tiré sur une banque canadienne, établi à l'ordre de la Ville de Côte Saint-Luc, pour un montant non inférieur à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le 11e jour de juin 1980, à 10 h 00 a.m. à la salle de conseil de l'Hôtel de Ville au 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

R. Legendre
Le Greffier
Mme. J. Habra.

VILLE DE MONTRÉAL-NORD APPEL D'OFFRES

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant inscription: "SOUMISSION - RÉFÉCTION DE LA CÉRAMEQUE DANS LA PISCINE DE L'ÉCOLE CALIXA-LAVALLÉE - CONTRAT NO 308", seront reçues au Bureau de Soumissions déposées du Québec, 4970 place de la Savane, suite 215, Montréal, jusqu'à quinze heures (15 h 00) MERCREDI, Le 25 JUIN 1980.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le directeur du génie de la Ville. Ces formules, de même que les cahiers des charges seront obtenus au bureau du directeur du génie, M. Yves Paquet, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, 4243 rue Charlevoix, moyennant un dépôt de cinquante dollars (\$50) en argent ou un chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires dès qu'ils auront retourné les plans et cahiers des charges en bon état, dans les dix (10) jours qui suivront la date de l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne et payable à la Ville de Montréal-Nord pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

Lesdites soumissions seront ouvertes à une assemblée du Conseil le même jour à vingt heures (20 h 00) à la Salle du Conseil, 11, 155 rue Hébert, Montréal-Nord.

ALINE OUMET
GREFFIER

Montréal-Nord, ce 28 mai 1980.

TELEVISION

CBFT

8.55 Ouverture et horaire

9.00 En mouvement

9.15 Les 100 tours de Centour

9.30 Topique

9.45 Dessins animés

10.00 Passe-partout

10.30 Magazine-express

10.45 "Soleils dentelles" avec Dr. Grégoire

11.00 Albert, pédonculeur. "Soleils à domicile" avec Pearl Berg, Croix-Rouge.

11.10 Au fil de la semaine

11.20 Inv. Duncan Gersl, explorateur.

11.30 Giscard et les fantômes

11.40 Dessins animés

12.00 La vie qui nous entoure

12.10 "Les valquiers". Documentaire sur les insectes réalisés par P. Bartoli et Y. Collet.

12.20 Les Coqueluches

12.30 Coqueluche du mois: Janette Bertrand.

12.40 Le Téléjournal

12.50 Femmes d'aujourd'hui

13.00 Les Ateliers

13.10 "La vie des francophones à Welland". Ville où se trouvent 600 francophones.

13.20 Les animaux chez eux:

13.30 "La famille en pays sauvage". Expédition familiale dans les Territoires du Nord-Ouest canadiens, pays sauvage comme il en existe peu au monde.

13.40 Bobino

13.50 Fantaisies réalisées par Yves Hébert.

14.00 Les Jeux olympiques:

14.10 Documentaires réalisés par Daniel Costello et René Jean Bouyer. "Les Jeux olympiques". En 1936, les Jeux olympiques ont lieu à Berlin, le dernier endroit où ils auraient dû se tenir en cette époque où sévissait une haine raciale implacable.

14.20 Ce soir

14.30 A cause de mon oncle

14.40 Télémonde de Jacques Gagnon

14.50 Génies en herbe

15.00 Jeu-questionnaire

15.10 A cœur battant

15.20 Feuilleton réalisé par Daniel Bertolino.

15.30 Hors-série:

15.40 "La couronne du diable". D'après l'œuvre de René Lévesque.

15.50 Consommateurs plus:

16.00 "Les retraités de l'an 2000" pourrions-ils vivre convenablement? Émission consacrée à l'examen et à l'analyse des régimes de retraite. Plusieurs experts et de nombreux retraités nous diront ce qu'ils en pensent et nous apporteront de nombreux témoignages.

16.10 L'enquête

16.20 Série axée sur l'après-référendum.

16.30 L'animateur analyse en compagnie de ses invités et avec leur concours les temps forts d'une situation résultant de la journée du 20 mai.

16.40 Le Téléjournal

16.50 Nouvelles du sport

17.00 Cinéma:

17.10 "Docteur Françoise Gaillard" (Françoise 1979). Drama réalisé par Jean-Louis Burtinelli, avec Annie Girardot, François Perier, Jean-Pierre Cassel et Isabelle Huppert.

17.20 Cinéma:

17.30 "Conseiller". (Italo-Espagnol, 1973). Drama réalisé par Alberto Di Martino, avec Martin Balsam, Thomas Milian, Francisco Rabal et Dagmar Lassander.

17.40 Le Téléjournal

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que MARTINE HAMEL, vendeuse, résidente et domiciliée au numéro 6270 de la rue Pierre, app. 3, en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la Province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de MARTINE HAMEL à celui de MARTINE AUGIN.

MONTREAL, ce 20 mai 1980

MES BELANGER & BELANGER

Procureurs de la requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat valide le 28 avril 1980, par les termes duquel toutes présentes et futures de Lucky Legs Ltd. ont été cédées, transférées et assignées à International Mercantile Factors Ltd., a été enregistré le 13 mai 1980 au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3072817.

Le 22 mai 1980.

INTERNATIONAL MERCANTILE FACTORS LTD.

de l'activité artistique au Québec et créateurs de chez nous.

Le temps des incertitudes:

Les grandes sociétés: L'économiste Kenneth Galbraith étudie avec nous le fonctionnement d'une société multinationale et ses rapports avec l'Etat.

C'est beau le paysage:

Les peintres n'ont pas d'Australia! Un document sur les peintres australiens Byrnes, Schulte, Bastien, Chiek et Collings.

La sécurité nautique: Les principes de la sécurité sur l'eau et la prévention des accidents.

Les amis de mes amis:

Série d'émissions qui fait partager la vie quotidienne de quelques enfants à travers le monde. "Les enfants de l'Est".

CBMT

9.00 A Thought for Today

9.05 CBC 6 Good Morning

9.15 A Week in the Life

9.30 Quebec School Telecasts

10.00 Canadian shows

10.30 Mr. Dressup

11.00 Sesame Street

11.30 Weather Report

12.00 From Now On

12.20 Senior Citizens Billboard

13.00 Wok with Yan

13.30 This Land

14.00 The Edge of Night

14.30 Thirty from

15.00 The Bob McLean Show

16.00 Beyond Reason

16.30 All in the Family

17.00 The Beachcombers

17.30 The Mary Tyler Moore Show

18.00 The City at Six

18.30 Happy Days

19.00 The Two Ronnies

20.00 Archie Bunker's place

20.30 Front page challenge

21.00 Search for the stars

22.00 Dailies

23.00 The National

23.30 The City tonight

23.50 On the evidence

24.50 Station closing

TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes:

"Hédo Jeune"

Feuilleton:

"Des lauriers pour Lila"

Société d'aujourd'hui:

Étude à Paris et à Clermont-Ferrand des télévisions commentent l'actualité. Avec la participation de Simone Signoret.

11.30 Midi-Prémère

Inv. Thierry et Thérèse.

12.00 A la découverte de:

Anne-Marie Carrière présente: Juliette Gréco, Pierre Dux, Annie Cordy, Francis Fumier, Catherine Sauvage, Jean-Claude Adam et Adam.

13.00 "Un jour j'ai rencontré la vérité" Comédie en deux parties de Raymond Maréchal, mise-en-scène de Frédéric Gervais, avec Michel Duchaussoy, Odile Maillet et Genevieve Brunet.

15.00 Des chiffres et des lettres

15.20 Passez donc me voir

15.40 Actualités régionales:

"Est de France"

17.00 Pour les jeunes:

"Hédo Jeune"

Feuilleton:

"Des lauriers pour Lila"

18.00 Société d'aujourd'hui:

Santé: le professeur Escande répond au courrier. Famille et société: quels sont les droits des clients dans les magasins? Mode, beauté: conseils pour une belle peau.

19.00 Midi-Prémère

19.30 A la découverte de:

"Regard de femme: la Brière" Région du nord de l'estuaire de la Loire, en bordure de l'Atlantique. La Brière est

CFCE

5.59 Sign On

6.00 University of the Air

6.30 Morning exercises

7.00 Canada A.M.

7.30 Family Feud

9.30 What's Cooking

10.00 Ed Allan

10.30 Definition

11.00 The Community

11.30 Rocket Robin Hood

12.00 The Flintstones

12.30 Street Talk

"Are environmentalists slowing progress and the economy?"

13.00 McDonald and Co.

13.30 The Allan Hamel Show

14.30 Another World

16.00 The Mad Dash

16.30 Family Feud

17.00 The Price is Right

18.00 Pulse

19.00 Me and Maxx

19.30 Grand old country

20.00 The Duke of Hazzard

21.00 Fantasy Island

22.30 Angle

22.50 Lolo-Pub

23.00 National News

23.30 Pulse

24.00 Twelve Midnight Movie:

"Ludwig" (1973) avec Helmut Berger, Romy Schneider et Trevor Howard

3.25 Barnaby Rudge

4.25 Sign off

RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images

Films documentaires

Readings Trade off

Emission du ministère de l'Éducation destinée à favoriser l'apprentissage de la langue du 20 mai.

11.30 Avec l'amor, les jeunes anglophones apprennent le français.

13.30 Mon ami Pierrot

14.00 Société d'aujourd'hui:

Passe-partout:

Une émission divertissante pour les petits de trois à six ans.

14.30 Le marché aux images

15.30 Chacun son tour

La vie des Québécois dans différentes régions de la province

16.00 Babylart

Un magazine culturel qui fait le bilan

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)

"L'odyssée nautique" 17 h 30, 19 h 20, 21 h 15

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313)

"Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 05, 21 h 15

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313)

"Cool miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2774) — "Human factor" 19 h 00, 21 h 00

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)

"Taxi girls" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Keep it up" 13 h 25, 15 h 15, 19 h 05, 21 h 55

BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Piranhas" 12 h 35, 16 h 10, 19 h 50, "Patrick" 14 h 10, 17 h 50, 21 h 50

BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Cathy, fille souriante" 12 h 30, 15 h 15, 17 h 55, 20 h 35, "Les petites filles" 13 h 45, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 55

BOYVENTURE I, 1 Place Boyaventure (861-2725) — "The gong show movie" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00

BOYVENTURE II, "All that jazz" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 25

BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Kramer contre Kramer" 19 h 15, 21 h 15

BROSSARD II, "C'est l'apocalypse" 18 h 10, 20 h 50

BROSSARD III — "Le jour de la fin du monde" 19 h 15, 21 h 20

CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Kramer contre Kramer" 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30

CHAMPLAIN II — "Le jour de la fin du monde" 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15

CHATEAU I, 6956 St-Denis (771-1103) — "Les exploits érotiques de Maciste" 13 h 30, 15 h 30, 18 h 10, 20 h 35, "Aventures érotiques de Juliette" 14 h 20, 17 h 00, 19 h 30, 21 h 50

CHATEAU II — "Des adorables victorieuses" 12 h 40, 15 h 10, 17 h 40, 20 h 10, "Les filles du monde" 14 h 10, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 40

CINÉMA DE MONTRÉAL I, 1554 est, Mont-Royal (521-7870) — "Justice pour tous" 13 h 00, 17 h 20, 21 h 35, "L'express de minuit" 15 h 10, 19 h 30

CINÉMA DE MONTRÉAL II — "Un espion de trop" 12 h 00, 16 h 00, 20 h 00, "Rocky 2 - la revanche" 13 h 45, 17 h 45, 21 h 45

CINÉMA 7e Arr., 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Jonathan Livingston le goéland" 9 h 30, "Harold et Maude" 21 h 15

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246)

"L'odyssée nautique" 17 h 30, 19 h 20, 21 h 15

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313)

"Kramer vs Kramer" 17 h 05, 19 h 05, 21 h 15

ATWATER III, Plaza Alexis Nihon (931-3313)

"Cool miner's daughter" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15

AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2774) — "Human factor" 19 h 00, 21 h 00

BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932)

"Taxi girls" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, "Keep it up" 13 h 25, 15

Vers un dénouement

DEVANT le panier de crabes qu'est devenu le conflit à la Commission des écoles catholiques de Montréal, le gouvernement du Québec vient enfin d'avoir un réflexe habile et plus impartial que l'attitude qu'il adoptait depuis le début de mai. Au lieu de décréter de lui-même, comme il avait tendance à le faire, que la CECM manque de bonne foi dans cette interminable négociation avec l'Alliance des professeurs, il nomme un enquêteur qui fera rapport sur la façon de négocier de la Commission, devenue elle-même objet important de litige. Si cet enquêteur confirme un problème de gestion des relations de travail chez les dirigeants de la CECM, on peut facilement présumer que le gouvernement n'hésitera pas à imposer un tuteur habilité à signer la convention dès le début de la semaine prochaine, ou encore à adopter une loi spéciale pour dicter cette convention.

La personne même du tuteur, M. Lucien Bouchard, fait une rare unanimité chez les parties. Négociateur patronal dans le secteur public lors des discussions au niveau provincial, il ne peut être insensible aux doléances de la CECM, qui insiste pour que sa position soit examinée par des «personnes aptes à comprendre les problèmes dans le monde de l'éducation». Reconnu pour sa bonne foi lors des pourparlers provinciaux, il doit paraître à l'Alliance apte à juger correctement de celle de la CECM, mise en cause ici.

Il n'empêche que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, et le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin qui vient enfin de montrer le bout du nez dans cette affaire, auraient pu la dénouer un peu plus tôt en nommant le tuteur en même temps que l'enquêteur. C'est ce que l'article 14 de la Loi de l'instruction publique les autorise à faire, et c'est aussi ce que le gouvernement du Québec avait fait en 1966 lors de la grève générale dans les hôpitaux de la province, précédant que M. Johnson invoquait mercredi. Mais le ministre du Travail a peut-être jugé qu'il avait suffisamment flirté avec l'Alliance, qui réclame la tutelle, et qu'il valait mieux laisser d'abord M. Bouchard voir en toute liberté ce qui se passe à la Commission.

Et ce qui s'y passe est certainement troublant, non pas tant quant au fond du litige, que quant à l'incohérence des comportements, des revirements et des déclarations

des dirigeants «politiques» de la CECM.

Il est certes difficile au profane de juger du différend qui oppose la Commission aux enseignants, à propos du problème central des critères d'affectation, réaffectation et mutation annuelles du personnel. Mais il semble bien que dans un premier temps la Commission avait de bonnes raisons de refuser le rapport de conciliation remis le 7 mai. Celui-ci tenait très peu compte des qualifications très spéciales que doivent posséder les enseignants dans les institutions uniques à la CECM (écoles-ateliers, école libre, école mi-temps musique) ou encore dans le secteur très varié de l'orthopédagogie. L'Alliance a beau demander au public de se scandaliser du refus patronal du rapport de conciliation, il n'en demeure pas moins qu'une partie a parfaitement le droit de le refuser si elle est convaincue qu'il est inapplicable et mène à des situations impossibles. L'Alliance a reconnu ce fait, en tout cas tacitement, quand elle a proposé elle-même, au cours d'une médiation spéciale ultérieure, des façons de traiter ces cas spéciaux.

Mais c'est justement au moment de cette médiation spéciale, entreprise le 12 mai, que l'attitude de la CECM devient énigmatique. La Commission rompt les pourparlers dès le troisième jour, sous prétexte qu'ils ne portent que sur des modalités alors qu'elle veut discuter de principes. C'est là une querelle de mots car il semble bien que le médiateur avait entrepris une large révision, en comités restreints, du rapport du conciliateur. En réalité les commissaires et leurs négociateurs croyaient, devant la faiblesse du mandat de grève que détenait alors l'Alliance, qu'ils pouvaient boucler la boucle en proposant dès ce moment leurs «offres globales et finales». Elles furent massivement rejetées, d'où le cul-de-sac. Le dernier recours restait le rapport du médiateur spécial, accepté par l'Alliance, et qui proposait intelligemment le recours à l'arbitrage pour les fameux cas spéciaux de mutation et d'affectation. Mais la CECM le refuse le 27 mai parce que la médiation n'a pas «eu lieu» (par la faute de qui?), et surtout parce qu'il ne modifie pas selon elle le rapport de conciliation. Or il le modifie certes substantiellement dans la mesure où il reconnaît les problèmes ignorés par le conciliateur et propose des mécanismes pour les prévenir.

D'où vient cet entêtement, quelles sont ses

motivations profondes? On ne le saura jamais car les commissaires qui en ont décidé unanimement l'ont fait à huis clos. On peut soupçonner qu'il a été avivé par la couleur politique que le gouvernement lui a lui-même donné. Rendu nerveux par la menace de grève à quelques jours du référendum, le ministre du Travail au moment d'instituer une médiation spéciale, avait montré des signes d'impatience envers la CECM qui n'est guère réputée à partager ses opinions constitutionnelles, et avait joué d'assez près le jeu de l'Alliance. La CECM ne se montre pas plus angélique que lui. C'est pourquoi l'enquête de M. Bouchard était la meilleure solution, tant pour revoir cette affaire sous le seul angle des relations de travail, que pour permettre de revenir au fond du litige. Ce n'est pas à l'enquêteur de juger de ce litige, si l'on comprend bien son mandat rédigé en de curieux termes. Mais si la CECM a raison de dire qu'il n'a jamais été examiné «par des personnes aptes à comprendre» ses problèmes spéciaux, l'enquêteur nous en informera et suggérera les moyens de lui donner satisfaction. Sinon, le gouvernement pourra imposer sa tutelle sans être accusé de régler des comptes politiques.

L'affrontement, par problème syndical interposé, entre la plus importante commission scolaire de la province et le gouvernement du Québec souligne encore une fois combien troubles et confus sont devenus le statut et le rôle de ces gouvernements régionaux scolaires, partenaires de l'État aux négociations provinciales et sourde opposition au niveau local. Il faudrait bien plus qu'une mini-enquête ad hoc comme celle de M. Bouchard pour comprendre et prévenir la multiplication inévitable de ce type d'affrontements entre deux groupes qui se prétendent responsables du bien public qu'est le système d'éducation.

Mais le ministère de l'Éducation, quand l'éruption ne lui laisse plus le loisir de faire l'autruche, préfère vivre d'un expédient à l'autre plutôt que d'indisposer, par une révision beaucoup plus importante, des élites locales qu'il rêve encore de se concilier politiquement. Le référendum ayant dissipé ces brumes, il ne serait pas exagéré de reprendre ce dossier, comme d'autres, en s'en tenant simplement au mandat de «bon gouverne-

Lise BISSONNETTE

L'IRAN ENTRE BANI SADR ET BEHECHTI

par Bertrand de la Grange

Non sans mal, l'Iran vient de se doter d'un Parlement, le Majlis, dont la majorité est contrôlée par les religieux du Parti républicain islamique. Il lui faut maintenant se donner un gouvernement, ce qui ne sera pas non plus une tâche facile dans le contexte révolutionnaire puisque deux groupes radicalement opposés se disputent le pouvoir.

Les pires ennemis de la révolution islamique devraient au moins reconnaître une qualité aux Iraniens: ils sont conséquents et on ne peut guère les accuser de pratiquer l'opportunisme. Les discours prononcés à l'ouverture du Parlement en sont une preuve éclatante. Les priorités sont les mêmes que celles définies depuis plus d'un an: sur le plan intérieur, l'ayatollah Khomeiny veut instaurer la «justice sociale islamique» en aidant d'abord les déshérités, ces millions de «moustazafin» qui sont les plus fervents partisans; sur le plan extérieur, les dirigeants iraniens insistent sur un véritable non-alignement, «ni Ouest, ni Est».

Tous les partis politiques sont d'accord sur ces grandes lignes, sauf sans doute de Toudéh (communiste) qui a pourtant accepté de jouer le jeu mais dont l'athéisme sert de repoussoir à la très grande majorité de la population. Même les organisations de gauche, comme les Moudjahidin Khalq (les combattants du

peuple), reconnaissent à l'islam un «contenu révolutionnaire», ce qui bien sûr ne fait pas de l'affaire du clergé intégriste et réactionnaire qui ne peut même plus accuser ses adversaires d'être athées et doit se rabattre sur des arguments moins efficaces.

Les deux principales forces politiques s'affrontent en fait sur l'ampleur des réformes économiques et sociales qu'elles souhaitent mettre en œuvre. Le président Bani Sadr, souvent considéré comme le «fils spirituel» de l'imam Khomeiny, a su se rendre populaire auprès de toutes les couches de la population, sauf auprès des privilégiés de l'ancien régime impérial, les «taghoutis». Il défend des conceptions économiques généreuses et s'oppose aux membres «fascistants» du haut clergé qui aspirent à devenir les privilégiés du nouveau régime.

Ces derniers, qui détiennent aujourd'hui la majorité au Parlement par le biais du Parti républicain islamique, utilisent l'islam pour tenter de mettre la main sur l'État et consolider leurs intérêts dans tous les domaines de la vie économique. C'est eux qui exploitent l'affaire des 53 otages américains détenus depuis le 4 novembre dernier, relançant sans cesse la mobilisation populaire pour détourner l'attention des «deshérités» dont le sort ne s'est pas amélioré depuis la chute du Shah.

Le principal porte-parole des reli-

gieux, l'ayatollah Behechti, est le véritable adversaire de M. Bani Sadr et des libéraux. Toute son action consiste à neutraliser le président de la République dont l'élection, en janvier dernier, avait provoqué la colère des religieux. Les deux tours des élections législatives leur ont permis de prendre leur revanche grâce à la fraude généralisée et à l'intimidation. Le prochain affrontement portera sur la nomination d'un premier ministre et sur la formation d'un gouvernement dont les religieux sont déterminés à avoir le contrôle absolu.

Ils devront cependant compter avec la détermination tranquille de M. Bani Sadr qui n'a pas dit son dernier mot. Encore une fois, l'intervention de l'ayatollah Khomeiny sera sans doute déterminante dans le délicat jeu d'équilibre qui se poursuit depuis des mois. Comme il l'a fait à plusieurs reprises, le chef religieux opéra sans doute pour le plus fort et ce pourrait être le président de la République si toutes les forces politiques opposées au clergé réactionnaire se rangent résolument aux côtés de M. Bani Sadr.

À la dégradation de la situation économique due à l'anarchie généralisée et au boycottage américain, s'ajoute maintenant une menace beaucoup plus grave qui est la remise en cause de la révolution elle-même. Depuis quelques jours, une station de radio, «la Voix libre de l'Iran»,

dont l'émetteur pourrait être en Irak, appelle la population iranienne à renverser par les armes le régime révolutionnaire. À l'étranger, les exilés s'organisent et une Armée de libération de l'Iran aurait été mise sur pied par des officiers supérieurs, dont l'ancien chef de l'armée du Shah, le général Oveissi.

Aucune organisation n'ose pour l'instant réclamer le retour du Shah mais, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, ce dernier ne semble pas avoir perdu l'espoir de remonter sur son trône et croit peut-être pouvoir faire bégayer l'histoire en rééditant le coup d'État de 1953 contre le nationaliste Mossadegh. De son exil égyptien, l'ancien monarque, dont le rétablissement exceptionnel confirme les doutes sur la gravité de son cancer, estime maintenant qu'il a eu tort de se soumettre aux pressions américaines et de quitter le pouvoir en janvier 1979. Son message est clair: il est temps de siffler la fin de cette gigantesque «récréation» et de le reporter au pouvoir pour remettre la maison en ordre.

Pour éviter un dangereux retour en arrière et pour épargner aux Iraniens les réglemens de comptes sanglants auxquels la révolution en cours a eu à échapper en grande partie, malgré les spectaculaires excès du juge Khalkhali, il va falloir que l'imam Khomeiny se résigne à choisir entre les deux forces en présence et qu'il opte pour M. Bani Sadr.

LE TRES
A
DEVOIR

Des élections le plus tard possible

M. Ryan s'est monté la tête depuis le 20 mai et exige maintenant de participer à la prochaine conférence fédérale-provinciale sur la Constitution canadienne. Or M. Lévesque est toujours premier ministre du Québec en dépit du référendum, que l'on peut considérer en somme comme un accident de parcours. Électoralement, avec sa députation M. Ryan est minoritaire (même très minoritaire) et il ne doit pas perdre ce fait de vue. On a beaucoup invoqué le «jeu de la démocratie» récemment, or le jeu continue, qu'il s'en contente donc pour l'instant.

Toujours enivré par son récent succès, M. Ryan réclame à cor et à cri la tenue d'élections provinciales dans les

plus brefs délais. Encore ici, il n'appartient qu'à M. Lévesque de choisir la date de ces élections sans égard aux objections du chef de l'opposition. Si j'étais à la place du premier ministre, je reporterais ces élections au printemps ou même à l'automne 1981, afin de donner à MM. Trudeau et Chrétien (la gangrène) tout le temps de prouver leur bonne foi et de faire étalage de toutes les améliorations qu'ils prétendent apporter à la situation du Québec dans la Confédération canadienne. Si leur empressement correspond à leurs propos, ils devraient dans un accomplir des merveilles. Si au bout d'un an, rien de valable n'a encore été réalisé, nous pourrions toujours nous

interroger sur le sérieux des «engagements solennels».

Quant à l'option péquisté, il n'est pas question qu'elle disparaisse. Non seulement répond-elle aux aspirations de plus de 40 p. cent de la population, mais elle est en pleine croissance. De plus, malgré les demandes pressantes de M. Ryan pour la démission de M. Lévesque, il n'appartient qu'aux membres du parti de choisir leur chef et l'ovation qu'ils lui ont réservée au soir du 20 mai laisse peu de doute sur ce choix.

Le report des élections au printemps de 1981 comporte en outre un bénéfice marginal: celui d'imposer aux libéraux fédéralistes la présence de M. Ryan à leur tête pendant plusieurs mois de plus qu'ils ne le souhaiteraient. C'est le secret de polichinelle que tous les politiciens de carrière du Parti libéral, tant provincial que fédéral, désirent se débarrasser de M. Ryan au plus tôt. M. Ryan a été la grande déception de ces dernières années sur la scène politique. Sa performance dans la lutte référendaire a été si faible qu'on a dû faire appel aux grands frères du fédéral pour sauver la situation. Alors qu'il se voit déjà à la roue de la barque provinciale, ses partisans se préparent déjà à le «débarquer». Ils ne peuvent le faire tout de suite sans perdre la face, mais le temps presse de l'envoyer au sénat ou sur une autre voie d'évitement. Retarder leurs plans serait de bonne guerre.

M. R. Dufresne

Montréal, 22 mai

C'est un NON social

La nuit est longue, le sommeil ne vient pas. Après l'humiliation, les larmes, la colère, un grand vide se fait en moi et j'essaie de comprendre le sens, le pourquoi de ce vote NON au référendum. Ce NON m'agresse, m'angoisse, car ce n'est pas une décision politique. Ce NON c'est une reproduction de l'image sociale des Québécois. Ce non, c'est le refus de faire un effort, c'est la crainte du pas en avant. C'est aussi la facilité et le fruit de ce sentiment qu'est la peur. Attitude sociale de trop de Québécois pour qui la lutte, le combat, la fierté, le désir de progresser a perdu son sens. On ne lutte plus pour l'amour, on abandonne. On ne croit plus en la famille. Trop de res-

pensabilités. Les conditions de travail, le militantisme syndical, le professionnalisme, de la foutaise! L'important c'est le salaire. Et combien d'autres encore. Nantis de ces sentiments et fortement influencés par une peur que des gens malhonnêtes, crapuleux, avides de pouvoir se sont forcés d'entretenir dans l'esprit des gens, les nôtres ont fait le choix qui dérangeait le moins. Il est toujours plus facile de rêver à un «char» neuf, une «TV» couleur, la femme-objet que de se retrancher ses manches et bâtir un pays.

Louis BONNEVILLE et Diane ROBIDOUX

Montréal, 21 mai

De la noblesse télévisée!

Mercredi, le 21 mai 1980. Dans LE DEVOIR (p. 14) Michel Roy décrit la réaction du premier ministre Trudeau au soir du référendum: «C'est (...) en saluant avec noblesse l'ardeur des tenants convaincus du OUI que M. Trudeau avait perdu hier soir «le goût de fêter la victoire».

Parlons-en de cette noblesse! Il est facile de se montrer noble pendant dix minutes quand on se trouve devant les caméras de la télévision. Mais c'est un peu plus difficile de l'être pendant trente-cinq jours dans l'intimité de son bureau, là où se prennent les décisions qui comptent. La

trouvez-vous particulièrement noble, vous, la campagne référendaire menée par les fédéraux?

Les \$4,000,000 de publicité fédérale non comptabilisés, les chèques de pension de vieillesse et d'allocations familiales accompagnés du dépliant «NON MERCI, ça se dit bien», etc., etc.: je ne vois guère de noblesse dans tout ça, mais plutôt un profond mépris pour le peuple québécois.

M. Pierre Elliott Trudeau est aussi noble qu'un pickpocket est honnête quand la police l'observe. Pour reprendre une comparaison chère au

premier ministre, rappelons-nous un certain François Duvalier, président d'Haïti, qui faisait des tas de nobles discours devant la presse internationale, tandis que les stratégies qu'il utilisait pour se maintenir au pouvoir faisaient appel à tout ce qu'il y a de faiblesse et de veulerie dans l'homme.

Beaux discours, machinations sordides: deux aspects de Pierre Elliott Trudeau, ce politicien anglo-français ou franco-anglais (on n'a jamais su), véritable Janus politique.

Yves BEAUCHEMIN,

Longueuil, 23 mai

À bas la mode des pelouses

C'est au moment où le besoin de chlorophylle est le plus impérieux à cause du monoxyde de carbone des autos qui limite nos vies vers la soixantaine, quand leur ferraille ne nous a pas écaboulés avant, qu'une mode symbole de notre sécheresse d'imaginaire et de nos idées courtes, nous incite à raser notre herbe. Pourtant plus haute, plus belle pousse plus naturelle, elle nous ménagerait un antidote plus efficace.

La tondeuse et son bruit agaçant et crécelle est, après la voiture, un jouet favori des hommes; on les voit même arroser leur gazon quand il tarde à croître pour avoir le plaisir de la tailler!

Quand la voiture reste au garage, il semble qu'ils craignent d'arriver au cimetière après la fermeture des portes, vite, ils se mettent, sans masque à gaz, le nez au-dessus de la tondeuse pour profiter encore de ses effluves

inodores et mortels, tout comme s'il s'agissait d'une drogue, dont ils ne puissent plus se défaire...

Le dandy Oscar Wilde, expert, comme on le sait, en matière de sens, disait que le «bon» était la chose la plus rare au monde.

M'est avis qu'il voyait juste!

André FRAYON
* cf. Dans sa jolie nouvelle: Le crime de Lord Arthur Savile.

Saint-Laurent, 27 mai

OUI dans le temps

Il y a eu un non forteresse, un non pouvoir, un non étiomologiquement aliéné, un non devant lequel on passe sans s'arrêter et que l'on salue comme un vainqueur.

Il y a eu un non assimilé au

voisin, un non qui prend sa source dans le non-racine, qui tire son souffle de la non-appartenance, un non qui ayant déjà dit non à son identité, ne peut dire oui à celle d'autrui. Un non qui n'a plus

rien à perdre...

Et puis, il y a eu ce non dans la famille. Ce non illusion, ce non protection, fragile et pitoyable qui s'appuie sur la clôture du voisin pour rêver des possibles, inconscient de sa propre puissance.

Et ce non qui fait mal parce que celui qui le dit souffre aussi. Ce non qui sait se tromper, ce non construit sur un oui inarticulé. Un oui trop faible pour s'avouer et qui préfère un non au silence.

Mais le oui vit. Son poids est celui du Québec à l'heure des Chénier, Bourassa, Duplessis, Johnson, Bourgault et Lévesque. Sa vie se mesure à la puissance de la Manic et de la Grande. Le oui est le début et le terme d'une démarche qui appartient à chacun dans la liberté du temps. Certains ont pris les devants, d'autres sont derrière. Il s'agit de se retourner pour les attendre et leur tendre la main.

Nicolas SAVOIE

Montréal, 26 mai

La longue marche

Dans tout Québecois, il y a un Anglais qui sommeille. Un Anglais que le Québecois a décidé d'écouter plutôt que la voix de la confiance, de l'espérance et de la liberté. C'est ça le colonialisme.

De jour en jour, dans plusieurs mois, dans six ans quand le peuple québécois n'aura plus peur, il choisira l'indépendance. Ce jour viendra; ce choix est naturel, normal, inévitable. Il est retardé.

Nous aurions pu aller vers la liberté par le chemin facile du OUI. Nous irons par le chemin de la honte, de la douleur et

du regret. Avec le OUI, nous aurions attendu l'indépendance. Avec le NON, nous devrions la conquérir pas à pas, dans les sueurs et les larmes parce que les colonisateurs, les étrangers, les peureux, les menteurs et les cyniques auront bonne conscience pour l'écraser.

Parce que nous avons préféré écouter l'Anglais qui sommeille en nous plutôt que la plainte de notre âme nationale, notre marche vers la liberté sera longue et douloureuse.

Pierre-Paul RIOUX

Montréal, 22 mai

Dommage!

(Lettre aux Yvettes)
Aujourd'hui, jour de deuil pour tous les vrais Québécois. Un OUI majoritaire nous aurait valu une belle page d'histoire et un pas en avant vers la réalisation de cette autonomie que nous préparons depuis si

longtemps.
Mme Lise Payette, qui est une femme de cœur et d'esprit, en s'en prenant à vous, a cru piquer votre fierté en vous faisant prendre conscience de votre rôle social. Au lieu de cela, vous avez préféré subir la pression qu'on exerce sur vous les fédéralistes. Vous avez vraiment agi en Yvettes.

Certains pays donnent leur sang pour conquérir leur liberté. Certaines mères donnent leur jeunesse à leur pays pour acquérir leur indépendance. On ne vous en demandait pas tant: une simple croix à côté d'un OUI. Vous ne l'avez pas fait.

La belle page d'histoire n'a

Les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter de manière lisible, les noms, adresses et numéros de téléphone de l'auteur. Toutefois, l'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication. LE DEVOIR ne peut s'engager à publier toutes les lettres et, en raison des contraintes d'espace, se réserve le droit de les abréger. Les correspondants sont invités à dactylographier leurs textes à double interligne.

Pierre ELLIOTT TRUDEAU

DOCUMENT

Pour une «autre dernière chance»

Voici le texte intégral des lettres que le premier ministre, M. Trudeau, a fait parvenir le 28 mai d'une part au premier ministre du Québec, d'autre part à ceux des autres provinces, en guise d'invitation à une réunion de travail qui aura lieu le 9 juin à la résidence officielle du premier ministre du Canada.

Monsieur le premier ministre, Lors du référendum du 20 mai, les Québécois ont choisi majoritairement la voie de la fidélité au Canada. Ils ont rejeté la souveraineté. Association aussi bien que le statu quo. Et, selon vos propres termes, ils ont décidé de donner «une autre dernière chance» au renouveau dans le cadre de la fédération canadienne.

Cette «autre dernière chance», il nous appartient à tous, du côté provincial comme du côté fédéral, de ne pas la rater.

À l'occasion de la campagne référendaire, les premiers ministres des autres provinces ont manifesté une volonté de changement qui permet de croire que certaines choses deviendront possibles aujourd'hui qui ne le furent pas auparavant. Nous serions impardonnables de ne pas profiter de l'occasion historique qui nous est offerte de réaliser certaines réformes réclamées depuis des années.

Bien sûr, tout le monde reconnaît un renouvellement en profondeur de notre constitution demandera de la part de tous les gouvernements du temps et des efforts considérables. Mais si nous voulons que les Canadiens nous accompagnent fidèlement sur la voie plus longue et plus ardue d'une réforme globale de la constitution, nous devons au plus tôt leur donner des raisons de croire en

notre capacité de changer rapidement ce qui peut l'être.

Voilà un peu ce que j'avais en tête lorsque j'ai demandé à l'honorable Jean Chrétien de faire une tournée des capitales provinciales pour discuter d'une réunion hâtive des premiers ministres. À la suite de cette ronde de consultations où nous n'avons pu malheureusement recueillir votre avis, il me fait plaisir de vous inviter à une session de travail des premiers ministres au 24, promenade Sussex, le 9 juin prochain à 10 heures.

Je crois comprendre que la grande majorité des premiers ministres étaient d'avis que notre rencontre serait plus productive si elle se tenait à huis clos. Pour cette même raison, je suggère que notre réunion soit réservée aux premiers ministres. Mes fonctionnaires communiqueront sous peu avec vous pour régler les questions d'ordre administratif.

Au cours de cette journée de concertation j'espère fermement que nous pourrions nous entendre sur les grands principes sur lesquels doit s'édifier une nouvelle constitution canadienne, et sur le processus à adopter pour mener à bien le renouvellement global de la fédération.

Je vous prie, Monsieur le premier ministre, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Pierre E. Trudeau

Voici le texte de la lettre du premier ministre du Canada aux premiers ministres de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

(Traduction)

Monsieur le Premier ministre. Le référendum du Québec est maintenant passé, et les résultats constituent une affirmation remarquable de la force et de la pérennité du Canada.

Je voudrais vous remercier du rôle que vous avez joué en faisant connaître aux Québécois la valeur que vous et la population de votre province attachez à leur adhésion à ce pays, et votre désir de les voir se joindre aux autres Canadiens pour rebâtir les fondations de la confédération et récrire l'entente qui régira notre avenir et celui de nos enfants.

En confirmant l'unité du Canada, notre génération lègue un bien précieux à nos descendants. Mais ce geste nous crée à tous une importante obligation, en même temps qu'il nous offre une chance historique.

Nous avons la chance de sortir de l'impasse qui a drainé nos énergies, freiné le progrès du pays et qui nous a fait douter de notre capacité de régler des questions fondamentales aux yeux de tous les Canadiens.

Nous avons l'obligation d'exploiter le nouveau climat favorable créé par les résultats du référendum pour démontrer que nous pouvons non seulement chercher à réaliser, mais réussir à effectuer les changements revendiqués si clairement par toutes les régions du pays. Il nous incombe, à titre de chefs de gouvernement, de tenir notre promesse de modifier sans tarder la constitution du pays. Autrement, nous savons tous que la menace que nous venons d'écartier surgira de nouveau, rapidement, et avec encore plus de force.

Nous devons, toutefois, faire preuve de réalisme et admettre que le renouvellement constitutionnel,

Expliquer le Canada anglais

par John Saul

Économiste, écrivain auteur du célèbre ouvrage *Mort d'un général*. M. Saul avait présenté, dans LE DEVOIR du 17 mai une réflexion intitulée «La révolution peu tranquille du Canada anglais». Il la poursuit à la lumière des résultats du référendum québécois.

Le fait qu'un garçon ou une fille soit d'accord pour sortir avec vous le soir ne veut pas dire, évidemment, que vous allez coucher ensemble. Habituellement chacun a ses préconceptions sur le déroulement de la conversation à suivre. Les choses se passent rarement suivant ces plans.

Quelques jours avant le vote du 20 mai, j'ai écrit un article sur une révolution peu connue au Québec — La Révolution tranquille du Canada anglais. J'ai parlé d'une explosion culturelle et sociale chez les anglophones, d'une renaissance générale qui a des résultats très semblables à ceux du Québec. Néanmoins les Québécois pensent toujours que nous ne sommes que des faux Américains. Cette image est fautive et les fautifs c'est nous, les anglophones. Vous, vous avez toujours envoyé vos émissaires pour expliquer, justifier et défendre les intérêts du Québec, en anglais. Nous, de notre côté, sommes restés silencieux comme si nous n'avions rien eu à dire sur le Canada anglais.

Le résultat de notre Révolution tranquille est que tout ça a changé et ce changement est très pertinent pour les Québécois. Voilà l'élément inattendu qu'il faut ajouter à la conversation de cette nuit post-référendaire qui vient de commencer.

Le Canada anglais a commencé à dépecher des émissaires qui ont pour tâche de nous expliquer.

Malheureusement, leur présence n'est pas encore très évidente pour le grand public du Québec. Nos premiers ministres provinciaux et une partie de nos ministères à Ottawa appartiennent encore à une autre génération. Non pas qu'ils manquent d'intelligence ou de bonne volonté. Ils sont simplement un peu dépassés. Par contre, si Messieurs Loughheed et Davis ne savent pas s'expliquer, ils sont de plus en plus entourés d'hommes qui, eux, ont toute la compétence nécessaire. L'ignorance de ces hommes, qui semble être de règle aujourd'hui, est en fait la dernière manifestation d'une espèce de politiciens en voie de disparition. Partout les émissaires prennent leur place. Les noms sont faciles à citer: Keith Spicer ou le journaliste William Johnson ou l'avocat William Graham ou tant d'autres. «Trop tard», répondent beaucoup de

mes amis à Montréal. Et bien on n'est pas obligé d'être d'accord. Il n'est jamais trop tard lorsque le message est important.

Or, ce message est simple. Les anglophones tiennent à ce que le Québec reste. Ce message est encore plus important après le vote qu'avant. Tout le monde sait que la fameuse question n'était pas définitive. On sait aussi qu'en politique, les questions embrouillées n'influent pas souvent sur le véritable résultat. Nous voulons que le Québec reste, pas pour des raisons de gros sous, de stratégie, d'orgueil ou d'état, mais pour des raisons de sentiment, d'émotion, de société, de création, de fraternité — en fait, pour des raisons de nation.

Ce facteur, il me semble, est resté absent du débat, absent parce que les anglophones ne sont pas venus l'exprimer au Québec. C'est un peu comme si, dans un mariage, un des partenaires considérait le divorce alors que l'autre le laisserait mijoter sans parler de ses propres émotions.

L'honnêteté de ce message? Après tout, à l'exception des amoureux les plus jeunes et les plus innocents, nous avons tous le droit de demander des preuves d'honnêteté.

Ce ne sont pas les exemples qui manquent — francophones au pouvoir à Ottawa, aussi bien politiciens que bureaucrates; radio et télévision en français dans tout le pays.

Le message le plus équivoque se manifeste dans les écoles. Partout en dehors du Québec, apparaissent des écoles françaises ou bilingues fréquentées par des étudiants francophones et anglophones pour qui il s'agit d'une question de choix, pas d'obligation. J'ai entendu des indépendantistes dire que tout cela n'avait pas d'importance, que c'était la dernière frivolité de la bourgeoisie anglophone dans la campagne ratée pour le bilinguisme. Prétendre cela, c'est insulter la sincérité et l'intelligence des centaines de milliers de parents et d'étudiants qui ont décidé d'utiliser ces écoles et de tout mettre en oeuvre pour que leur nombre augmente.

A Calgary, centre unilingue mythique, 2.500 étudiants fréquentent des écoles bilingues alors qu'une foule d'autres attendent d'y être admis. Les étudiants issus

de ces écoles sont convaincus de l'importance d'écouter le Québec, mais aussi de l'importance d'agir comme émissaires qui veulent s'expliquer auprès des Québécois.

Et que veulent-ils expliquer, ces émissaires?

Ils veulent rappeler qu'au cours des 200 ans qui ont précédé 1958, les francophones ont, il y en a peu pour prétendre le contraire, protégé les anglophones contre eux-mêmes. Alors que les francophones vivaient déjà en une communauté intégrée, de notre côté, nous étions divisés et écartelés entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et nous-mêmes. Malheureusement, cette protection était une force négative en ce sens que l'expression de l'unité de la communauté francophone était négative. Pourquoi? Parce que c'était l'expression de la nécessité de se protéger et de se préserver.

Néanmoins, c'est une politique qui a réussi et qui, chemin faisant, a beaucoup influencé le Canada anglais. Par exemple, la *National Policy*, le fameux nationalisme économique de John A. MacDonal, a en fait puisé ses origines chez Cartier. En outre, c'est Cartier qui a voulu le CPR. C'est lui qui voulait construire l'économie du Grand Nord.

La main dynamique et concrète du Québec se retrouve partout dans la réalisation du Canada — tout particulièrement dans les domaines qui ont consolidé l'indépendance du pays.

Pendant toute cette période, les anglophones ont réussi à devenir ce que le Québec a voulu qu'ils soient — une communauté. Les influences de la Grande-Bretagne se sont dissoutes pour prendre la même importance que celles de la France sur le Québec (soit influences négatives, soit curiosité historique). Les États-Unis, de leur côté, restent comme un éléphant inévitable — éléphant ami mais très étranger et dangereux, malgré ses bonnes intentions. En dépit de pressions épouvantables, ces groupuscules anglophones et francophones disparates se sont transformés en communauté unifiée dans ses perceptions, dans ses conceptions, dans ses triques et même dans sa foi sociale. Cette unité n'a jamais été aussi évidente qu'aux pires moments des débats sur le prix du

pétrole ou sur les pouvoirs régionaux.

Avec 1958, quelque chose a changé. Le Québec a continué à imprimer son mouvement d'impulsion, mais soudain, les anglophones ont réalisé qu'ils n'avaient plus besoin d'être poussés. Ils savaient désormais ce qu'il fallait faire. Leurs actions, avec celles du Québec, sont devenues clairement positives et créatives car ils ont découvert que la meilleure protection c'était la construction.

Et voici le deuxième message. Jusqu'à récemment, il est vrai que le Canada anglais avait foncièrement besoin de la présence du Québec pour la construction d'une communauté indépendante. Ca reste vrai. Mais ce qui a changé, c'est que la communauté anglophone a une importante contribution à apporter, pas simplement à la réalisation d'une identité nationale mais aussi au Québec.

Evidemment le Québec peut trouver son propre reflet dans le Canada — la possibilité de voir comme dans un miroir à quel moment il commence à tourner en rond ou à s'égaler. C'est un peu le même rôle que jusqu'à maintenant le Québec a joué pour nous.

Ce qui est plus important encore, c'est qu'il y a chez nous un aspect du nationalisme plus évolué qu'au Québec — le nationalisme économique. Née au Québec dans le cadre de mesures globales visant à protéger la langue, la culture et, auparavant la religion, cette notion de nationalisme économique est aujourd'hui plus ou moins oubliée au Québec alors que les politiciens continuent de se tourmenter avec des questions de langue, de langue de travail, de pouvoir des provinces contre Ottawa, de constitution, de croissance économique générale. Certains parlent comme si la réussite dans ces domaines pouvait assurer un meilleur contrôle sur les capitaux étrangers et les multinationales. Cet espoir, toutefois, va à l'encontre des actions dont nous sommes tous témoins. Pour atténuer les inquiétudes des étrangers face à ces autres programmes, on fait tout pour les rassurer. Il nous faut penser un peu à ces C.D. Howe tardis.

Ce fameux Howe a toujours agi comme si ce qui comptait était le développement économique pur et simple. Si donc l'investissement américain était nécessaire, il était justifié à n'importe quelles conditions.

Les politiciens du Québec, aujourd'hui, sont comme des cuisiniers qui, face à un pain qu'il faut couper, ont peur de se blesser avec un petit couteau à pain qui s'appelle le Canada. Ils optent donc pour une manche américaine, moins dangereuse parce que, pour l'instant, sur l'autre comptoir. Cette attitude bénevoles, innocente même, envers les États-Unis, est une caractéristique plus ou moins générale des partis du Québec. Elle est particulièrement vraie pour M. Lévesque. Elle est également peu discutée — peu

discutée parce que traitée comme problème intellectuel distant.

Cette faiblesse se manifeste au moment où la même question, plus ou moins résolue, constitue la première préoccupation des anglophones. Après un siècle de débats et 20 ans de divisions constantes (amorçées par la défaite de Howe lui-même et de ses idées en 1958), les nationalistes économiques des trois partis fédéraux ont clairement pris le dessus avec les dernières élections fédérales. La population et les trois partis ont plus ou moins choisi la route qu'ils veulent prendre. Ce qu'il faut maintenant, c'est décider du moyen de transport, de la tenue, de l'heure de départ et de la distance à parcourir. Et puis il faut convaincre le Québec que la direction est la bonne. Néanmoins, le plus difficile était bien de choisir la route.

Pourquoi cette résolution aujourd'hui — en pleine crise économique internationale? D'abord parce qu'on commence à voir les vrais résultats des politiques de dépendance. On voit les multinationales travailler (ce qui n'est pas surprenant) dans leur propre intérêt. On voit le Pacte de l'automobile se faire l'esclave des intérêts de l'éléphant. On voit les multinationales étrangères accepter nos importations d'énergie comme si c'était normal. Et puis, pour la première fois, notre société montre la résonance et la confiance qui appartiennent à une communauté sûre d'elle et de sa place; c'est-à-dire, qu'elle dispose des outils nécessaires pour faire face au défi.

Cette nouvelle force philosophique est délicate. Vous pouvez adopter, en français comme en anglais, la politique de l'autruche, mais l'éléphant est toujours là. Aujourd'hui, les politiciens du Québec semblent croire que s'ils sont très gentils, l'éléphant va les embrasser tendrement et leur offrir davantage de cacahuètes. En fait, les éléphants n'embrassent que d'autres éléphants et s'ils nous donnent cinq cacahuètes, c'est pour en remporter quinze.

Il ne faut pas croire que tout ça peut s'écrire de sang froid. Même si le nationalisme économique existe, il est contesté et précaire chez les anglophones et, bien sûr, haï à New York comme si c'était ni plus ni moins du communisme. De plus, malgré cette bonne résolution, il est indéniable que le départ du Québec ou la destruction du pouvoir fédéral nécessaire pour mener une politique économique nationale forte porterait un coup mortel au reste du pays.

Je dis bien mortel. Le départ du Québec serait peut-être une réussite pour le Québec, mais seulement une certaine réussite dont il faut prévoir les conséquences à plus grande échelle. Une chose est certaine. Ce serait le début de la fin pour le Canada anglais en tant que communauté unifiée suffisamment forte pour se tenir à l'écart des influences, des pressions et des contrôles des États-Unis.

Donc, le départ du Québec marquerait le début de la destruction du Canada anglais avec, comme conséquence automatique, le début d'un état de siège pour le Québec, entouré par des forces économiques qui l'ignoraient de plus en plus, et soumis à la dominance croissante des États-Unis plus hostiles à ses aspirations.

Le troisième message ne présente pas ce mélange positif et négatif. C'est que les anglophones eux aussi, ont une société et une culture vibrantes et un nationalisme en plein épanouissement. Ce nationalisme est une force positive. Il n'est, envers le Québec, ni agressif ni contradictoire.

Au contraire, c'est un nationalisme complémentaire et semblable. Est-il tellement surprenant en effet que deux groupes séparés par leur langue arrivent plus ou moins aux mêmes conclusions après 250 ans d'existence côte-à-côte sur le même territoire, dans le même climat et la même nature monstre toujours présente, alors que chaque groupe a toujours été en minorité par rapport à un autre et qu'ils ont une expérience commune de gouvernement qui a évolué vers un modèle tout à fait original?

Expliquer qui sont les anglophones est donc une intervention valable dans les débats pré et post-référendaires des Québécois. Une intervention qui ne marche sur les pieds de personne mais qui coupe l'isolement artificiel qui entoure les débats. En réduisant cet isolement, on dissimule mieux les vraies différences qui restent. Soudain, il nous devient possible de fixer des points communs.

Peut-être d'ailleurs l'histoire nous réserve-t-elle encore une de ses surprises. Peut-être que la vraie importance de ce débat, ce n'est pas ce que nous pensons tous. Après tout, les Québécois n'avaient pas vraiment besoin de répondre à une question. Ils l'ont déjà fait et nous connaissons tous la réponse. Le Québec ne s'intéresse pas tellement à l'indépendance; ce qu'il veut, c'est un système politique qui ait suffisamment d'envergure pour lui permettre de développer ses intérêts.

Nous savons ça. Il y a 20 ans que nous en discutons. Le débat actuel s'attache simplement à la forme: la restructuration sera-t-elle négative ou positive?

Non, peut-être que l'importance du débat est à l'opposé de ce que nous pensons. Inconnu, ignoré et traité en étranger qui doit rester chez lui, hors du jeu, le Canadien anglais va finalement comprendre jusqu'à quel point il a failli à sa responsabilité de se faire connaître et de se faire comprendre. À l'issue du débat peut-être que le Québec va enfin découvrir le Canada anglais grâce aux actions des anglophones. La découverte d'une culture vivante, indépendante et, ce qui est plus surprenant encore, familière puisque semblable et compatible, serait une évolution qui dépasserait de loin sans bien sûr la remplacer, l'importance des considérations constitutionnelles.

J'en entends rire. Scénario romantique et sans importance? Je ne crois pas. Les mouvements de l'histoire sont souvent inattendus et apparemment contradictoires, mais, si on regarde attentivement, les tendances qui dictent ses caprices sont décelables longtemps à l'avance.

Les priorités du ministère de la Justice

par Micheline Carrier

La coordonnatrice du Centre d'information et de référence pour les femmes est furieuse et on le serait à moins. La manne référendaire, qu'avait laissé tomber le ministère de la Justice du Québec pour des projets destinés à enrayer la violence dans la société québécoise, s'abat différemment sur les citoyens et sur les citoyennes.

Le comité de sélection des projets a promptement donné suite à une demande d'un groupe d'hommes qui organisaient une journée de réflexion sur le viol. Par ailleurs, il a conseillé au Centre d'information et de référence de «patienter», jusqu'à ce qu'on décide de lui accorder ou non une part de la seconde manne, qui consiste en un montant global de \$300.000 ajouté pour répondre à l'abondance des projets soumis.

Le Centre d'information et de référence pour les femmes a reçu, l'an dernier, quelque 20.000 appels, ce qui ne laisse aucun doute sur le rôle qu'il joue dans la communauté montréalaise et même québécoise. Il ne reçoit aucune aide de Québec, il fonctionne avec un budget de \$200.000 et une trentaine de travailleuses, les unes à plein temps, les autres à demi-temps. En outre, le CIRF se débrouille tant bien que mal pour répondre aux victimes de viol et aux femmes battues qui s'adressent à lui. La subvention qu'il sollicite du ministère de la Justice est destinée à publier un guide des ressources pour les femmes en situation de violence. Or, le ministère le fait attendre, donnant priorité aux activités d'un groupe masculin de réflexion, initiative fort intéressante mais nullement prioritaire.

Rappelons la petite histoire des subventions du ministère de la Justice concernant la violence dans la société québécoise. À peine quelques mois après que le ministre Denis Laizeur eût provoqué la fermeture des centres d'aide aux victimes de viol en leur refusant une aide financière antérieurement promise, le ministère de la Justice annonçait, à l'issue de son neuvième colloque sur la violence faite aux femmes et aux enfants, qu'il mettait \$175.000 à la disposition des groupes bénévoles ou des personnes parrainées par ces groupes qui concevaient des projets susceptibles de solutionner, à moyen et à long terme, le problème de la violence non point exclusivement à l'égard des femmes, mais dans tous les domaines.

En mars, le ministère de la Justice ajoutait \$300.000 au montant initial. Ce n'était donc pas l'argent qui manquait au gouvernement du Québec quand le ministre Laizeur a fait sa sortie impetueuse, aux allures infantiles, contre les travailleuses des centres d'aide qu'il accusait, sans rire, de mal administrer les fonds publics. Le Dr Laizeur n'a jamais fait la preuve que ces travailleuses semi-bénévoles avaient plus maladroïtement administré leur maigre budget que le ministre de l'Éducation n'avait fait du sien dans lequel on a trouvé un «trou» de \$500 millions, sans que personne ne s'avise de réclamer la fermeture des écoles ou l'abolition du ministère.

Deux responsables du centre d'aide de Hull ont démenti les allégations du Dr Laizeur à l'effet que les travailleuses des

centres aient refusé de participer aux colloques sur la violence, ce dont, soit dit en passant, on ne leur tiendrait pas rigueur quand on sait à quelles manœuvres politiques ont donné lieu ces colloques. Dans la *Tribune* de Sherbrooke, le comité de la condition féminine du PQ de l'Estrie, qui plaçait les droits des personnes et la justice au-dessus des intérêts référendaires d'alors, a aussi contesté les propos du ministre. Le Conseil du statut de la femme, pour sa part, est resté muet. Son rôle en est un de «négociation interne» avec les ministères, non de débats publics.

Plus riche que celui des Affaires sociales, le ministère de la Justice offrait ses «bons» en coupures de \$5.000 et moins, histoire d'en distribuer le plus grand nombre possible à la veille d'un grand moment. Sur la foi de journaux qui se contentent trop souvent d'informer leur clientèle en diffusant, sans plus s'interroger ou chercher ailleurs, les communiqués-propagande de certains ministères, des femmes et des groupes ont cru qu'un projet accepté obtenait automatiquement \$5.000, ce qui n'est pas le cas. Une étudiante, qui désirait présenter un projet de recherche sur une forme particulière de violence, s'est fait répondre, quand elle a demandé des renseignements, qu'on paierait ses frais de transport et de matériel, s'il y avait lieu, et advenant qu'on accepte son projet, ce qui était loin d'être probable. Elle ne devait pas réclamer une allocation de travail, lui a-t-on dit, car ces subventions s'adressaient à des bénévoles et n'étaient pas destinées à créer des emplois.

Pourtant, le Groupe d'individus masculins d'intervention, le GIMI auquel le ministère a versé une subvention de quelque \$3.700 pour sa journée de réflexion sur le viol a réclamé une allocation de travail au montant de \$1.000. Le groupe GIMI s'est formé en janvier 1980. Un porte-parole du groupe m'a dit, en mars dernier, qu'il demandait une aide du Secrétaire d'État pour les mêmes fins. Appréhendant peut-être, et avec raison, mes réticences à participer à une entreprise patronnée par le ministère de la Justice, un porte-parole du GIMI m'avait envoyé copie de sa demande de subvention en sollicitant, en mars, ma présence comme panelliste à la journée du 24 mai.

Personne ne blâmera GIMI de demander des subventions disponibles. Il est normal, toutefois, qu'on s'interroge sur les intérêts et les objectifs d'hommes qui ont besoin d'une allocation de travail dès qu'ils commencent à réfléchir sur le viol que d'autres hommes font subir aux femmes. Les femmes réfléchissent depuis tant d'années sur les causes et les solutions à la violence, elles donnent leur temps et leur énergie pour aider les victimes et, très souvent, loin de recevoir l'aide des pouvoirs publics, elles ne rencontrent de leur part que des obstacles. Si on ne reproche pas au GIMI d'avoir obtenu sa subvention, on doit s'interroger avec le Centre d'information et de référence pour les femmes sur les priorités et les curieuses pratiques du ministère de la Justice au Québec.

Les femmes qui ont participé aux colloques sur la violence, excepté celles qui travaillent dans les services publics, l'ont fait bénévolement. Par-dessus le marché, dans plusieurs ateliers on les a empêchées de parler librement. Des partici-

pantes de Sherbrooke l'ont d'ailleurs écrit dans les journaux qui ont accepté de publier leur lettre. La plupart de celles qui ont été témoins ou victimes de cette répression se sont tuées devant la loi du plus fort. Le CSF n'a pas bronché non plus, bien qu'il ait vu de près les manœuvres. Il est vrai que le rôle du CSF en est un de «négociation interne», sauf en ce qui a trait au sexisme et aux conventions collectives des employées de la Fonction publique.

Quant la coordonnatrice du Centre d'information et de référence pour les femmes déclare en avoir assez qu'on se moque des femmes et qu'on les insulte, on ne s'étonne guère. Il y a longtemps qu'on se moque des femmes et qu'on les insulte, dans la répartition des fonds publics comme dans d'autres domaines, et elles plient l'échine de peur de perdre les miettes qu'on leur consent.

Les travailleuses des centres d'aide aux victimes de viol et autres formes de violence n'ont pas attendu les subventions pour «s'impliquer dans la solution des problèmes et faire participer les citoyens à une réflexion sur les causes du viol». Elles diffusaient, en sus des services directs aux victimes, une information pertinente dans divers milieux, dont le milieu scolaire, et posaient les questions qui mettaient en cause la relation de pouvoir, assise de toute violence. Ce travail d'éducation populaire était mal vu. C'est plus sûr, curieusement quand ce sont des hommes qui réfléchissent et guident les réflexions sur le viol. Les raisons qu'on a invoquées pour torpiller les centres ne convainquent pas. D'autres motifs colportés dans les coulisses, s'ils avaient un brin de fondement vérifiable, ne feraient pas honneur à ceux qui se targuent de respecter les orientations politiques, sociales, religieuses et sexuelles de tous et de toutes.

Enfin, des personnes ont apporté leur contribution à la réflexion sur la violence sans réclamer de subventions, comme d'autres le font au moment où ils entament une réflexion sur leur propre violence. On se demande si, à Québec, on privilégierait les groupes d'hommes qui s'aviserait de mettre sur pied des centres d'aide aux victimes de viol, initiative qui pourrait paraître originale aux yeux de gens dont les critères sont douteux.

On comprend sans difficulté la déception et un certain pincement au coeur ressentent celles qui travaillent quasi-bénévolement depuis plusieurs années et qui voient les derniers arrivés servis les premiers. On comprend, dis-je, quand on ne se laisse point obnubilier par une image gouvernementale ou un esprit de clan à préserver, dans lequel cas toutes les raisons sont bonnes pour faire semblant de ne pas comprendre.

Le Centre d'information et de référence pour les femmes a demandé aux individus et aux groupes féminins de protester auprès du gouvernement québécois. Du Conseil du statut de la femme il réclame une position publique dans cette affaire. Après avoir pris connaissance du dossier, le CSF pourrait réagir avec autant de célérité qu'il l'a fait pour les professionnelles de la fonction publique, ne serait-ce que pour inciter le comité à subventionner le CIRF. Dans ce cas récent, c'est avec raison qu'il ne s'en est point tenu aux «négociations internes». Il ne devrait pas donner l'impression, par son

Voir page 18: Justice

ACADIE SUCO AFRIQUE AMÉRIQUE LATINE ASIE QUÉBEC ACADIE SUCO AFRIQUE AMÉRIQUE LATINE ASIE

LE SUCO MÉRITE UN APPUI MASSIF ET GÉNÉREUX



Docteur Renée Pelletier M.D.
Coopérante/volontaire du SUCO, Guinée-Bissau

Au cours des deux dernières décennies, le SUCO a permis à quelque 3.000 hommes et femmes du Québec et de l'Acadie de travailler en équipe dans des projets de coopération internationale dans une trentaine de pays en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Cette année, en 1980, le SUCO intervient notamment de façon suivante:

- 200 volontaires-coopérants
- 125 projets de coopération internationale:
- santé • agriculture
- technologie appropriée • éducation populaire
- développement rural et communautaire
- un programme de sensibilisation du public à la solidarité internationale au Québec et en Acadie

Manifestons notre solidarité concrète auprès des peuples...



Faites parvenir vos contributions au

SUCO

4824, Côte des Neiges
Montréal, H3V 1G4

Appuient la campagne

Co-présidents de la campagne de financement:

- ANTONINE MAILLET, Prix Goncourt 1980 de littérature
- FERNAND SEGUIN, prix Kalings de l'UNESCO

Parmi ceux qui appuient la campagne:

- AUBRY Gérard, dir. adjoint, Institut de coopération internationale, Université d'Ottawa
- BARBIN Gérard, P.D.G., Radio-Québec
- BELANGER Paul, directeur général de l'ICÉA
- BOUCHARD Micheline, ing. Présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- COUTURE Jacques, Ministre Immigration — Québec
- DAoust Fernand, sec. gén. Fédération des travailleurs du Québec
- DE BELLEFEUILLE Pierre, secrétaire parlementaire aux Affaires inter-gouvernementales
- DOMPIERRE François, compositeur
- DUTOIT Charles — directeur O.S.M.
- DUMONT Fernand, sociologue, Université Laval
- DE MESTRAL Claude, pasteur
- GARRY Prof. Robert, géographe U. de M.
- GAULIN Robert, président CEQ
- GRAND MAISON Jacques, sociologue, Université de Montréal
- HAMELIN, Louis-Edmond, géographe, recteur Université du Québec à Trois-Rivières
- KIROUAK Jean-Marc, directeur de La Terre de chez-nous, U.P.A.

- LACOSTE Paul, recteur U de M., président de l'Association des universités et des collèges du Canada.
- MACGUGAN Mark, ministre des Affaires extérieures Canada
- MAILHOT André, dir. gén. du groupe Maheu-Noiseux
- MALAVOY André, PDG, Voyages et Tours
- MARTIN Yves, recteur Université de Sherbrooke
- PELZER Christine, secrétaire général, Centre du livre pour outre-mer
- PROULX Adolphe Mgr, évêque de Hull
- RAYNAULT André, ex-président du Conseil économique du Canada, député
- RODRIGUE Norbert, président de la CSN
- ROULEAU Alfred, président administrateur, Mouvement Desjardins
- ROY Augustin, PDG, Corporation professionnelle des médecins du Québec
- ROY Jean-Louis, Historien, dir. Centre d'études canadiennes françaises, Université McGill
- SICOTTE Micheline, vice-présidente de la CEQ

Collaboration spéciale.



Sol, Clémence et Edith

Notre solidarité concrète...

NOM DE VOTRE BANQUE OU CAISSE _____ Numéro de votre compte _____

ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CAISSE _____ 1980

Payez à l'ordre: **Service Universitaire Canadien Outre-Mer (SUCO)** \$ _____
4824 Côte des Neiges, Montréal, Qué. H3V 1G4

La somme de: _____ / _____ dollars

Je désire un reçu pour fin d'imprimé

SUCO AFRIQUE AMÉRIQUE LATINE ASIE QUÉBEC ACADIE SUCO AFRIQUE AMÉRIQUE LATINE ASIE

LA MÉTÉO

Abitibi, Témiscamingue: nuageux puis quelques averses et possibilité d'orage vers la mi-journée. Vent modéré. Maximum 23. Aperçu pour samedi: quelques averses et plus froid.

Réservoirs Cabonga, Gouin, Pontiac-Gatineau, Vallée du Lièvre: ensoleillé avec passages nuageux le matin. Ennuagement en après-midi suivi de quelques averses et possibilité d'orage en soirée. Vent modéré. Maximum 23. Aperçu pour samedi: quelques averses et possibilité d'orages.

Laurentides, Outouais, Montréal: ensoleillé avec passages nuageux et vent modéré. Ennuagement en soirée. Maximum 23. Aperçu pour samedi: quelques averses et possibilité d'orage.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie - Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré

l'après-midi. Maximum 20. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ensoleillé avec passages nuageux. Vent modéré en après-midi. Maximum 18. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé. Maximum 17. Aperçu pour samedi: ennuagement graduel.

Gaspé: ensoleillé. Maximum 17. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux. Maximum 16. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Il suffit, pour se convaincre de la réalité de ces transformations, de se reporter au panegyrique fait sur la situation au Cambodge à la fin de 1977 par le prince Souphanouvong, président du Laos. Quel que puisse être le jugement porté sur le bien-fondé de l'intervention militaire vietnamienne, il faut constater qu'elle a fait éclater cette structure collectiviste et engendré pour la troisième fois en dix ans un chaos, fût-il «libérateur». La famine n'a pas tardé à suivre.

Quant aux victimes, qui les comptabiliserait jamais? Les propagandes se les arachent, multiplient comptes et décomptes macabres. Mais personne n'a jamais su ni le nombre exact des morts de la «guerre de 1970-1975» ni d'ailleurs celui de la population. Le chiffre monstrueux de trois millions de morts, victimes de la violence révolutionnaire des Khmers rouges, a été avancé a priori. Officiellement, on a d'abord fait état de quatre millions de survivants, puis de cinq. On parle désormais de près de six millions, sans compter plusieurs centaines de milliers de personnes, agglutinées le long de la frontière thaïlandaise ou hébergées dans des camps.

M. Tang Sarim, «ministre chargé de l'aide», nous a d'abord affirmé qu'il fondait ses distributions alimentaires sur un chiffre de six millions d'habitants. Comme nous nous étonnions de cette estimation, fort éloignée de celles de la propagande officielle, il a eu cette réponse surprenante: «Il y a eu un million de naissances en 1979».

Ce qui reviendrait à attribuer la palme mondiale de la natalité au régime des Khmers rouges, et à infirmer la propagande sur le génocide et la stérilité. Conscient de la difficulté, le ministre a trouvé cette explication: «En vérité, nous avons cinq millions d'habitants mais nous comptons jusqu'à six dans nos prévisions.» Ou est la vérité? Qui mesurera, au-delà des visages ouverts ou fermés, l'étendue des ravages intérieurs, la profondeur des traumatismes psychiques du peuple khmer? C'est sur cette toile de fond épouvantable, qu'il faut garder présente à l'esprit pour comprendre les énormes difficultés du présent, que la vie reprend mille façons, rafistolée de bric et de broc et que le corps social disloqué se reforme et recrée, déjà, ses clivages et ses différences.

A Phnom-Penh, un régime sans soutien populaire favorise la reconstitution de catégories sociales privilégiées (fonctionnaires, militaires, ouvriers, petits commerçants et intermédiaires) en mettant librement à leur disposition les produits et les véhicules de l'assistance étrangère et en tolérant les trafics lucratifs dont elle fait l'objet. Dans les campagnes les plus déshéritées, la population souffre en attendant la pluie. Certes, les citadins, de plus en plus nombreux à peupler la carcasse d'une capitale qui se gonfle comme une sanguine, ne produisent pas leur nourriture. Mais l'aide que reçoit cette nouvelle clientèle politique, pour tant minoritaire, paraît disproportionnée. La logique qui veut que les paysans (90% de la force de production) «se débrouillent toujours» les condamne souvent à la disette, au pire à la famine. Ce type de raisonnement montre avec quelle facilité les citadins oublient les causes de la guerre des campagnes contre les villes.

Dans certaines régions, où la médiocre récolte de janvier a vite été dévorée et où les semences ont subi le même sort, des villages entiers ont faim et les populations connaissent une misère physiologique évidente, ce qui ne facilitera guère leur productivité au moment crucial des labours.

La situation n'est toutefois pas uniforme. Dans les provinces du nord-ouest, à Battambang et à Siem-Reap, elle paraît non seulement meilleure, mais encore des milliers de familles bénéficient du gigantesque trafic du riz fourni gratuitement par les organisations internationales et de la contrebande des biens de consommation venant de la frontière thaïlandaise. A pied, à bicyclette, en carioles à cheval, charrettes à boeufs et avec des véhicules de toute sorte — compris bon nombre de camions fournis par l'aide internationale — des dizaines de milliers de personnes font proliférer les circuits parallèles. Tous n'ont pas cette possibilité.

A Takéo, à Svay-Rieng, à Pursat, des milliers de paysans végètent misérablement, hailonneux, émaciés, écrasés de chaleur, beaucoup regardent passer les convois de vivres sans y avoir la moindre part. Les informations recueillies pendant deux semaines de déplacements en province font apparaître que, dans le meilleur des cas, les distributions, parfois espacées de plusieurs mois, ne dépassent jamais 2 kilos de riz, de maïs ou de farine, soit cinq jours de ration minimale. Par comparaison, les fonctionnaires et les membres adultes de leurs familles touchent chacun 13 kilos de riz et leurs enfants la moitié. A Phnom-Penh, des citadins qui n'appartiennent pas à l'administration reçoivent néanmoins 7 à 8 kilos par mois. On comprend que la ville agisse sur les campagnes comme un aimant, et que bien des personnes interrogées pensent que les secours «profitent toujours aux mêmes».

Dans les régions limitrophes du Vietnam, les plus touchées par les guerres, l'exode rural s'accroît. Des familles mendient leur subsistance de village en village. Les paysans privilégiés, ceux qui ont des boeufs ou une bicyclette, s'en sortent en faisant du colportage et du troc. Les autorités confirment parfois cette situation inquiétante. M. Thach Chau, l'un des responsables de Svay-Rieng (à 120 kilomètres au sud-est de Phnom-Penh), nous dit: «La population manque de riz depuis la fin avril. Toute la récolte a été mangée. Nous n'avons plus de stocks. Les distributions sont insuffisantes. Si nous ne sommes pas régulièrement approvi-

Un seul procureur représentera les cégeps poursuivis

par Angèle Dagenais

Tant à Montréal qu'à Québec, il semble que les cégeps poursuivis pour reproduction illicite de documents audio-visuels tenteront de produire une défense concertée, articulée par un avocat unique spécialisé en droits d'auteur que la Fédération des cégeps s'applique à leur trouver.

C'est du moins ce qui ressort des propos tenus hier par deux secrétaires généraux des Cégeps de Maisonneuve à Montréal, M. Philippe Rouillard et Lévis-Lauzon à Québec, M. Guy Forgues. Ceux-ci ont déclaré qu'il est dans leur intérêt d'avoir une défense commune étant donné qu'ils sont tous poursuivis pour la même cause en vertu de la même loi. Les 14 cégeps visés par cette poursuite qui s'élève à près de \$1 millions, tenteront d'ici peu de se rencontrer et d'élaborer un plan d'action concerté.

C'est le Cégep Lévis-Lauzon à Québec qui est poursuivi pour la plus grosse somme, soit \$216,600 et qui possède un fichier de près de 50,000 titres, de documents audio-visuels «repiqués» à partir de films loués ou émissions de télévision diffusées à Radio-Québec ou Radio-Canada. Selon M. Guy Forgues, le cégep ne s'attendait pas du tout à cette pour-

suite. Il reconnaît avoir reçu en avril 1979 une lettre de la SADA (Société pour l'avancement des droits en audio-visuel) offrant au cégep des services pour faciliter la régularisation de «certaines choses» mais il n'a jamais pensé à ce moment que la SADA offrait en quelque sorte «un règlement hors cour» au problème de la reproduction des documents audio-visuels que possède le cégep. MM. Forgues et Rouillard ne sont d'ailleurs pas du tout convaincus que recopier des documents pour usage pédagogique strictement interne au cégep constitue une fraude comme le laisse entendre la SADA.

M. Forgues dit ne pas être très au courant de la politique du Centre des médias de son institution en ce qui regarde la reproduction de documents audio-visuels qui peuvent servir dans le cadre des cours. Il est convaincu qu'il faudra que le ministère de l'Éducation se mêle de cette question car si les institutions étaient reconnues coupables d'entorses à la loi du droit d'auteur, elles n'ont pas les budgets nécessaires pour défrayer les coûts de la poursuite. M. Forgues savait que le ministère de l'Éducation du Québec a fait faire une étude exhaustive sur le problème de la reproduction de documents écrits et audio-visuels mais il ne pensait pas qu'elle était terminée et il n'en a jamais vu les conclusions à ce jour.

sionnés pendant les pluies, nous ne pourrions pas éviter la famine.»

Après une nouvelle «année zéro», à l'approche de la deuxième saison des pluies, toute la réhabilitation du pays, son avenir et l'état de santé de ses habitants vont dépendre du riz. Celui de l'aide internationale pour sa survie immédiate, et celui des rizières khmères pour la résurrection de l'économie.

Prochain article:

LA RÉSURRECTION

◆ Québec

dération canadienne.

Pour l'instant, M. Morin refuse de donner quelque indication que ce soit sur le texte qu'il compte livrer à ses collègues du cabinet au cours de la réunion du week-end. Il semble toutefois, selon certaines informations recueillies par LE DEVOIR, que l'attitude du Québec ne se limitera pas à s'asseoir passivement à la table dans l'attente que tombent les propositions fédérales.

En effet, même si M. Lévesque croit fermement que «la balle est maintenant dans le camp d'Ottawa et qu'il revient donc au gouvernement central de débattre la marchandisation promise au cours du référendum», il semble tout aussi vrai que le gouvernement doive, à la fois pour des raisons de crédibilité et de respect du verdict référendaire, participer résolument à la révision constitutionnelle qui s'amorcera le 9 juin, lors d'une première rencontre de tous les premiers ministres canadiens.

Ainsi, on peut d'ores et déjà faire l'hypothèse que le Québec abordera cette réforme de manière positive et qu'il indiquera concrètement les changements majeurs qu'il attend d'un renouvellement des structures politiques du pays.

Cette attitude est d'ailleurs tout à fait conforme au programme du Parti québécois qui indique, dans l'un de ses articles adoptés lors du congrès de 1977, que le gouvernement péquiste a le devoir de défendre «l'autonomie» provinciale dans l'attente que la population lui confie un jour le mandat d'aller plus loin et de réaliser, par voie de négociation, la souveraineté-association.

Dans cette perspective de la défense de l'autonomie et puisque le mandat de négociation de la souveraineté-association vient de lui être refusé, autour de quoi s'articulera la position québécoise.

Répondant la semaine dernière à cette question, M. Lévesque a refusé d'entrer dans le détail mais a clairement indiqué que cette position aurait pour point de départ le respect de l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada, «un principe, a-t-il dit, qui a déjà été établi dans le rapport de la commission Laurendeau-Dunton».

À partir de là, le premier ministre n'a écarté aucune possibilité, allant même jusqu'à laisser entendre que la position de son gouvernement pourrait reprendre plusieurs éléments du rapport Pélissier-Roberts et du livre beige du Parti libéral du Québec.

Quoi qu'il en soit, on peut être sûr d'au moins une chose, soit que le gouvernement Lévesque ne laissera aucune des réclamations faites par le Québec depuis 1968, alors que s'amorçait une première ronde de négociations constitutionnelles.

Une partie de ces réclamations, qui s'inscrivent toutes dans le cadre du fédéralisme, ont déjà été résumées par le gouvernement actuel dans un document qui a servi aux discussions constitutionnelles de l'automne 1978 et du printemps 1979.

En plus de reprendre des exigences défendues successivement par tous les premiers ministres provinciaux depuis Daniel Johnson, ce document avait par ailleurs été soumis en janvier 1979, à l'examen d'une commission parlementaire de l'Assemblée où il avait reçu l'appui de tous les partis politiques québécois, y compris le Parti libéral du Québec.

Certes, à l'époque, ce parti avait dénoncé la stratégie des péquistes et avait mis en doute la bonne volonté du gouvernement de participer à la réforme constitutionnelle mais il n'en avait pas moins exprimé concrètement son accord sur chacun des points soulevés dans le texte soumis par MM. Claude Morin et Marc-André Bédard.

Depuis lors cependant, le livre beige libéral s'écarte sur au moins un sujet, soit celui des droits linguistiques, des positions exprimées dans ce document. Celui-ci, qui constitue le seul texte de référence mis au point par le gouvernement actuel en rapport avec le renouvellement du fédéralisme, visait à définir la position du Québec sur chacun des quatorze sujets nés à

l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de février 1978, la dernière qu'il ait tenue les onze premiers ministres du pays. Ce document rappelle que le Québec considère la question du partage des pouvoirs comme plus importante que celle du rapatriement de la constitution ou celle de la réforme des institutions fédérales et déplorait que les sujets soumis à la discussion par le gouvernement central n'abordaient pas des questions aussi essentielles que le pouvoir résiduaire, les affaires urbaines, la culture et l'éducation.

À l'aube d'une nouvelle ronde de pourparlers, il convient de rappeler la position du gouvernement Lévesque sur chacun des sujets soumis à cette conférence, en précisant cependant qu'elle constitue un minimum et que l'attitude qui sera adoptée dans quelques jours par le cabinet risque d'être beaucoup plus large.

Le pouvoir déclaratoire: Établi en vertu des articles 91 et 92 de la constitution, ce pouvoir accorde au gouvernement fédéral la possibilité d'intervenir d'autorité dans diverses questions de compétence provinciale en «déclarant» ces questions d'intérêt général. Le document québécois précise que, depuis 1867, 470 décisions fédérales ont été prises à partir de ce pouvoir de portée générale. Le Québec demande que l'exercice de ce pouvoir soit désormais soumis au consentement des provinces concernées ou qu'il soit purement aboli.

Le pouvoir fédéral de dépenser: Établi en vertu de l'article 91 de l'AANB, ce pouvoir a déjà été défini par le gouvernement central comme «étant celui qu'a le Parlement canadien de verser certaines sommes à des individus, des organismes ou des gouvernements, à des fins au sujet desquelles le Parlement canadien n'a pas nécessairement le pouvoir de légiférer».

Selon le Québec, c'est à partir de ce pouvoir qu'Ottawa a pu intervenir au fil des ans dans des matières de compétence provinciale, telles la santé, le bien-être ou encore les affaires urbaines.

Le gouvernement québécois croit que ce pouvoir de dépenser devrait être désormais limité aux seules matières de compétence fédérale exclusive. Dans le cas où certaines provinces accepteraient l'intervention fédérale, le Québec estime qu'il faudra trouver un mode de compensation pour les provinces qui la refusent (opting-out).

La péréquation et les inégalités régionales: Révisant son opinion sur le partage des pouvoirs en matière de développement régional, le Québec réclame que le principe de la péréquation soit inscrit dans la nouvelle constitution.

L'imposition indirecte: En vertu des articles 91 et 92 de la constitution, le gouvernement central a accès à toute forme de taxation tandis que les provinces sont limitées à la taxation directe. Au cours des ans cependant, certaines provinces, dont le Québec, se sont introduites dans le champ des taxes indirectes, notamment par le biais de la taxe de vente.

Dans le cadre d'une nouvelle constitution, le Québec réclame que les provinces puissent avoir accès à toutes les taxes indirectes, à l'exception de l'impôt douanier.

Le droit de la famille: Actuellement ce droit est morcelé entre les deux niveaux de gouvernement. Lors de la conférence de février 1979, tout le monde s'était mis d'accord pour déclarer cette question de compétence provinciale, ce qui était évidemment la position du Québec. Depuis lors cependant, certaines provinces se seraient montrées peu désireuses d'occuper ce nouveau champ de compétence.

Les communications: Ce sujet n'est pas abordé directement dans la constitution actuelle. Cependant, il y a quelques années, la Cour Suprême du Canada confirmait la capacité du gouvernement fédéral d'intervenir dans ce domaine. Le Québec s'est toujours opposé à ces interventions et réclame une primauté législative pour la province.

La propriété des ressources et le commerce inter provincial: Au fil des ans, le gouvernement fédéral s'est servi de son pouvoir constitutionnel pour le commerce inter provincial pour intervenir au niveau de la propriété des ressources naturelles, un domaine que la constitution actuelle réserve aux provinces. Sans nier la compétence fédérale en matière de commerce inter provincial, le Québec veut qu'une nouvelle constitution établisse clairement la plaine compétence des provinces sur la gestion et l'exploitation de leurs richesses naturelles. À ce niveau, le Québec craint principalement qu'une

nouvelle constitution donne à Ottawa un pouvoir d'intervention au nom de l'intérêt national.

Les pêcheries: Actuellement, le gouvernement central a pleine autorité sur les pêches mais peut en confier la gestion aux provinces, comme c'est le cas au Québec en vertu d'ententes signées en 1922 et 1943. Le gouvernement québécois réclame maintenant la pleine compétence en matière de pêches sur son territoire. Pour les zones concurrentes (dans le golfe Saint-Laurent par exemple), il serait prêt à partager cette compétence avec les autres provinces et accepterait même un éventuel arbitrage d'Ottawa en cas de conflit sur les quotas de prise.

Les ressources au large des côtes: Bien que cette question ne soit pas abordée dans le texte constitutionnel, le gouvernement central prétend que les terres submergées ainsi que les ressources qu'elles contiennent sont sa propriété, quoique sous le gouvernement conservateur de Joseph Clark, on avait, dans le cas de Terre-Neuve, concédé cette propriété à la province. Depuis sa réélection, M. Trudeau a annoncé qu'il ne partagerait pas les vues de son prédécesseur sur cette question.

Quoi qu'il en soit, Québec accepterait, en cette matière, une juridiction concurrente avec Ottawa mais avec une prépondérance des lois provinciales.

Cour suprême: Plus haut tribunal du pays, la Cour suprême tranche notamment tous les conflits d'ordre constitutionnel. Ses membres sont nommés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement québécois réclame que, dans la nouvelle constitution, on crée un véritable tribunal constitutionnel dont les membres seraient nommés par les provinces.

La Charte des droits: M. Trudeau fait de l'inclusion d'une Charte des droits dans la nouvelle constitution l'une de ses deux conditions préalables à la réforme de la fédération. Cette Charte, qui contiendrait notamment des protections constitutionnelles pour les groupes francophones et anglophones du pays, aurait prépondérance sur les lois provinciales. Le Québec s'oppose à l'inscription de droits linguistiques dans la constitution et prétend que ces droits peuvent être très bien protégés par les législatures provinciales qui ont juridiction en ces matières.

Le Sénat: Tous les projets de réforme du fédéralisme contiennent des modifications importantes pour le Sénat dont les membres, qui sont actuellement nommés par Ottawa, deviendraient davantage garants des intérêts des législatures provinciales. Le gouvernement du Québec a toujours jugé cette question secondaire mais estime que s'il faut modifier le Sénat, ses membres devront être nommés par les provinces et leur mandat devrait être limité dans le temps.

La monarchie: Le projet de loi C-60 du gouvernement fédéral prévoyait l'accroissement des pouvoirs du gouverneur-général du Canada au détriment de la souveraineté. Devant le tollé des provinces, on en serait maintenant revenu au statu quo. Le gouvernement québécois se range derrière cette opinion, la question de la monarchie n'ayant plus ici beaucoup d'importance.

Le rapatriement de la constitution et la formule d'amendement: Ottawa tient mordicus à ce que la réforme constitutionnelle donne lieu au rapatriement de l'AANB et à l'adoption d'une formule d'amendement. Québec n'y est pas opposé mais exige d'abord une entente sur le partage des pouvoirs.

Rappelons, en terminant, que ces 14 sujets, qui avaient tous été abordés, au moins superficiellement, lors de la rencontre de février 1979, avaient par la suite été confiés à divers comités de travail auxquels le Québec a apporté sa collaboration.

Les deux élections fédérales subséquentes ainsi que la tenue du référendum ont cependant fait tomber dans l'oubli les travaux de ces comités si bien qu'il n'est pas exagéré de dire qu'à la veille de la conférence de juin prochain, on semble en être sur ces questions à peu près au même point qu'au sortir de la rencontre de février.

Demain: Les réclamations du gouvernement Lévesque en matière économique.

◆ Trudeau

ration suivante: «Il nous incombe à titre de chefs de gouvernement de tenir notre promesse de modifier sans tarder la constitution du pays. Autrement, nous savons tous que la menace que nous venons d'écartier surgira de nouveau, rapidement et avec encore plus de force».

A M. Lévesque, qui a eu droit à une lettre personnelle mais assez semblable à celle destinée à ses collègues quant au fond, M. Trudeau fait le message suivant: «Les premiers ministres des autres provinces ont manifesté une volonté de changement qui permet de croire que certaines choses deviendront possibles aujourd'hui qui ne le furent pas auparavant. Nous serions impardonnables de ne pas profiter de l'occasion historique que nous est offerte de réaliser certaines réformes réclamées depuis des années».

Au cours de sa conférence de presse, M. Trudeau a probablement donné la meilleure idée ou l'aperçu le plus ouvert à ce jour sur sa conception de cette très importante étape de négociations qui s'amorce.

Le premier ministre a reconnu bien franchement que la partie la plus compliquée et celle qui suscite les plus profonds désaccords est celle du partage des pouvoirs. Il reconnaît des difficultés en d'autres domaines mais cela ne lui apparaît pas aussi ardu à surmonter que dans le cas du partage des pouvoirs. Même les droits linguistiques pourront être résolus avec une facilité relative, estime M. Trudeau.

Reliant le partage des pouvoirs et la nouvelle Chambre haute, le premier mi-

nistre est persuadé que l'on devra discuter l'ensemble du problème en même temps, parce que ces éléments justement sont interreliés.

Le premier ministre a semblé indiquer que les provinces ne convaincraient pas le gouvernement fédéral d'accepter une Chambre haute qui donnerait une voix très forte aux provinces en plus de très larges pouvoirs. «Si l'on reconnaît des pouvoirs très considérables au gouvernement fédéral comme il y a plus de 20 ans avant la décentralisation, peut-être aurait-on alors un marché», a lancé M. Trudeau en expliquant que les provinces auraient alors un rôle important à la Chambre haute.

M. Trudeau ne croit pas non plus que le marchandage devrait être permis sans limite comme cela dit-il a souvent fait raté des négociations dans le passé — C'est la méthode qui consiste à ajouter à la liste des demandes après que l'autre partie ait dit ce qu'elle était disposée à offrir.

Mais «si Québec vient avec une liste spécifiant toutes ses conditions pour l'acceptation du fédéralisme, je serai ravi», a confié M. Trudeau.

Au fait, M. Trudeau a mentionné qu'en un sens M. Lévesque avait raison de soutenir que la balle était maintenant dans le camp fédéraliste. «C'est pourquoi j'ai convoqué la conférence», a-t-il ajouté.

Au journaliste qui lui demandait son opinion sur l'utilité d'une assemblée constituante dans ce processus de négociations, M. Trudeau a considéré la suggestion valable, sauf que cette méthode exige beaucoup de temps, en laissant entendre que présentement il importe d'en arriver «à des progrès visibles» à très court terme, c'est-à-dire avant les prochaines élections au Québec.

Le premier ministre a laissé entendre que si la discussion sur le partage des pouvoirs paraissait conduire à l'impasse, peut-être alors pourrait-on recourir à une assemblée constituante qui pourrait s'attaquer à ce problème spécifique.

◆ Attentat

d'Etat, mais le gouvernement américain peut intervenir pour décider s'il y a eu violation des droits civiques d'un individu.

A New York, M. Benjamin Hooks, l'un des directeurs de la N.A.A.C.P., la plus ancienne et la plus vaste organisation de défense des droits des Noirs, a indiqué son intention de se rendre à Port Wayne pour s'assurer que des poursuites sont officiellement lancées contre l'agresseur de M. Jordan. Il a ajouté qu'il avait accepté, contrairement à son habitude, la protection d'agents du ministère de la Justice à son arrivée.

«L'atmosphère d'hystérie créée par un attentat peut mettre en danger la vie d'autres dirigeants», a-t-il dit.

M. James Compton, président de la section de Chicago de l'Urban League, a qualifié l'événement de tragédie. Quant au révérend Jesse Jackson, autre militant des droits civiques de Chicago, il a souligné l'importance de M. Jordan dans la vie publique américaine. Le révérend Jackson s'était précédemment rendu à Miami avec M. Jordan après les récentes émeutes raciales qui y ont eu lieu.

◆ Parc

plus, les visiteurs auront amplement d'espace pour circuler, grâce aux multiples sentiers et voies pédestres qui y ont été aménagées. Sans compter qu'ils auront droit à toute une gamme d'activités récréatives et culturelles, gratuitement.

Pour éviter la cohue, semble-t-il, et faciliter l'aspect sécuritaire des lieux, la direction de Terre des Hommes avise les automobilistes que le samedi et le dimanche, entre 18 h et 24 h et entre midi et 18 h respectivement, l'accès à l'île Sainte-Hélène leur sera interdit. On leur suggère plutôt d'utiliser le métro ou les autobus de la CTCUM.

Mercredi, le Valodrome accueillait un nombre précédent de 31,870 visiteurs, ce qui portait leur nombre à 263,581 depuis l'ouverture, le samedi 17 mai. Les organisateurs parlent euphoriquement maintenant de chiffres d'assistance rappelant ceux enregistrés lors d'Expo 67.

◆ Justice Suite de la page 17

silence dans les dossiers les plus controversés et pourtant les plus urgents, de ne «se compromettre» que pour celles qui sont en haut de l'échelle.

Le CSF devrait aussi réclamer que le ministère de la Justice publie les noms des auteurs des projets subventionnés, la nature des projets et les sommes accordées à chacun. On saurait ainsi quel montant on a alloué aux projets concernant spécifiquement la violence faite aux femmes et aux enfants puisqu'on a dit avoir créé ce programme à la suite de colloques de sensibilisation sur ce sujet. Il serait intéressant de connaître également les sommes consacrées à des projets concernant d'autres formes de violence. Enfin, on apprendrait combien de GIMI sont nés spontanément des l'annonce de ce programme de subventions. On a le droit de savoir à quoi servent et ne servent pas les fonds publics lorsqu'ils sont affectés à un programme qui a vu le jour dans un contexte politique très particulier.

DÉCÈS

du
PÈRE JOSEPH
BARBEAU C.S.C.

Le Père Joseph Barbeau est décédé à l'hôpital du Sacré-Cœur, Cartierville, le mercredi, 28 mai 1980, à l'âge de 83 ans. Né le 25 mai 1896 à St-Henri, Montréal, de François-Xavier Barbeau et d'Éléonore Dumontier. Joseph entre au noviciat le 11 octobre 1917 prononce ses vœux perpétuels le 12 octobre 1922 et, après ses études classiques au collège de St-Laurent, et théologiques au séminaire de Québec, il est ordonné prêtre le 18 janvier 1925. Le Père Barbeau remplit successivement les obédiences suivantes: professeur et maître de discipline au collège de St-Laurent; vicaire à plusieurs reprises à la paroisse St-Laurent; aumônier et professeur du collège de St-Césaire; aumônier au pensionnat Notre-Dame de Sainte-Croix, Côte-des-Neiges; supérieur au noviciat à Pointe-Claire; administrateur de l'orphelinat et curé de la paroisse de Montfort, Lisbourg; desservant de la paroisse St-Hippolyte, St-Laurent; vicaire à la paroisse Notre-Dame de Bois-Franc et aumônier des Sœurs de Sainte-Croix, St-Laurent; vicaire à la paroisse St-Noël Chabanel, Thetford Mines; aumônier à l'hôpital de Plessisville; ministère à l'Oratoire St-Joseph; ministère à Lyster et à la résidence des Frères de Ste-Croix, Laval. Il était à sa retraite depuis 1967. Le défunt laisse dans le deuil sa sœur, Madame Irène Barbeau Benoit ainsi que plusieurs neveux et nièces. La dépouille mortelle sera exposée le vendredi, 30 mai, à 16 h, au 4994 Chemin de la Côte-des-Neiges. La messe des funérailles sera célébrée à l'Oratoire St-Joseph, le samedi, 31 mai, à 10 h.

Rectificatif

Devant la commission Malouf, le 11 janvier 1979, l'ingénieur Régis Trudeau avait admis avoir contribué près de \$400,000, de 1973 à 1976, aux caisses électorales du Parti libéral du Québec, de l'Union nationale, du Parti civique de Montréal et du Comité des citoyens démocratiques. Dans un article traitant de la publication prochaine du rapport Malouf, nous ajoutions hier à cette liste le nom du Rassemblement des citoyens de Montréal. C'était une erreur dont nous nous excusons auprès des dirigeants et des membres du RCM.